



HAL
open science

Les instances de démocratie participative au regard de l'empowerment. Réflexion sur les instances de démocratie locale de la Ville de Strasbourg

Roseline Peters

► **To cite this version:**

Roseline Peters. Les instances de démocratie participative au regard de l'empowerment. Réflexion sur les instances de démocratie locale de la Ville de Strasbourg. Environnement et Société. 2015. dumas-01274247

HAL Id: dumas-01274247

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01274247>

Submitted on 15 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE
GRENOBLE



Rapport de fin d'étude de Master 2
IDT
Ingénierie du Développement Territorial

présenté par Roseline Peters
peters.roseline@yahoo.fr

**Les instances de démocratie participative au regard de
l'empowerment ,**
Réflexion sur les instances de démocratie locale de la Ville de Strasbourg



Le 15/06/2015 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg,

1 place de l'étoile, 67100 Strasbourg

sous la direction de Céline Tergau, Cheffe de Projet Missions transversales et Ateliers Territoriaux de Partenaire

Tuteur pédagogique : Philippe Cuntigh, Professeur associé IGA Enseignant-Chercheur
UMR PACTE-Territoires (CNRS 5194)

NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude

M2 IDT –Ingénierie du Développement Territorial

PARCOURS : IDT-stratégie IDT-animation IDT-géomatique

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014/2015

OBSERVATIONS DU JURY

A : Très bon rapport de fin d'étude

B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects

C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects

Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :

Signatures

AUTEUR	NOM		PRÉNOM	
	PETERS		ROSELINE	
TITRE	Les instances de démocratie participative au regard de l'empowerment, Réflexion sur les instances de démocratie locale de Strasbourg			
UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du Tuteur pédagogique	Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)		Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury
	Philippe Cuntigh	Ville de Starsbourg		Céline Tergau
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
	120	1	9	51
MOTS-CLÉS	Démocratie participative, empowerment, citoyenneté, pouvoir d'agir			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Ville de Strasbourg			
RÉSUMÉ				
La France vit actuellement une crise politique sans précédent : l'abstention et la méfiance envers l'élite politique ne cessent d'augmenter. Pourtant les expériences de démocratie participative se multiplient partout en France. Malgré tout les instances de démocratie participative ont des limites. La méthode américaine de l'empowerment pourrait-elle inspirer la France ?				
SUMMARY				
France lives today an exceptional political crisis: abstention increases and people don't trust politician any more. However, many participatory democracy experiences is developed everywhere in France. But democracy participatory policies are limited. Could the American empowerment method inspire the French country?				

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p4
I) Les missions confiées: de la conception à l'évaluation	p5
A) Contexte: une collectivité volontariste en matière de participation citoyenne.....	p5
B) Présentation des missions et méthodologie.....	p9
Mission 1: participation aux missions transversales de la démocratie locale.....	p9
a) Un service en pleine évolution.....	p10
b) Méthode de travail.....	p11
Mission 2: contribuer au renouvellement du conseil des résidents étrangers.....	p12
a) Une instance en renouvellement.....	p12
b) Méthode de travail.....	p13
II) Problématique: la participation en question	p15
A) Introduction.....	p15
B) Problématique et hypothèses.....	p16
C) Développement de la problématique.....	p18
III) Les premiers résultats de la mission « participation aux missions transversales de démocratie locale » : la Ville à la rencontre des habitants	p61
A) Méthodologie.....	p61
B) Les résultats.....	p62
1° Des chiffres peu évocateurs.....	p62
2° Les résultats de l'enquête par entretien auprès des intervenants.....	p64
IV) Les premiers résultats de la mission « contribuer au renouvellement du Conseil des Résidents Etrangers » : le CRE, un processus de co-construction de politiques publiques	p70
A) Le benchmark des CRE de France.....	p70
1° Les questionnements du CRE de Strasbourg.....	p70
2° Résultats de l'enquête.....	p72
B) La communication : journal, newsletter et radio.....	p76
C) La conception d'un nouveau modèle de CRE : un travail collectif et participatif.....	p77
V) Les apports réciproques de la structure d'accueil et de la stagiaire	p80
CONCLUSION	p84
Bibliographie	p85

« Mais puisque le mal est là tout entier ! Dans les mots ! Nous avons tous en nous un monde de choses ; chacun d'entre nous un monde de choses qui lui est propre ! Et comment pouvons-nous nous comprendre, Monsieur, si je donne aux mots que je prononce le sens et la valeur de ces choses telles qu'elles sont en moi ; alors que celui qui les écoute les prend inévitablement dans les sens et avec la valeur qu'ils ont pour lui, le sens et la valeur de ce monde qu'il a en lui ? On croit se comprendre ; on ne se comprend jamais ! »

(Six personnages en quête d'auteur, trad. Michel Arnaud, p.58, Folio n°1063)

Remerciements

Je remercie avant tout Mr Philippe Cuntigh pour sa disponibilité et son soutien. Je le remercie en particulier pour la confiance qu'il m'a voué, ce qui à mes yeux est une des choses les plus importantes, voire la seule chose, qu'un professeur puisse enseigner.

Je ne sais quels mots utilisés pour « remercier » ma famille. Mes parents et mes 5 frères et sœurs m'ont construite et font partie de moi.

A ma mère pour toute sa sagesse et sa sensibilité si rare, à mon père pour sa droiture et sa bravoure, à Delphine pour tout son esprit et sa maturité que je ne saurais égaler.

Merci à Sarah d'être toujours à mes côtés, de m'encourager, de me soutenir quoi qu'il arrive.

Merci à Armel, mes échanges avec lui me permettent toujours d'y voir plus clair, et il me pousse à donner le meilleur de moi-même.

Merci à mes tutrices professionnelles bien sûr et à Anouk. Elle présente chacune un esprit et une intelligence qui m'ont guidé dans mes réflexions.

Merci à mon collègue stagiaire Victor pour ses encouragements.

Je n'aurais jamais autant appréciée et avancée dans mon parcours sans mes collègues de la promo IDT. La solidarité de notre promotion est une richesse.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour vocation de rendre compte des apports du stage effectué et de prendre un recul sur les missions confiées.

C'est pourquoi il s'articule autour d'une réflexion cherchant à problématiser les missions du stage.

Il cherche notamment à poursuivre la réflexion menée dans notre mémoire « La démocratie participative au cœur des quartiers populaires, l'empowerment comme perspective », rédigé en 2014 dans le cadre du Master 1 Ingénierie Développement Territorial. Celle-ci consistait à s'interroger sur la manière dont l'empowerment pouvait s'appliquer aux habitants des quartiers populaires. Dans ce rapport notre interrogation est plus proche des instances de participation citoyenne, et se concentre sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Ce rapport de fin d'étude s'inscrit également dans une visée professionnelle, cherchant à rendre compte des compétences professionnelles acquises.

Notre rapport se découpe donc en 4 parties :

Nous présenterons donc dans un premier temps les tâches attribuées à la stagiaire par la structure. Dans un deuxième temps nous développerons notre problématique autour de l'empowerment et des instances de démocratie participative. Dans un troisième et quatrième temps nous décrirons les premiers résultats des missions, puis nous terminerons en détaillant les compétences professionnelles mobilisées durant le stage.

I) Présentation des missions confiées : de la conception à l'évaluation

A) Contexte: une collectivité volontariste en matière de participation citoyenne

Le stage se déroule du 8 avril 2015 au 8 août 2015, au sein de la direction de la démocratie locale et de la proximité de la ville de Strasbourg. Le travail se partage entre deux missions : la mission transversale de la démocratie locale, au côté de Madame Céline Tergau cheffe de projet Mission transversale et Ateliers Territoriaux de Partenaires ; et la mission Conseil des résidents étrangers, au côté de Madame Léa Golfier, cheffe de projet conseil des résidents étrangers. Madame Céline Tergau est la tutrice professionnelle, et Monsieur Philippe Cuntigh, enseignant chercheur, le tuteur pédagogique.

La commune de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg possèdent une administration fusionnée depuis 1972. Depuis janvier 2015, la CUS est devenue l'Eurométropole de Strasbourg et regroupe 28 communes.

L'Alsace abrite un tissu associatif riche, avec plus de 22000 associations, et Strasbourg dispose de nombreux dispositifs de participation citoyenne, dépendant de la direction de la démocratie locale et de proximité de la Ville (cf organigramme Annexe 1):

- Les Conseils de quartiers, qui constituent une instance de débat composée par des habitants, des associations et des socio-professionnels-elles dans le but de contribuer au projet de la ville et à l'amélioration du vivre-ensemble,
- Les Ateliers Territoriaux de Partenaires : qui rassemblent les acteurs associatifs et institutionnels de terrain (établissements scolaires, bailleurs sociaux, institutions religieuses) afin d'échanger et d'organiser des actions en commun,
- Les Ateliers de projets : qui rassemblent les élus, les associations et les experts afin de construire les grands projets d'avenir de la ville,
- Le Conseil des Résidents Etrangers : dont le but est de promouvoir l'inter-culturalité, l'égalité des droits (en particulier le droit de vote pour tous) et de lutter contre les discriminations
- le Comité de pilotage jeunesse et le Conseil des jeunes, qui donne une place aux jeunes citoyens dans la construction des politiques publiques,

DIFFÉRENTES FAÇONS DE S'IMPLIQUER EXISTENT, À VOUS DE CHOISIR !

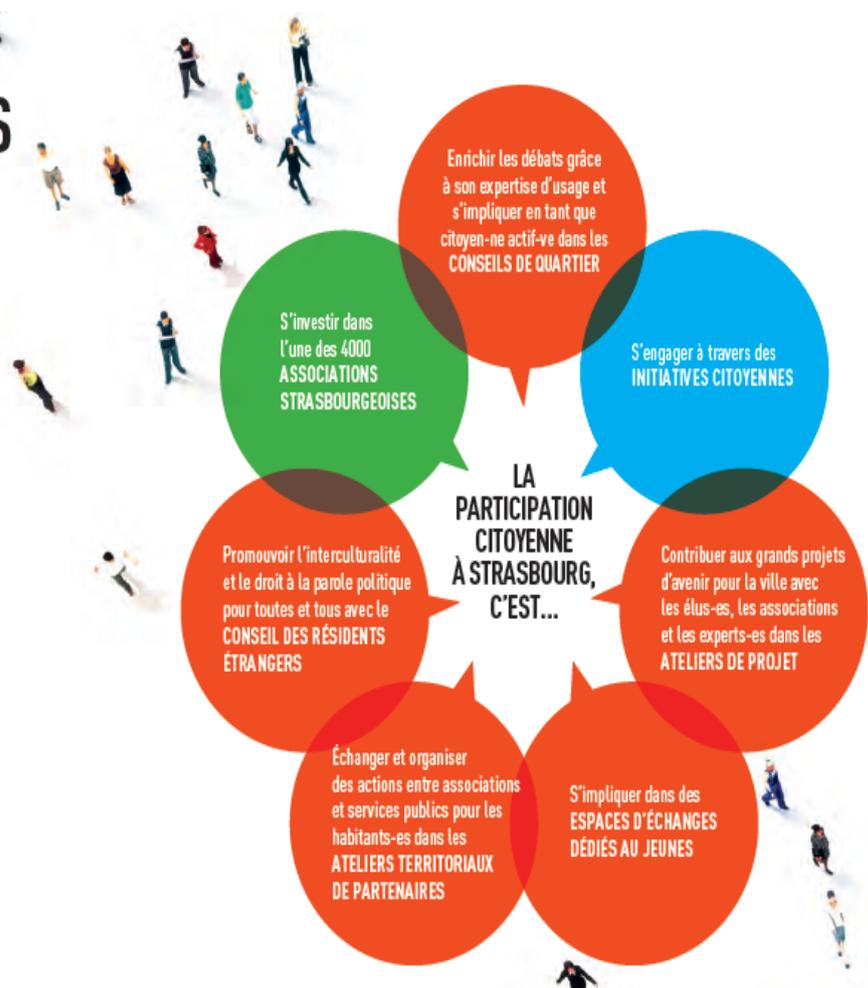
EN PARTICIPANT, VOUS POUVEZ
ENRICHIR LES DÉBATS, CONTRIBUER
À L'AMÉLIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE
ET À L'ÉVOLUTION DE LA VILLE.

La participation citoyenne, c'est à la fois :

- des initiatives citoyennes,
- la dynamique associative,
- les instances de démocratie locale.

Grâce aux différents formats proposés,
vous pouvez désormais vous impliquer :

- selon vos disponibilités,
- en fonction de vos centres d'intérêts.



Communication de la Ville de Strasbourg : <http://www.strasbourg.eu/>

Nous pouvons noter une certaine volonté politique de la commune de promouvoir la démocratie locale, qui a permis notamment de réintroduire le CRE en 2008. Strasbourg a été la première grande ville de France à avoir mis en place un conseil consultatif des résidents étrangers en 1992. Les ateliers territoriaux de partenaires relèvent également de la volonté de la ville, ainsi que les ateliers de projets. Ces deux derniers dispositifs sont rarement présents dans les différentes communes de France.

Toutefois nous devons rappeler que certains dispositifs sont obligatoires, tels que les conseils de quartiers dans le cas des villes de plus de 80 000 habitants.

Il est également important de souligner que, dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat de ville, une dimension participative est obligatoire.

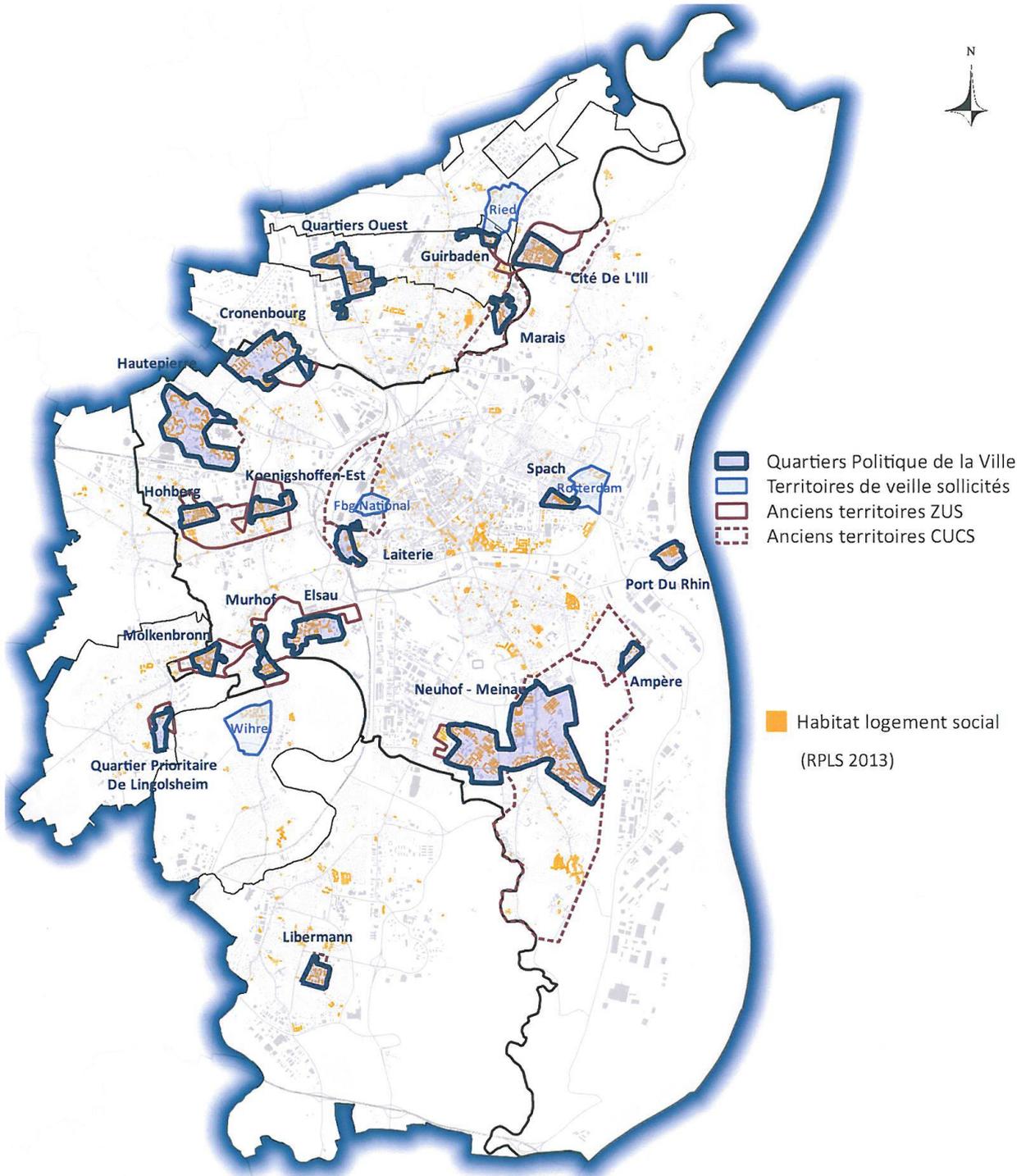
En effet dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015-2020 qui démarre, une convention cadre a été rédigée. En complément, des conventions d'application territoriales doivent aussi être rédigées, en concertation avec les habitants et les acteurs de terrain des 13 quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Strasbourg. Chaque quartier aura donc sa convention d'application territoriale, afin d'établir un plan d'action spécifique à chacun des quartiers.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg est elle aussi impactée par le nouveau programme de renouvellement urbain. 5 quartiers sont concernés: Neuhof, Meinau, Kronembourg, HautePierre, et Elsau. Là encore, la concertation des habitants et des acteurs de terrain est obligatoire pour contribuer à la conception de ce nouveau programme.

La dimension participative de la démocratie prend donc une place importante dans la ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Ancienne et nouvelle géographie prioritaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

au 16 février 2015



B) Présentation des missions et méthodologie

La mission démocratie locale a entrepris en octobre 2014 un bilan complet de son travail et de ses dispositifs pour le mandat 2008-2014. Plusieurs points positifs et négatifs sont ressortis de ce bilan ainsi que des perspectives d'avenir. Le service cherche à présent à se renouveler en réponse à cette évaluation afin d'optimiser son travail. Ceci se retranscrit clairement dans les missions confiées.

Mission n°1 : Participation aux missions transversales de la démocratie locale

Aux côtés de Mme Céline Tergau, cheffe de projet mission transversale et ateliers territoriaux de partenaires, le travail consiste essentiellement à appuyer l'organisation de la démarche « aller vers » qui se déroule d'avril à début juillet.

Il s'agit d'aller vers les habitants, au pied des immeubles et durant les temps de vie quotidien comme les marchés ou les fêtes de quartiers, afin de les inciter à rejoindre les groupes thématiques pour échanger et participer aux débats des 10 conseils de quartiers de la ville, qui préfigureront les Conseils citoyens(cf carte des conseils annexe 2 et Fonctionnement des Conseils de quartier annexe 3). La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine stipule en effet que chaque quartier prioritaire doit se doter d'un conseil citoyen« sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives ». Elle stipule également que le conseil citoyen « est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville».

L'objectif de la démarche est donc d'inciter les habitants à rejoindre les groupes thématiques des conseils de quartier et des futurs conseils citoyens.

Plus largement, l'objectif de la démarche « aller vers » est de diversifier les profils des membres des conseils. Dans le cadre de la politique de la ville, le but est également d'interroger les habitants des quartiers dans leur diversité afin de vérifier les diagnostics établis.

Ce travail se déroule en partenariat avec les services de la politique de la ville. L'idée ici est de se rendre en particulier dans les quartiers prioritaires afin de mobiliser les habitants de ces quartiers qui font rarement entendre leur voix. L'objectif est de recueillir la parole des habitants et également des propositions d'action.

La mission consistera également à se rendre aux réunions des ateliers territoriaux de partenaires et aux actions qu'ils mettent en place.

Dans cette démarche on cherche également à mobiliser les citoyens non pas sur une instance, mais sur des sujets. En effet le service a constaté que les citoyens cherchent moins à intégrer une instance, qu'à s'impliquer dans une action concrète, un projet précis.

a) Un service en pleine évolution

Cette nouvelle démarche qui a démarré au mois de novembre 2014 cherche en effet à répondre à certaines faiblesses des conseils de quartier qui ont été soulevées par le bilan établi par l'équipe de la Mission Démocratie Locale, soit 7 cadres A, au printemps 2014.

Cinq points faibles ont été relevés:

1° les membres sont trop homogènes : ce sont en majorité des hommes retraités blancs, de catégorie plutôt aisée, qui participent aux conseils de quartier. Ceci ne correspond pas à la réalité des quartiers, à la diversité présente sur le terrain. Il existe une réelle difficulté à mobiliser et à fidéliser les jeunes actifs.

2° un essoufflement des membres, baisse de la participation, lié à un fonctionnement jugé trop lourd administrativement et chronophage,

3° les projets concertés sont déjà trop avancés et jugés par les membres déjà tout « ficelés »,

4° la confusion entre intérêt général et particulier qui rend parfois les débats difficiles, lobbying de certaines associations,

5° et surtout un manque de visibilité de l'apport des Conseils de quartier sur les projets de la ville. Les membres ne savent pas dans quelle mesure leur parole impacte les projets.

L'équipe de la Mission Démocratie Locale estime ainsi que « les différentes évaluations, étude d'impact, recueil de témoignages, pointent tous la question de la plus-value des conseils de quartier. En d'autres termes, quelle est la prise en compte de l'expression des habitants, des préconisations, de l'avis des conseils de quartier sur les projets ? Si le caractère participatif de l'instance est bien réel, qu'en est-il de son incidence décisionnelle ? Cette question centrale de l'utilité du conseil de quartier est sans doute également une des explications de l'essoufflement des membres en cours de mandat. »

Dans le même rapport, il est donc proposé d'apporter plus de souplesse au fonctionnement, de présenter les projets plus en amont, de travailler de manière plus approfondie et sur moins de sujet, d'ouvrir les instances en développant plus de lien avec les habitants, et d'améliorer la valorisation des travaux des conseils de quartier.

Concrètement le nouveau modèle de Conseil de quartier a donc été pensé en réponse à ces enjeux, en s'organisant à l'avenir sous forme de groupe thématique, rassemblant des petits groupes d'habitants (une vingtaine en moyenne) autour d'un sujet précis et dans un temps délimité.

Les membres permanents des Conseils de quartiers ont ainsi établi un programme de travail partagé avec la Ville de Strasbourg pour chaque quartier se déclinant en différents sujets précis, afin d'inviter les habitants et forces vives à s'y inscrire. Ils se réuniront en réunions plénières à un rythme trimestriel plutôt que mensuel comme c'était le cas au cours du mandat précédent. La concertation doit permettre de travailler en amont de la conception des projets de la ville.

Les groupes thématiques pourront prendre des formes variées (forum thématique, enquête, visite sur site, diagnostic en marchant, stammtisch, boîte à idées) afin de recueillir la parole de chacun.

L'enjeu est de diversifier les modes de travail et de mobilisation afin de faire participer les publics les plus diversifiés possibles.

La déclinaison en groupes thématiques doit ainsi permettre de concentrer l'engagement des membres sur des sujets plus approfondis et sur des projets en début de conception. Ceci facilite aussi dans le même temps la mesure de l'impact des travaux effectués. Il est essentiel en effet que la Ville fasse un retour aux membres sur la prise en compte ou non de leurs préconisations. Les sujets traités évoluent également. Auparavant les Conseils de quartiers travaillaient essentiellement sur des sujets urbains. Ils s'ouvrent à présent sur des sujets plus sociaux, comme le « vivre-ensemble ».

Il est également proposé que les contributions des conseils de quartier prennent différentes formes, tels que des cahiers des attentes, préconisations, synthèse d'enquêtes auprès d'habitants, etc. Il peut aussi être envisagé plusieurs formes d'expression des contributions : interruption de séance en conseil municipal pour lecture par un membre du CQ, assemblée annuelle des 10 CQ présentant leurs travaux aux élus par exemple.

L'objectif global de ces propositions est de faire des conseils de quartier :

- « des lieux d'information sur les projets du quartier,
- des lieux de débats et d'élargissement du dialogue public dans les quartiers,
- des lieux d'expression d'une parole citoyenne et de contribution à l'action publique »

La démarche « aller vers » consiste donc en une première étape des transformations engagées. Elle permet en effet d'ouvrir dans un premier temps les conseils de quartier à de nouveaux publics, en en se rendant directement auprès des habitants. Ceci doit permettre aussi de renforcer les liens entre les habitants et la Ville. Certains élus seront parfois présents sur le terrain durant la démarche. Le système de tirage au sort, utilisé pour constituer un noyau de membres permanents des conseils de quartier, n'est pas retenu pour les groupes thématiques ouverts à toute personne intéressée.

Ces nouveaux groupes thématiques ainsi constitués décideront de leur organisation (méthodes et rythme de travail). En rendant plus souple l'organisation, on cherche à fidéliser les membres nouvellement recrutés. La transformation des conseils de quartier dépend donc de la capacité de la démarche « aller vers » de recruter ou non de nouveaux habitants aux profils variés.

b) Méthode de travail :

La mission consiste à participer à ce travail de terrain et à son organisation, mais également à évaluer la méthode de travail de la démarche. En effet un travail d'évaluation est effectué en continu tout le long de la démarche (qui se situe d'avril à début juillet). Chacun des agents de la ville qui est intervenu sur le terrain est interrogé sur les résultats de la démarche, pour chacun des événements auxquels ils auront participé.

L'évaluation comporte deux temps : une première évaluation sera effectuée fin mai, à mi-

parcours de la démarche. Il s'agit donc d'une évaluation chemin faisant (itinéraire). Une seconde sera faite après la démarche, il s'agira donc d'une évaluation ex post.

L'objectif de cette évaluation est d'étudier à la fois l'efficacité (le rapport entre les objectifs et les résultats émis) ainsi que l'efficience (le rapport entre les moyens et les résultats) de la démarche « aller vers ».

Mission n° 2 : contribuer au renouvellement du Conseil des Résidents Etrangers

Le Conseil des Résidents Etrangers de Strasbourg a été mis en place en 1992. Il a ensuite été suspendu en 2002, et remis en place en 2008, par la nouvelle municipalité. Il est constitué de 3 collèges :

- un collège composé d'habitants volontaires, extracommunautaires,
- un collège composé d'associations volontaires se référant ou référées à l'immigration,
- un collège composé de représentants d'associations de solidarité et d'accès aux droits désignées par le maire

Dans le cadre du renouvellement de son mandat, le CRE cherche à se transformer. Une démarche de prospective a effectivement été mise en place depuis le mois de janvier. Le travail consistera notamment à contribuer à cet exercice. Les missions sont donc les suivantes :

- Aider à la modélisation du nouveau conseil des résidents étrangers et à la préparation de la délibération en conseil municipal,
- contribuer à la préparation d'un événement de clôture du mandat en Juin 2015(organisation, logistique, communication),
- programmer et assurer le suivi/accompagnement des animatrices pour l'émission de radio bimensuelle du Conseil des Résidents Etrangers,
- travailler avec l'agence de communication sur le renouvellement du CRE,
- être présente lors des événements et réunions du CRE,

Ce travail sera mené au contact de l'élue référente, Mme Mine Günbay, adjointe au maire en charge notamment de la démocratie locale et de la participation citoyenne, des droits des femmes et de l'égalité de genre. En effet la nouvelle forme du CRE fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal, il s'agira donc d'appuyer l'argumentaire afin de le défendre.

a) Une instance en renouvellement

La démarche de prospective mise en place répond elle aussi au bilan du CRE faite durant le bilan du mandat.

En effet le bilan a démontré que de nombreux points devaient être remis en cause au sujet du fonctionnement du CRE :

-le CRE fonctionne trop en vase-clos : il y a un manque de suivi par la municipalité (élu), peu de liens avec les autres instances de démocratie locale, et peu de lien au territoire (association, institution),

-tendance du CRE à se concentrer sur la visibilité de l'instance au détriment de son rôle d'interpellation

-difficulté de mobilisation des membres et d'identification des ressources en interne

-divisions internes liées au système électif du bureau et du président (présentation de listes concurrentes faisant campagne les unes contre les autres)

L'évaluation a donc préconisé de mener un travail de fond avec les membres pour redéfinir ses objectifs du CRE, ses missions et pour trouver des solutions partagées aux problèmes soulevés pour le prochain mandat de 2015-2020.

C'est pourquoi le service a mis en place une démarche de prospective avec les membres, sous forme d'ateliers pédagogiques permettant de dialoguer et de donner la parole à chacun. Cette démarche a été organisée en 3 temps : le premier pour définir les objectifs du CRE, le deuxième pour définir ses missions, ses actions, et le troisième pour discuter de son fonctionnement et de sa gouvernance. Ces trois temps ont eu lieu le 17 janvier, le 14 mars et le 18 avril.

Cette démarche a été mise en place pour nourrir la réflexion permettant de co-construire un nouveau modèle de fonctionnement pour le Conseil des Résidents Etrangers lors du prochain mandat.

b) Méthode de travail :

Le travail consiste donc à assister au dernier temps de la démarche de prospective et à effectuer un benchmark auprès des 10 autres conseils de résidents étrangers de France (Aubervilliers, Creil, Grenoble, Les Ulis, Roubaix, Toulouse, Bordeaux, Paris, Nantes, Clichy la Garenne). Ce benchmark doit permettre de prendre connaissance du fonctionnement des autres conseils afin de s'en inspirer et de trouver des éléments de réponses aux questions qui se posent au CRE actuellement.

Il s'agit de travailler également en concertation avec les membres, et de recueillir leurs idées, leurs attentes mais aussi les sujets conflictuels afin de mettre en place un modèle correspondant aux membres et permettant une plus grande mobilisation de leur part. Plusieurs temps de travail seront ainsi organisés avec les membres du CRE.

A travers ce travail, il s'agira ensuite de rédiger une synthèse du benchmark et d'aider à la rédaction de la délibération pour le Conseil Municipal à travers un argumentaire pertinent.

La délibération votant la poursuite du CRE ou non aura lieu le 22 juin 2015.

En ce qui concerne le journal du CRE et l'événement de clôture de juin 2015, ils devront permettre de faire le bilan du mandat. Il s'agit donc de travailler là aussi en concertation avec les membres,

en recueillant leur proposition, tout en gérant l'organisation, la gestion de la publication du journal et de la mise en place de l'événement. Le journal est en effet composé d'articles écrits par les membres eux-mêmes. Il s'agit ainsi de proposer un cadre permettant de réaliser ces actions et de répondre aux attentes des membres dans la mesure du possible.

Il s'agit toutefois également de participer en partie à la rédaction du journal, à travers un état des lieux des actions et événements entrepris par le CRE durant le mandat. Pour cela un travail de recherche à travers les newsletters, le compte facebook, le site internet et les précédents numéros du journal sera à effectuer.

I) Problématiques : la participation en question

A) Introduction

Les deux missions qui nous sont confiées comportent certes des différences mais soulèvent toutefois de la même manière des questions plus globales, qui se posent à l'échelle de notre société.

Chacune des missions en effet s'inscrit dans le mouvement de démocratie participative qui prend de plus en plus d'ampleur dans nos sociétés modernes depuis plus d'une vingtaine d'années. Ce mouvement est propre à la période que vit notre société actuellement.

En effet, nous vivons actuellement une crise politique profonde. Les taux d'abstention aux élections augmentent de plus en plus. Les adhésions dans les partis politiques et les syndicats diminuent constamment. La montée des votes contestataires expriment le fait que les individus ne se reconnaissent plus dans les partis politiques traditionnels. Les français font de moins en moins confiance aux élites et croient de moins en moins en la politique. Nous assistons ainsi à l'heure actuelle à une crise de la démocratie représentative.

Ces éléments remettent en cause tout le fonctionnement de notre société. En effet si les individus ne votent plus, leurs intérêts ne sont pas représentés. Il n'est d'ailleurs plus intéressant de les représenter s'ils ne votent plus. Cela signifie que des franges entières de la population se retrouvent en état de relégation et d'auto-exclusion. On parle également à ce titre de « ségrégation électorale »¹. Ceci remet également en cause la légitimité et la représentativité des élus. Un élu peut-il parler au nom de ses concitoyens si seulement le quart d'entre eux se sont rendus aux urnes pour voter ?

La montée de l'abstention et des votes contestataires est également le résultat de nouvelles fractures qui se creusent de plus en plus, d'abord entre les élites et les catégories populaires mais également à l'intérieur des catégories populaires elles-mêmes. Ces fractures se lisent dans la nouvelle géographie de notre société : les habitants plutôt aisés des métropoles votent pour un monde ouvert, mondialisé et multiculturel ; tandis que les habitants des territoires périphériques et ruraux, issus des catégories populaires, votent pour un pays nationaliste et protectionniste². Les quartiers populaires quant à eux, concentrent les taux pauvreté et les taux d'abstention les plus élevés, allant parfois de 50% à 70% d'abstention. En plus de cela, on remarque un renforcement de l'entre soi, les classes aisées évitant de vivre avec les classes moyennes, les classes moyennes évitant les classes populaires, ces dernières évitant les catégories situées au plus bas de l'échelle sociale : à savoir les immigrés et les étrangers, du fait qu'ils n'aient pas les mêmes droits n'ayant

¹Braconnier (C.) (avec Dormagen (J.Y.), 2007, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Gallimard, Folio Actuel, Paris

²Guilluy (C.), 2013, *Fractures françaises*, Flammarion

pas la nationalité française³. On parle ainsi de « ghettoïsation par le haut » et de « lutte des places », ces stratégies d'évitement contribuant à constituer des quartiers concentrant la pauvreté. Face à ce constat alarmant, on remarque cependant, et avec étonnement en premier lieu, que les formes de participation citoyenne se multiplient depuis une vingtaine d'années malgré une abstention grandissante. Les lois pour institutionnaliser la démocratie participative sont également de plus en plus nombreuses. Il existe ainsi actuellement plusieurs milliers de dispositifs de démocratie participative en France⁴. Face à la crise de la démocratie représentative, la démocratie participative s'impose ainsi comme une alternative, un autre levier d'implication politique des citoyens. Elle est notamment amenée par de nombreux acteurs comme une réponse à la crise sociale que nous vivons, l'aspect participatif de ces dispositifs permettant de créer du lien entre les citoyens. En particulier les conseils de résidents étrangers en France affichent clairement leur volonté de promouvoir le dialogue interculturel. Cependant les dispositifs de démocratie participative se retrouvent confrontés à plusieurs difficultés, liées notamment à la mobilisation des individus et à la reproduction des inégalités sociales : les catégories les plus démunies sont peu présentes.

C'est pourquoi aux côtés de la « démocratie participative à la française », la démarche américaine de l'empowerment est de plus en plus évoquée. Cette démarche consiste à redonner du pouvoir aux habitants, à leur redonner la capacité d'agir sur leur situation par eux-mêmes. Elle a été mise en place aux Etats-Unis afin de développer les quartiers pauvres, les ghettos américains. L'empowerment cherche à donner aux individus, mêmes les plus défavorisés, les moyens d'acquérir les capacités pour agir.

La démocratie participative, se présentant actuellement comme une alternative essentielle face à la crise que nous vivons, pourrait-elle ainsi continuer à se développer ? La méthode de l'empowerment pourrait-elle permettre de parer ses « failles » ? La démocratie participative peut-elle se placer comme une réelle solution, une alternative, face au constat alarmant que nous décrivons ?

B) Problématique et hypothèses

Pour apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous orienterons notre réflexion autour de la question de la mobilisation des habitants dans les dispositifs de démocratie locale, et notamment des habitants les moins représentés dans ces dispositifs actuellement.

Nous nous demanderons en effet comment les instances de démocratie participative peuvent mobiliser les citoyens, et notamment les citoyens les plus démobilisés politiquement. Nous étudierons cette question sous l'angle de l'empowerment. Notre problématique est donc la suivante :

³ Maurin(E.), 2004, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, La république des idées, Seuil

⁴ Millénaire 3, Le Centre Ressources Prospective du Grand Lyon, *La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan*, Synthèse réalisée par Cédric Polère à l'occasion de l'élaboration du numéro des « Synthèses Millénaire 3 » sur le thème de la démocratie, DPSA – 2007

En quoi les démarches d'empowerment peuvent-elles permettre de mobiliser les individus dans les instances de démocratie locale ?

En d'autres termes, de quelle manière les démarches ascendantes, d'empowerment, peuvent-elles attirer des publics différents que les publics traditionnellement présents dans les instances de démocratie participative? Peuvent-elles mobiliser les publics les plus démobilisés politiquement ?

En d'autres termes, comment mobiliser les individus les plus fragiles, et dont les besoins sont peut-être les plus urgents à prendre en compte ? La démocratie participative peut-elle être une réponse à la crise politique actuelle ?

Hypothèses :

Les hypothèses qui vont guider notre réflexion sont les suivantes :

1° Les démarches d'empowerment mobilisent les individus les plus en difficulté car elles permettent de créer chez eux une dynamique intérieure, une capacité à agir, à se mobiliser, et une volonté personnelle de le faire.

2° Les démarches d'empowerment peuvent mobiliser des individus, mais celles-ci sont ascendantes tandis que les instances de démocratie locale restent des démarches descendantes et institutionnelles. L'empowerment est donc incompatible avec les instances de démocratie locale.

3° Les instances de démocratie participative peuvent s'inspirer des méthodes de l'empowerment pour mobiliser des individus

Dans un premier temps, nous tenterons de décrire l'histoire de la démocratie participative en France ainsi qu'un état des lieux des dispositifs existants. Dans un deuxième temps nous étudierons la démarche de l'empowerment aux Etats-Unis, puis nous chercherons à comprendre dans un troisième temps les nouvelles formes d'engagement qui se développent en France.

Sommaire

I) La démocratie participative en France : Définition et histoire	p19
A) La démocratie participative : une conception de la condition humaine.....	p19
B) De la Révolution à nos jours, la formalisation de la démocratie participative.....	p22
C) Les dispositifs de démocratie locale en France : limites et avancées.....	p26
II) L'empowerment : la prise de conscience pour la prise de pouvoir.....	p30
A) LA conscientisation	p30
B) La question de l'intermédiaire : une autre définition de « la relation aidant-aidé ».....	p34
III) S'engager aujourd'hui : « l'engagement post-it ».....	p38
A) La mutation du politique.....	p38
B) Les nouvelles formes d'engagement.....	p40
C) Stigmatisation et engagement.....	P43
IV) Le pouvoir d'agir : co-construire, co-décider, co-former.....	p49.
A) Donner les moyens de l'interpellation citoyenne : articuler la participation institutionnelle et d'initiative.....	p49
B) Soutenir la création d'espaces citoyens et les reconnaître : l'exemple des tables de quartiers.....	p50
C) Créer une fondation pour la solidarité sociale et favoriser le développement associatif.....	p53
D) Une méthode : co-production, co-formation, co-évaluation.....	p53.
E) Un enjeu transversal : changer l'image des quartiers.....	p58.

I) La démocratie participative en France : Définition et histoire

A) La démocratie participative : une conception de la condition humaine

«Il en va de la cité comme du navire: jamais la foule ne saurait gouverner avec intelligence ni un navire ni une cité» Platon, *La République* (320 avant JC).

Cette analogie mythique formulée par Platon illustre bien l'idée de la démocratie que nous nous sommes fait durant plusieurs siècles. Pendant longtemps la définition de la démocratie s'est cantonnée à la définition de la démocratie représentative, la démocratie participative étant toujours rejetée. Antoine Bevort⁵ nous montre ainsi comment les modèles de pensée de la démocratie et du citoyen se sont répétés pendant des siècles, autour de cette idée que le peuple n'est pas capable de gouverner, et que seule une élite minoritaire en a la capacité. L'histoire de la définition de la démocratie ressemble beaucoup à ce titre au débat mythique entre Protagoras et Socrate, décrit dans *La République* (320 avant JC), de Platon, que nous expose l'auteur.

Socrate doute en effet de la possibilité d'enseigner «l'art politique», selon lui «il n'y a rien là qui relève d'un enseignement», car, quand il faut discuter de certaines questions comme construire un bâtiment, un navire, on recourt à l'avis de spécialiste, mais «quand il s'agit du gouvernement de la cité, chacun est admis à se lever sans avoir rien appris et sans aucun maître ». Il ajoute que «les plus sages et les meilleurs sont incapables de transmettre aux autres la vertu qui est la leur».

Protagoras, d'un tout autre avis, lui répond en citant le mythe de Prométhée. Cet épisode de la mythologie grecque raconte en effet comment les dieux donnèrent aux êtres humains les habiletés d'artiste et les savoirs nécessaires à la vie, en oubliant toutefois de leur inculquer les savoirs liés à la science politique. Les êtres humains ne cessaient alors de se disperser et de périr. Zeus envoya alors Hermès porter aux hommes « Respect » et « Justice » afin que ceux-ci parviennent à vivre en société. Dans ce mythe, tous les hommes sont donc pourvus de «l'art politique». Protagoras défend donc son idée que, puisque tout le monde l'a reçu, cet art est essentielle à la vie de tous et qu'il doit pouvoir s'enseigner. Antoine Bevort explique que pour Protagoras il s'agit d'un apprentissage qui se conduit durant toute la vie, et ce dès l'enfance.

La question s'est répétée au cours de l'Histoire et elle est toujours la même aujourd'hui: qui est compétent en matière politique pour pouvoir prétendre à participer aux décisions politiques?

De Platon jusqu'à Hegel en passant par les Lumières, la question amène toujours à la même réponse.

Lorsqu'un premier régime démocratique se met en place à Athènes, (environ 500 ans avant JC) Platon s'oppose tout à fait à la démocratie. Pour lui le peuple est incompetent en matière de politique. Il défend la cité des « rois-philosophes », gouvernés par les « meilleurs ». Pour lui la démocratie conduit à l'anarchie, au désordre. Il estime que l'homme démocratique est comme « le frelon, l'homme plein de passion et d'appétit, gouvernés par les désirs superflus ». Pour lui la

⁵ Bevort (A.), 2002, *Pour une démocratie participative*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques

République se doit d'être autoritaire et élitiste. Aristote est plus nuancé mais estime de même que le peuple est «basse naissance, pauvreté et grossiereté», et que la démocratie ne pourrait fonctionner que si la société n'était composée que de paysan, car ceux-ci ont très peu de loisir et ont peu de temps pour se réunir. Hobbes entre dans la lignée de Platon. Il ne traite pas directement de la démocratie mais de la question du pouvoir. Pour lui le peuple doit être gouverné par «l'autorité du magistrat».

Rousseau lui amène une nouvelle définition à travers son célèbre ouvrage « *Du Contrat Social ou Principes du droit politique* », publié en 1762: c'est la volonté générale issue de la souveraineté populaire qui doit guider le gouvernement d'un peuple. Il s'agit d'une souveraineté populaire, mais «ce qui généralise la volonté c'est moins le nombre des voix que l'intérêt commun qui les unit». Toutefois si la souveraineté populaire s'exprime dans les lois, Rousseau considère que le «le simple droit de voter, et celui d'opiner, de proposer, de diviser et de discuter que le gouvernement a toujours grand soin de ne laisser qu'à ses membres». Pour lui la démocratie directe n'est accessible qu'à un petit Etat «proportionnellement plus fort qu'un grand car plus le lien social s'étend plus il se relâche». Rousseau considère en fait que la démocratie est utopique, il met plutôt en avant le système d'aristocratie élective.

Les lumières en général mettent plus en avant la raison au détriment du pouvoir du peuple, et sont en faveur de la République plutôt que de la démocratie. De nombreux débats ont eu lieu au lendemain de la révolution posant la question du citoyen : qui est capable de prendre des décisions? La question a été tranchée par l'instauration du suffrage censitaire en 1791⁶. Lorsque le suffrage universel a été voté, le débat était encore présent, et beaucoup pensait que le peuple n'était pas prêt.

«Les lumières de la raison sont supérieures aux lumières de la souveraineté du peuple», écrit Antoine Bevort. De son côté, Kant estime la démocratie est le pire des régimes. Pour lui les sujets ne sont égaux qu'aux égards de leur soumission à la loi.

La démocratie a donc fait lieu de peu d'éloge depuis sa conception à Athènes.

C'est Hannah Arendt⁷ qui va finalement apporter une nouvelle vision de la démocratie, ébranlant ainsi nos conceptions politiques traditionnelles.

Elle critique l'idée selon laquelle le rapport politique ne se définirait qu'à travers un rapport de domination entre les gouvernants et les gouvernés. Il s'agit pour elle d'une mauvaise interprétation du pouvoir. Elle critique notamment le fait que le pouvoir soit assimilé au savoir. Pour elle et pour Bevort, «le politique c'est le domaine de la liberté de choix, pas celui d'une supposée raison politique accessible aux seuls savants»⁸.

Selon Hannah Arendt, la vie politique ne se réduit pas qu'aux seuls acteurs du gouvernement. Elle reprend l'analogie du navire pour se faire comprendre. Celle de Platon est pour elle une erreur: ce n'est pas la conduite du navire qui est en question, mais sa destination. Dans cette idée, «le citoyen est tout à fait compétent pour se prononcer sur les destinations et les risques» écrit Bevort. Le

⁶ Monconduit (F.), 2006, *Devenir citoyen, essai de philosophie politique*, Edition Emile Bruylant, Bruxelles

⁷ Arendt (H.) *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket Agora, 1994

⁸ op.cit

citoyen peut donc donner son avis sur une politique donnée et sur son sens. Cela ne signifie pas que c'est forcément lui qui *conduit*, dans le sens où ce n'est pas forcément lui qu'il l'applique. De cette façon, «l'exécutif exécute mais ne dirige pas».

Nous comprenons ainsi que dans cette philosophie, le choix et la décision appartiennent à tous, mais pas l'exécution de ces choix. Le pouvoir correspond dans ce modèle de penser à l'exécutif. La philosophe allemande explique ainsi que «le pouvoir correspond à l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle, il appartient à un groupe et continue à lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé». Autrement dit, «le pouvoir n'est que l'aptitude à régler ces questions, pas seulement pour soi mais aussi pour les autres» selon les mots de Michael Watzler.

Pour l'auteur, si on peut considérer que tous les citoyens en effet n'ont pas les mêmes compétences politiques, la même facilité à s'exprimer, chacun est toutefois légitime pour participer à la vie de la cité, ce qui constitue pour lui le fondement d'une société «réellement démocratique».

Nous pouvons remarquer ainsi que la définition de la démocratie, et plus largement de la démocratie participative est liée en fait à une conception particulière de la condition humaine. La pensée de la démocratie participative suppose en effet de se défaire d'une vision méprisante du peuple et de l'homme en général. Elle demande finalement un certain humanisme. Elle signifie que la direction, le sens vers lequel la société choisit de se tourner concerne tout le monde, et que tout le monde doit donc se prononcer à ce sujet.

Cela ne se traduit pas forcément par la fin de la représentation pour l'auteur, mais elle signifie toutefois que la vérité ne soit pas donnée aux «gouvernants». Croire en la démocratie représentative signifie croire que le « peuple » a sa propre vérité. Bevoort donne ainsi sa propre définition de la démocratie participative : « c'est une conception exigeante de la démocratie qui repose fondamentalement sur la confiance en la compétence politique de l'homme (...)la confiance dans le politique suppose la confiance dans la société».

L'historien et sociologue Pierre Rosanvallon⁹ complète cette définition, en expliquant que la démocratie est aussi liée au « désir d'égalité ». En effet la démocratie est un régime politique qui se fonde également sur une vision plus égalitaire de la société. Une société dans laquelle « les hommes et les femmes ne sont plus soumis à des formes de domination

sociales et politiques considérées comme insupportables – que ces formes de domination prennent l'aspect de pouvoirs déréglés, de l'aliénation économique ou des diverses figures de l'esclavage »¹⁰. C'est pour lui « l'impatience des inégalités », la volonté de renverser les logiques de domination existantes, qui a été le principe générateur de la Révolution française.

⁹Rosanvallon (P.), 2011« Ecrire une histoire générale de la démocratie », De Boeck Supérieur ; *Participations*, 2011/1

¹⁰ op.cit

Nous pouvons ainsi donner notre propre définition de la démocratie participative, comme un régime politique déclarant le peuple comme souverain, visant l'intérêt général, le bien commun. Un régime de démocratie participative se fonde sur une conception humaniste de la condition humaine, partant de la position que chaque citoyen est légitime à donner son opinion et à participer aux décisions politiques. Des représentants peuvent exister, mais ceux-ci sont de simples exécutants. Un régime de démocratie participative donne ainsi la parole à chacun, avec une considération égale pour chacune des voix. Ce type de régime est fondamentalement égalitaire, et va à l'encontre de tout type de domination sociale.

B) De la Révolution à nos jours, la formalisation de la démocratie participative

1°) La Révolution : l'intérêt général contre les corps intermédiaires

Comme nous avons pu le voir, la démocratie participative n'a pas été beaucoup portée par les grands penseurs. Dans le même sens, on ne peut pas dire que la démocratie participative et la France mènent une grande histoire d'amour. Le modèle politique français a été réticent pendant longtemps à accepter quelque forme de participation citoyenne. La constitution d'un monde syndical et associatif a ainsi été très lente en France. Pour Pierre Rosanvallon¹¹, cela remonte à la Révolution française. A cette époque en effet l'idée de citoyen et d'intérêt général commençait à se constituer, mais le monde syndical et associatif ne correspondait pas à la définition qui existait de l'intérêt général. Il n'était pas concevable en effet qu'il y ait des intermédiaires entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, les associations étaient perçues comme aliénantes et individualistes. Petit à petit ces formes d'intermédiaires ont fini par émerger et par être instituées, sans être toujours reconnues pour autant. Nous pouvons lire cette évolution à travers un certain nombre de lois significatives :

-En 1791 tout d'abord, la loi de Chapelier interdit tout regroupement de personnes, au nom de l'intérêt général.

C'est ce que nous nommons le modèle jacobin, qui s'imposera entre 1791 et 1870, dans ce modèle les intermédiaires sont illégitimes.

En 1834 une faible évolution se fait toutefois sentir: on autorise les regroupements de 20 personnes au maximum et à condition d'en avoir l'autorisation.

A partir de 1870 le pays est ébranlé, d'abord par la guerre Prusse mais aussi par l'instauration de la IIIème République et des réformes de Thiers.

On peut compter par la suite plus d'une trentaine de lois sur la vie associative, jusqu'en 1901 :

-1875 : la loi sur l'enseignement supérieur indique que les universités sont autonomes

¹¹op.cit

- 1881 : la loi accorde le droit de réunion et la liberté de presse
- 1884 : la loi sur les syndicats professionnels leur accorde le droit de représenter les ouvriers même non-adhérents
- 1890 : le droit au syndicat des communes est accordé
- 1898 : la loi autorise le secours mutuel (sous forme de cagnotte à l'époque).

Nous pouvons ainsi remarquer qu'effectivement la construction et l'avancée des droits a demandé beaucoup de temps avant d'arriver enfin à la loi 1901 autorisant les associations. Plus d'un siècle a ainsi été nécessaire pour autoriser la constitution de corps intermédiaires.

Malgré tout, selon Rosanvallon, ceci n'est pas encore tout à fait acquis aujourd'hui. Il explique que « dans les esprits, le jacobinisme a continué à constituer le modèle dominant de représentation de l'intérêt général en France »¹². C'est pourquoi encore aujourd'hui une partie des élus politiques acceptent mal les formes de participation citoyenne, qui peuvent remettre en question leur légitimité. Rosanvallon explique que « toute une partie des élites politiques continue à penser l'intérêt général comme produit de la représentation née de l'élection – si bien que le Conseil constitutionnel et les institutions non élues sont perçues, dans leur essence, comme illégitimes »¹³. Un décalage persiste ainsi entre une certaine forme de vie sociale et les représentations des élites politiques à leur sujet.

2°) De 1960 à nos jours:des luttes urbaines à la formalisation de la démocratie participative

L'institutionnalisation de la démocratie participative s'est ainsi poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Après la guerre, des formes de participation citoyenne se sont imposées et se sont progressivement instituées.

a)Les années 1960-1970 : les « luttes urbaines »

C'est à cette période là qu'un véritable mouvement de participation citoyenne se constitue. En effet des formes de participation directe des citoyens à la gestion de la ville s'étaient déjà manifestées dans l'entre-deux guerres, mais les formes les plus importantes apparaissent dans les années 60.

Des démarches de développement local participatif se mettent en place dans les années 70 en particulier dans les milieux ruraux, pour faire face à l'exode rural et lutter contre les premières fermetures d'usines (Vallée de la Soule, vallée de la Bruche, pays de Colombey). Mais c'est en particulier dans les milieux urbains que des démarches de participation se structurent.

Ceci est notamment lié à l'émergence des grands ensembles, ces quartiers de logements sociaux construits après la guerre en urgence afin de reconstruire le pays. Ces ensembles excentrés et sous-équipés en écoles, transports collectifs, services publics ou administratifs, et espaces verts

¹² op.cit

¹³ op.cit

créent un sentiment de frustration et d'exclusion de la part de leurs habitants. C'est de cette façon que des groupes d'action municipaux (GAM) se créent dans ces quartiers. Ils sont animés par des militants « experts » tels que des ingénieurs ou des professeurs et cherchent à peser sur les décisions des élus. La ville de Grenoble a été particulièrement porteuse de ces groupes d'action, que l'élection d'Hubert Dubedout en 1965 a amené à leur apogée.

b)Le tournant de mai 68 : la radicalisation

Suite aux mouvements de révolte de mai 1968, les mouvements de participation citoyenne se sont radicalisés et se sont positionnés directement en conflit, en opposition, avec les pouvoirs publics. Toujours concentrés dans les quartiers des grands ensembles, ces mouvements s'opposent aux rénovations urbaines et cherchent à lutter contre la dégradation de leurs conditions de vie, en particulier en termes de logement ou de transport. Ce que l'on nomme ainsi les « luttes urbaines »¹⁴, se multiplient et les mouvements sociaux¹⁵ se développent.

La démarche des Groupes d'Action Municipaux plus coopérative entraîne la création de « commissions extra-municipales » dans certaines villes, dont le but est de confronter le point de vue des habitants à celui des élus locaux, des experts et des chercheurs, sur des questions d'aménagements urbains. Un des meilleurs exemples est celui de la Villeneuve, à Grenoble, qui a été conçu en concertation avec les habitants du village olympique, et en amont des travaux.

Bien que les exemples tels que celui de Villeneuve soient plutôt isolés, nous pouvons remarquer qu'un mouvement de fond se met toutefois en place cherchant à mettre autour de la table des acteurs appartenant à des univers sociaux et professionnels différents, rendant le travail en commun malgré tout très difficile.

c)1980 : une première étape de formalisation nationale

Le nouveau gouvernement de gauche élu en 1981 va porter encore plus la participation citoyenne en créant notamment la « Commission pour le développement social des quartiers » chargé d'expérimenter des démarches innovantes dans les quartiers dits « difficiles ». Cette commission nationale est divisée à l'échelle des quartiers sous forme de commission locale qui réunissent les acteurs institutionnels ainsi que la société civile afin de mettre en débat les projets des municipalités pour leurs quartiers.

Cette démarche n'a pas forcément eu les résultats escomptés (participation des habitants en baisse, le partenariat associatif ne s'est pas pérennisé...), mais a permis de faire émerger une catégorie d'intermédiaires sociaux chargés d'animer les opérations au service des villes (chefs de projets de

¹⁴Wuhl (S.), septembre 2008, « La démocratie participative en France : repères historiques », <http://www.institut-gouvernance.org/>

¹⁵Touraine (A.), 1973, *Production de la société*, Seuil

quartier et de contrats de ville) qui ont cherché à pousser la participation des habitants, en les consultant et en soutenant les mouvements associatifs.

Nous pouvons observer à ce stade la constitution d'une démocratie plutôt délibérative dans le sens d'Habermas, où les citoyens sont informés en amont des décisions afin de rompre avec la dissymétrie entre les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile et de permettre des débats constructifs. Les premiers ont en effet une connaissance plus fine des questions évoquées en plus de leur pouvoir décisionnel.

La décentralisation va également contribuer à faciliter la mise en place de dispositifs participatifs.

d) Les années 90 : l'institutionnalisation de la participation

Les mobilisations citoyennes se poursuivent à la fin des années 1980 et l'Etat va donc tenter de s'emparer de la question en institutionnalisant la participation. L'Etat entreprend ainsi la promotion de l'ingénierie de la participation des usagers y compris pour des projets importants qui requièrent des compétences techniques spécialisées. Selon Simon Wuhl, « il s'agit pour les autorités de reprendre le contrôle d'un mouvement grandissant de contestation qui s'exprime dans le domaine du cadre de vie, en répondant partiellement aux revendications exprimées d'une plus grande démocratisation dans la prise de décision »¹⁶. De nombreux acteurs aux profils variés (experts, juristes, chercheurs, militants, etc) mettent ainsi leurs compétences au service des citoyens dans les projets participatifs.

La création de la commission nationale pour le débat public (CNDP) est aussi marquante de cette période. Celle-ci a pour but de favoriser et d'organiser les débats avec des représentants de la société civile, au cours de l'élaboration de grands projets d'aménagement qui ont un impact sur l'environnement. Elle rassemble les élus locaux, les magistrats et les représentants d'associations de défense de l'environnement et de consommateurs. Elle se montre novatrice pour l'époque puisqu'elle s'empare de tous les projets supérieurs à un certain montant, obligeant qu'un rapport collectif soit constitué et remis au maître d'ouvrage. De plus elle continue de s'orienter vers les principes de la démocratie délibérative d'Habermas.

Plusieurs lois vont se succéder ensuite, appuyant de plus en plus la démocratie participative jusqu'à la rendre obligatoire dans de nombreux projets territoriaux :

La loi Pasqua de 1995 reconnaît les pays, puis la loi Voynet de 1999 défend le développement durable et stipule que les citoyens doivent être associés à l'élaboration et à l'évaluation des projets mis en place dans le cadre du développement durable. Elle instaure notamment les conseils de développement qui se multiplient par la suite.

En 1999, l'État se dote également de la loi SRU, et met en place les PLU et les SCOT qui imposent que les citoyens soient concertés.

La loi Vaillant de 2002 relative à la démocratie de proximité inscrit un tournant important dans l'institutionnalisation de la démocratie participative, en imposant la constitution de conseil de quartier dans toutes les communes de plus de 80000 habitants.

¹⁶ op.cit

Récemment, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 prolonge encore cette idée en créant les conseils citoyens. Ceux-ci doivent être appliqués dans les quartiers prioritaires en lien avec la politique de la ville. On parle alors « d'expertise partagée » avec les habitants.

C) Les instances de démocratie locale en France : limites et avancées

De plus en plus de dispositifs de participation citoyenne se développent ainsi en France depuis les années 60, sous de multiples formes: on parle de jurys citoyens, de débat public, de référendums d'initiative populaire, de repas de quartier, de forums citoyens, de conseil de quartier, de budget participatif, etc.

Malgré les particularités propres à chacun de ces modèles, nous allons chercher toutefois ici à savoir quels sont les avantages et les limites qu'ils ont en commun, pour faire un premier bilan de la démocratie participative en France aujourd'hui.

LoicBlondiaux retrace justement dans son livre « Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative » (Editions du Seuil, collection « La république des idées », 2008) à la fois les limites et les avancées de ses démarches. Nous allons donc nous inspirer de ses travaux dans cette partie.

a) Des limites sociales et politiques

Le sociologue nous décrit tout d'abord les limites de ces démarches. Il nous apparaît que deux types principaux de limites s'imposent : des limites d'ordre sociologiques, mais aussi des limites d'ordre politique.

Tout d'abord, LoicBlondiaux soulève que les inégalités sociales et politiques présentent dans la société continuent de se refléter dans les différentes formes de participation. On relève ainsi presque constamment une très faible participation des jeunes, des populations d'origine étrangère et des catégories populaires. Les dispositifs tels que les Conseils de quartier notamment reproduisent en effet souvent les conditions de participation des formes classiques de démocratie: prime aux compétences rhétoriques, aux capacités de prise de parole en public, ou encore absence d'enjeux essentiels pour certaines catégories, liés aux conditions matérielles de vie. La question de la représentativité des personnes mobilisées ne se trouve donc pas résolue.

Ensuite, Blondiaux émet des critiques d'ordre politique et lié notamment à l'aspect décisionnel qui fait défaut.

Il évoque d'abord la problématique de l'instrumentalisation des démarches participatives. D'après lui ces formes de consultation s'apparentent trop souvent à de la communication politique, plutôt qu'à l'organisation d'une réelle aide à la prise de décision. L'observation de différentes expériences témoigne notamment de la difficulté pour les élus de se trouver confrontés à une réelle opposition. Il en découle un encadrement des dispositifs tel que l'on est en droit de se demander quelle est la marge de liberté des citoyens convoqués, dans la mesure où ces derniers ne sont ni responsables de

l'agenda, ni du calendrier de la discussion ni des règles de cette dernière...

Blondiaux nous explique en effet que le problème principal des dispositifs étudiés réside dans leur absence d'influence sur la prise de décision. La question de la responsabilité politique de ces nouvelles instances participatives reste ambiguë. Le vote apparaît comme la seule réponse évoquée ce qui induit que seuls nos représentants élus conservent la prise de décision.

Il s'avère que les élus demeurent réticents et privilégient au contraire une conception exclusivement représentative du pouvoir. L'auteur se demande ainsi finalement si le fait que les élus accordent si peu de pouvoir aux citoyens n'alimenterait pas le désintérêt de ces derniers. Il explique que la participation des citoyens ne fait pas l'objet d'une demande sociale véritable si nous observons par exemple la fréquentation des forums électroniques des mairies ou des conseils de quartier. Or il a bien été observé que lorsque de réels intérêts sont en jeu, comme c'est le cas entre autre lors de certains budgets participatifs latino-américains, la mobilisation est bien présente. L'observation des dispositifs laisse en outre penser que les citoyens sont souvent soumis à des injonctions contradictoires: s'intéresser à la chose publique par exemple mais sans trop être compétent, au risque d'être suspecté de ne pas être si « ordinaire » que ça, par exemple...

Un autre aspect montre encore la difficulté des élus à accepter ces démarches. En pratique, et dans la lignée de la politique délibérative d'Habermas, de nombreux dispositifs privilégient en effet la recherche du consensus. Cette conception est néanmoins rejetée par des auteures issues de la théorie critique et du féminisme mettant en avant le fait que des groupes minoritaires ou fragiles (les femmes mais également les Noirs, les classes populaires...) seraient ainsi de fait marginalisées lors de la discussion.

b) Des avancées significatives

Malgré les difficultés auxquelles sont confrontées les différentes démarches de participation, l'auteur démontre toutefois que celles-ci ont permises des évolutions conséquentes, notamment dans notre vision de la conception de politiques publiques et dans l'intérêt du débat public.

Il observe une montée de la revendication par certains citoyens d'un droit d'expression politique, et de l'exigence que les gouvernements rendent des comptes. On remarque finalement une forme d'autonomisation de la part des citoyens.

Les dispositifs de participation constituent pour l'auteur des formes de réponses à ces demandes nouvelles. Contrairement à ce qui a pu leur être reproché, le conflit ne se trouve en aucun cas réduit lors de ces initiatives, et constitue même un moteur des forums participatifs. De plus, il se trouve que les citoyens ne se laissent pas imposer les avis d'experts déjà constitués mais parviennent à acquérir le degré de compétence nécessaire pour élaborer une véritable contre-expertise.

Par ailleurs, auparavant perçue comme un frein de l'action publique, la participation est de plus en plus souvent considérée comme une aide possible. La mise en œuvre de démarche participative semble en effet à même de modifier l'action publique dans quatre directions: les détenteurs de

l'autorité politique traditionnels se voient obligés de prendre en compte d'autres points de vue, l'élaboration d'avis politiques et techniques par de simples citoyens remet en cause l'identité des personnes susceptibles de participer à l'élaboration des décisions collectives, les conditions du débat public, habituellement structuré par les médias de masses et les sondages, sont modifiées, et enfin, les dispositifs participatifs semblent à même d'imposer le fait que la décision publique devienne le produit systématique d'un débat préalable avec les citoyens.

En conclusion, l'auteur propose « six brèves recommandations pour une démocratie effective »: prendre au sérieux les conditions matérielles de discussion (moyens d'information, d'expertise...), encourager l'émergence d'acteurs capables d'animer le débat de façon neutre, promouvoir une constitution démocratique mixte (en institutionnalisant des expériences tels que les jurys citoyens, les Budgets participatifs ou encore le Débat public), jouer sur la complémentarité des dispositifs, faire en sorte que le rôle de la participation ne demeure pas uniquement consultatif, et pallier enfin les logiques d'exclusion sociale caractéristiques du fonctionnement démocratique actuel.

C'est précisément sur ce dernier point que nous allons concentrer notre réflexion.

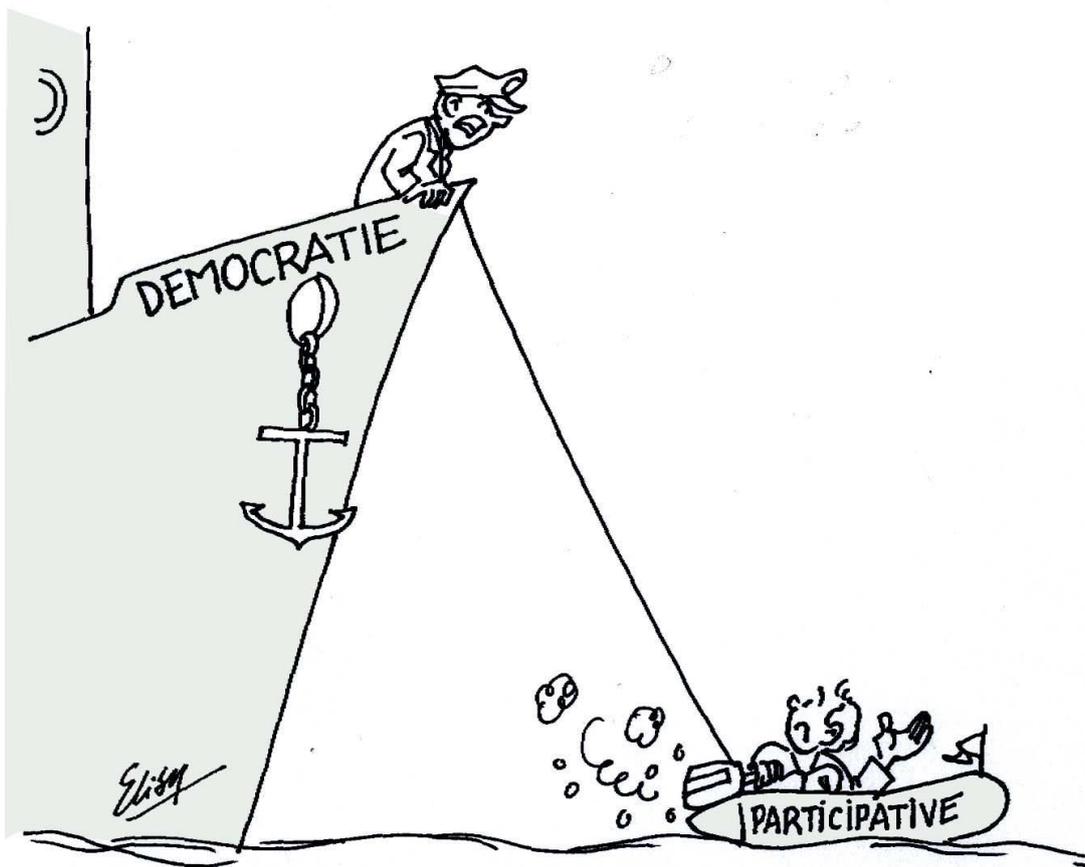
Conclusion :

Nous pouvons constater au regard de l'Histoire que le régime démocratique d'abord a été vivement critiqué durant plusieurs siècles depuis Platon, et que la démocratie participative ensuite a aussi déclenchée de nombreuses réticences. Elle représente en effet une conception du peuple et de l'humanité qui demande de remettre en question des logiques de domination profondément inscrite dans la société. Ainsi les élites ont longtemps méprisé le reste de la population. Ainsi la Révolution cherche à instaurer un régime démocratique afin de contrer des formes d'inégalités sociales. Pourtant la question de la citoyenneté reste complexe. Nous le voyons, la simple reconnaissance de corps intermédiaire et des associations met plus d'un siècle à s'instituer. C'est à partir des années 60 que des formes de démocratie participative s'imposent et commencent à être reconnu au niveau de l'Etat. Nous pouvons remarquer que malgré des évolutions historiques significatives, et une institutionnalisation de plus en plus importantes de la démocratie participative, il est toujours aussi difficile aujourd'hui pour les élites politiques de reconnaître la légitimité de la parole des citoyens ainsi que toute forme de participation. En témoigne l'aspect décisionnel jalousement gardé par les élus. En parallèle la mobilisation des individus s'avère limitée, en particulier celle des catégories dominées. Finalement la démocratie participative ne parvient pas à réaliser cette égalité à laquelle elle aspire.

Malgré tout les multiples formes de participation qui se développent se présentent comme les seules réponses aux exigences des citoyens qui semblent augmenter, d'autant plus que la défiance envers la politique s'accroît. Par ailleurs quelques résultats, fébriles mais significatifs se manifestent et démontrent l'intérêt de ces démarches. Comment pourraient-elles donc dépasser leur difficulté ?

Pour Rosanvallon, tout l'enjeu à présent est de trouver de nouvelles formes d'intermédiaires, de

médiation, formelles ou informelles, permettant en quelques sorte de « former les citoyens », de leur permettre de « maîtriser leur existence », comme s'y attelaient autrefois les associations d'ouvriers ou les associations chrétiennes. De nouvelles formes correspondant à la société actuelle doivent être inventées selon lui. Il nous apparaît en particulier qu'une réelle démocratie participative demande en fait un renversement des logiques de domination. Ce renversement pourrait-il passer alors par des formes d'apprentissage citoyens participatifs et informels ? C'est le point que nous allons aborder à présent, à travers l'étude des démarches d'empowerment, qui semble rejoindre notre idée.



II) L'empowerment : la prise de conscience pour la prise de pouvoir



A) La conscientisation

1°)Définition de l'empowerment

L'empowerment fait beaucoup parler de lui actuellement en France, mais cette notion est difficile à saisir car elle prend racine dans le langage américain et dans l'Histoire des Etats-Unis. Nous allons toutefois tenter de décrire ce terme ici.

Le verbe « to empower » apparaît pour la première fois en Grande Bretagne au milieu du XVII^e siècle pour désigner un pouvoir ou une autorité formelle accordée par une puissance plus élevée. C'est ensuite au milieu du XIX^e siècle qu'est formé le mot « empowerment », qui définit à la fois un état et une action : celle de donner du pouvoir.

Il n'y a ainsi pas réellement de traduction française appropriée. Il est parfois traduit sous les termes de « capacitation », « empouvoirement », ou plus communément à travers les termes « pouvoir d'agir », « puissance d'agir » ou « pouvoir d'action », ou encore « autonomisation » et « émancipation ». Mais aucun mot français ne traduit à la fois l'état et le processus d'acquisition du pouvoir que définit l'empowerment.

La notion de « capacités » que développe Amartya Sen dans son ouvrage *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*, (publié en 2000 sous l'édition Odile Jacob), peut toutefois permettre de mieux comprendre la notion d'empowerment. Selon Sen en effet, les biens sociaux premiers ou les donations de ressources monétaires ne suffisent pas à rendre les individus égaux entre eux. Elle ne permet pas de donner à chacun la même liberté d'action, de « capacité à faire ». Il parle ainsi de « liberté effective » des individus. Cela signifie que nous ne pouvons pas comprendre les inégalités seulement en termes monétaires. D'autres éléments tels que la tyrannie, l'absence d'opportunités économiques, l'inexistence des services publics ou l'intolérance défavorise la liberté effective des individus.

L'empowerment vise à redonner aux individus cette « liberté effective », cette capacité d'agir.

Le terme « empowerment » émerge dans les années 1960-1970, qui constituent une période très critique au niveau intellectuel. En effet de nombreux auteurs contestataires vont émerger. C'est notamment la période qui voit naître les nouveaux mouvements sociaux, tels que les mouvements féministes, écologistes, pacifistes ou les luttes noires pour les droits civiques. On assiste en particulier à une remise en cause des systèmes « top down ». Ces différents mouvements mettent en avant le fait que les populations dominées ne peuvent pas exprimer leurs intérêts, et que les catégories dominantes qui détiennent le pouvoir ne le prennent pas en compte et agissent même contre ses intérêts. C'est précisément le postulat sur lequel se pose l'empowerment, et ce sur quoi il cherche à agir.

2° La démarche de conscientisation

La démarche d'empowerment prend ainsi en compte les logiques de dominations sociales internes à la société. Elle cherche à démenteler ces logiques de domination. Elle comprend notamment le fait que les catégories dominées intègrent leur domination. C'est pourquoi une phase de prise de conscience est essentielle. Nous nous appuyons dans cette partie essentiellement sur l'ouvrage « *L'empowerment, une pratique émancipatrice* », écrit par Marie-Hélène Bacqué (sociologue et urbanistes) et Carole Biewener (économiste), publié en 2013 sous l'édition La découverte.

L'empowerment naît en effet à New-York en 1970 au sein des premiers mouvements de femmes battues. Des féministes, des militantes communautaires et des femmes ayant connues la maltraitance s'organisèrent face à la pénurie des lieux d'accueil, d'aide et de services pour les femmes battues, et réussirent à obtenir des initiatives en leur faveur. D'après nos auteures, avant cette mobilisation importante, la maltraitance des femmes étaient ignorée voire considérée

comme normale. Les femmes maltraitées n'avaient quasiment aucun recours, et les lieux pour les accueillir étaient presque inexistantes, et les services sociaux inefficaces. C'est pourquoi un travail de réflexion et de redéfinition du problème était très important, afin qu'il soit reconnu pour ce qu'il est. Pour ces militantes il était donc essentiel que ce soit elles-mêmes qui se battent pour que le problème soit reconnu, car sans cela la société n'aurait pas agit pour les aider ensuite. Combattre les violences faites aux femmes nécessitait ainsi des interventions à la fois individuelles, collectives et sociales, passant par le support des pairs plus que par l'aide des professionnels puisqu'il s'accompagnait souvent d'un jugement ou d'une image négative.

Ces mouvements ont ainsi développés des méthodes de prise de conscience collective. Le New York Radical Women (NYRW) par exemple, qui est un des premiers groupes de libération des femmes initiés en 1967, a développé des formes de participation nouvelles dites « consciousnessraising » (prise de conscience ou conscientisation). L'idée est de permettre une prise de conscience individuelle et collective des femmes. Elles utilisèrent notamment la méthode du « self-help » (ou « mutualaid »).

Il s'agit d'une méthode qui s'est développée aux Etats-Unis à partir du XIXème siècle et en particulier à la fin des années 60. Le principe est de réunir des groupes de volontaires dans l'objectif de s'aider mutuellement pour dépasser un handicap ou un problème commun. Les notions de face à face, d'interactions entre les membres du groupe, et l'investissement de chacun sont constitutives de la démarche. Ce sont des méthodes qui sont utilisées aujourd'hui en France dans le cadre des Alcooques anonymes par exemple. Les femmes victimes de maltraitance se retrouvent ensemble pour prendre conscience de leur situation et trouver des solutions. Elles sont aidées par des professionnels. L'étape du self-help est très importante. Le psychologue Frank Riessman¹⁷, estimait que le self-help était une étape « prépolitique » qui prépare l'action collective. En effet cette étape permet aux femmes de prendre conscience de leur situation et ensuite de former un collectif.

L'auto détermination des femmes et leur prise de conscience sociale et politique sont donc au cœur de la démarche. Il est important de saisir que les mouvements d'empowerment tel que celui-ci s'inscrivent dans des projets radicaux de transformation sociale (ici de la relation de domination des hommes sur les femmes), à travers la mobilisation des catégories dominées elles-mêmes, pour faire reconnaître leur problème et leurs intérêts.

Par la suite, plusieurs courants se sont développés aux Etats-Unis dans les années 70.

L'un d'eux que nos auteures nomme « post-structuraliste », s'inspire des écrits de Michel Foucault et développe une autre réflexion plus complexe du pouvoir, construit sur la dimension relationnelle. Il distingue plusieurs formes de pouvoir accompagnées de modes d'exercice variés.

Il s'agit de comprendre les formes « institutionnalisées » et les formes « internalisées » du pouvoir. L'idée forte de ce courant est que les femmes ne doivent plus être considérées comme

¹⁷ Franck Riessman, « The new populism and the empowerment ethos », in Harry Boyte et Franck Riessman (dir.), *The new populism. The politics of empowerment*, Temple University Press, Philadelphia, 1976, p53-63

seulement marginalisées et dominées afin de dépasser les représentations victimisantes.

Ce courant va ainsi ouvrir de nouvelles perspectives sur les démarches d'acquisition du pouvoir, à travers notamment la distinction de 4 notions du pouvoir qui sont essentielles dans leur théorie : celles du « pouvoir de », du « pouvoir sur », du « pouvoir intérieur » et du « pouvoir avec ».

La notion de « pouvoir de » exprime l'idée du pouvoir « de faire », d'engendrer des changements significatifs, les féministes parlent d'« une conception du pouvoir comme l'énergie et la compétence au lieu de la domination ».

A l'opposé le « pouvoir sur » traduit un pouvoir de « domination ». Il s'agit d'une forme de pouvoir plutôt « masculine » pour les féministes, considérée comme libérale, instrumentaliste et limitée. D'un autre côté encore, les formes de pouvoir dites « féministes », sont le « pouvoir de », le « pouvoir intérieur » et le « pouvoir avec ».

Développer son « pouvoir intérieur » consiste à la construction d'une image positive de soi, à acquérir des connaissances et des compétences favorisant une compréhension critique de son environnement, à développer des ressources individuelles et à élaborer des stratégies pour atteindre des objectifs personnels et collectifs.

Le « pouvoir avec » traduit la capacité d'agir en collectif, en groupe, afin de transformer la société dans son ensemble.

Pour Lorraine Gutiérrez¹⁸, théoricienne de l'empowerment, la combinaison des trois dimensions, individuelle, collective et politique est constitutive de la démarche d'empowerment. Le développement de la confiance de chaque individu en sa capacité personnelle d'agir et de contrôler sa vie, la prise en compte du groupe comme condition de l'action collective et la prise de conscience des inégalités de pouvoir sont autant de conditions pour que chacun assume ses responsabilités dans un processus de changement social : « Le but n'est pas de faire face à ou de s'adapter au problème, mais de développer sa capacité à changer la situation et de prendre une part active à la résolution du problème »¹⁹.

¹⁸ Lorraine Gutiérrez, (1990) « Working with women of color : an empowerment perspective », *Social Work*, vol.35 , N°2, p149-154

¹⁹ op.cit



Manifestation féministe à New-York dans les années 70

B) La question de l'intermédiaire : le « révélateur de pouvoir »

Les militantes féministes considèrent que cette intervention est nécessaire pour que les femmes prennent conscience de leur domination, car elles l'ont internalisé. Mais la question de la place qui est donnée à l'intervention « d'agents extérieurs » est essentielle, car elle peut remettre en cause le processus d'empowerment. En effet une intervention extérieure risque de déboucher sur de nouvelles formes d'encadrement et de normativité. Nous allons aborder cette question autour du lien entre l'empowerment et le travail social.

L'empowerment va apporter de nombreux changements à l'intervention sociale. Il va remettre en cause la relation qui se joue entre les travailleurs sociaux et les bénéficiaires de leurs services.

Beaucoup de professionnels, influencés par le développement des mouvements féministes et antiracistes ou par les méthodes du *communityorganizing* s'interrogent sur le sens et les modalités de leur travail. Le *communityorganizing* est une modalité d'organisation à l'échelle de la *community* initié par Alinsky qui connaît une impulsion importante dans les années 1970. Il s'inscrit dans la dynamique du mouvement des droits civiques. Le travail social est différent du *communityorganizing* : le *communityorganizing* est une action collective, une mobilisation des citoyens sur des problèmes communs, pour faire entendre leurs voix auprès des institutions et peser sur les processus de décision. Le travail social lui vise à fournir des services sociaux culturels ou de santé pour améliorer la vie des habitants du quartier. Dans le *communityorganizing* les habitants sont donc acteurs, alors que dans le travail social ils ne sont que de simples receveurs, ils restent passifs. Influencé par cette démarche, les travailleurs sociaux se demandent si leur rôle consiste à dispenser des services et à distribuer des aides à des usagers ou à des patients

considérés comme des assistés incapables d'agir par eux-mêmes, ou bien s'il consiste à leur apporter les ressources nécessaires pour développer leurs propres capacités de transformation individuelle et sociale. Ils trouvent une réponse dans l'empowerment qui leur propose une démarche alternative aux pratiques antérieures considérées comme hiérarchisées, paternalistes, et inefficaces.

La relation entre les travailleurs sociaux et les usagers est changée dans l'empowerment : avant il n'était qu'un client, c'était « la tradition de bienfaisance dans laquelle les travailleurs sociaux traitaient les usagers comme des victimes appartenant à des groupes de malheureux », comme l'écrit Barbara Levy Simon²⁰. Alors que dans l'empowerment, cette relation repose sur « une collaboration, une alliance, dans une réciprocité d'effort, d'idées, de ressources, de respect ».

Pour les féministes, l'usager devient le moteur du changement, il est un « acteur engagé dans un processus personnel et interpersonnel de construction de pouvoir d'agir qui nécessite capacité de prise d'initiative et estime de soi »²¹, pour elles les femmes sont capables de développer des formes de résilience.

Le rôle des praticiens, des travailleurs sociaux, s'en trouvent ainsi redéfini. Ils ne sont plus ni « bienfaiteurs » ni « libérateurs ». Le praticien est décrit par plusieurs images dont celles du « nourrisseur », du « facilitateur », du « collaborateur », du « partenaire » ou encore du « mobilisateur de ressource ». Pour les adeptes de l'empowerment, le praticien « facilite le processus d'empowerment en aidant les usagers à mettre en relation leurs différentes expériences avec les facteurs structuraux afin de développer une conscience sociale ». Le praticien doit permettre à l'individu d'augmenter ses propres ressources pour agir.

Cette relation a été réfléchi notamment dans la psychologie communautaire, à travers les écrits de Rappaport, cité par les auteures. Selon lui, l'empowerment engage une dimension de transformation sociale, car les inégalités et les formes d'oppression, qu'elles soient sociales, raciales, sexistes ou générationnelles sont les sources des souffrances individuelles.

Il explique qu'il est indispensable de reconsidérer la relation entre le patient et le professionnel, puisque la nature des relations entretenues entre « l'aidant » et « l'aidé » peut contribuer à perpétuer l'ordre et la hiérarchie sociale ou à la remettre en cause. Plutôt que de blâmer les victimes, il convient selon lui de montrer l'influence des facteurs sociaux et environnementaux et de mettre en lumière les compétences, la volonté, les capacités des individus au lieu de leurs faiblesses, leurs maladies ou les facteurs de risques.

Il s'agit de passer d'un travail sur un patient à une collaboration avec un usager expert. C'est ici le rapport au savoir qui est en jeu. Si les problèmes sociaux nécessitent bien le recours aux experts, qui peuvent apporter techniques et ressources, les non-experts peuvent aussi ouvrir de nouvelles

²⁰ Barbara Levy Simon, *The Empowerment Tradition in American Social Work. A History*, Columbia University Press, Ithaca, 1999, p.48.

²¹ *op.cit*

voies, proposer des solutions qui leur permettront d'être maîtres de leur propre vie et de lui donner du sens.

Deux modes de savoirs complémentaires sont ainsi mobilisés selon Bacqué et Biewener : celui, théorique et technique des professionnels, et celui des patients fondés sur l'expérience. Les professionnels mettent leur savoir au service des individus et des groupes avec lesquels ils travaillent ; ils essaient par ailleurs autant que possible de le leur rendre accessible. Il doit donc se créer une relation d'échange et non de subordination. L'utilisateur connaît son environnement et ses problèmes puisqu'il les vit quotidiennement. Il a donc une autre compréhension de sa situation, qu'un professionnel qui ne l'a pas vécu ne peut connaître.

Cette posture peut toutefois comprendre un risque : celui de retomber dans une autre relation de pouvoir. Le rapport au savoir constitue en effet une forme de pouvoir. La démarche d'empowerment dans le travail social reste une relation établie par des professionnels, et le plus souvent à leur initiative. C'est pourquoi toute une partie du mouvement communautaire (dont les luttes noires pour les droits civiques) a refusé d'utiliser cette notion.

Plusieurs démarches d'empowerment se sont ainsi mises en place aux Etats-Unis, mais aussi dans le reste du monde, notamment en Inde et en Amérique latine. Bien qu'elles prennent des formes différentes selon les contextes locaux, nous pouvons considérer que ces démarches se fondent toutes sur les trois éléments suivants :

1° Le premier est que les mouvements d'empowerment estiment que le changement social n'est possible qu'à travers une action « bottom up », ascendante, et à travers des actions locales

2° Il s'agit d'un mouvement à la fois individuel et collectif : il demande une prise de conscience individuelle, puis une organisation collective pour développer des stratégies.

3° Ce processus démarre par l'acquisition d'un « pouvoir intérieur », d'une estime de soi, de capacités individuelles, pour acquérir ensuite un pouvoir sur les ressources, et enfin amener à un réel pouvoir collectif, le « pouvoir avec ».

Cependant plusieurs questions se posent autour des intermédiaires et des acteurs de la prise de conscience : considérant en effet que les catégories dominées ont internalisé leur domination, qui peut permettre cette prise de conscience ? En d'autres termes faut-il impliquer les gens ou les laisser s'impliquer eux-mêmes ? N'y-a-t-il pas le risque qu'ils ne s'impliquent pas du tout ?

Ces interrogations nous font remarquer que l'empowerment est toujours en tension. Il pose la question de la place d'une sorte « d'intermédiaire », qui devrait organiser, lancer, promouvoir, l'action des habitants alors qu'elle est censé venir d'eux-mêmes, par eux-seuls. La venue d'un intermédiaire est-elle donc toujours indispensable ?

Par ailleurs, la relation entre l'aidant et l'aidé doit être une relation d'échange pour ne pas basculer dans un autre système de domination par la possession du savoir « expert ». Le travailleur social doit chercher à faire émerger aux yeux de la personne tout son potentiel, sans chercher à changer complètement cette personne. Les individus doivent rester eux-mêmes, mais développer leur

capacités personnelles pour retrouver la force d'agir.

Le travailleur social n'est donc plus un « bienfaiteur », il est un « mobilisateur de ressources », un « révélateur de pouvoir ».

Conclusion :

L'empowerment s'ancre donc dans un contexte particulier, mais remet toutefois en perspective les démarches participatives françaises. Celles-ci ne manqueraient-elles pas en effet finalement d'une étape de prise de conscience qui semble essentielle ? Les catégories de population qui manquent à l'appel dans les dispositifs participatifs français concernent effectivement les populations dominées, à savoir les catégories populaires, les femmes, les jeunes et les étrangers. Il semble donc que les processus de domination sociaux doivent être réinterrogés. L'empowerment met notamment en avant l'acquisition de compétences personnelles, de « pouvoir intérieur » et de confiance en soi pour pouvoir se mobiliser.

De plus, les dispositifs français ne seraient-ils pas finalement bien trop institutionnalisés, formalisés pour accueillir une participation des catégories « dominées » ? Les démarches de pouvoir d'agir se veulent en effet particulièrement ascendantes.

Et pourtant, la question de l'intermédiaire se pose toujours. Les collectivités territoriales pourraient-elles porter, ou pousser ces formes de médiation, ces « révélateurs de pouvoir » ou « mobilisateur de ressources » dont parle les féministes américaines ? A moins que celles-ci ne doivent venir exclusivement des citoyens.

Pour tenter de répondre à cette question, nous allons à présent interroger les citoyens eux-mêmes. Il convient en effet de s'interroger sur la crise politique actuelle et sur les formes de participation que privilégient à présent les citoyens.

III) S'engager aujourd'hui : l'engagement « post-it »

A) La mutation du politique

La France bat aujourd'hui des records d'abstention : 36% des électeurs n'est pas allé voter aux deux tours des dernières élections municipales du mois de mars 2014. Ce taux d'abstention n'avait jamais été aussi élevé sous la Vème République.

Cela confirme la thèse développée par Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, dans leur ouvrage *La démocratie de l'abstention* publié en 2007. Ils affirment que notre société évolue vers une démocratie de l'abstention, c'est-à-dire vers une démocratie où les votant sont une minorité.

a) Constat

L'abstention n'a jamais été aussi importante depuis l'instauration du suffrage universel masculin en 1848. 83,6% des inscrits s'étaient alors mobilisés alors que la moitié des français étaient analphabètes, et qu'il fallait accomplir entre 20 et 30km à pied pour se rendre au bureau de vote situé au chef-lieu de canton. Hors mis lors du régime de Napoléon III, le taux d'abstention ne s'élèvera pas au-dessus de 20% en France. Le pays connaîtra même plusieurs records de participation : en mai 1936, l'abstention ne sera que de 15,6%. En 1974, les présidentielles ont mobilisés 87,3% des électeurs. En 1978, 84,9% des inscrits se sont mobilisés au second tour des législatives.

Mais depuis la moitié des années 1980 l'abstention ne cesse d'augmenter. A partir des législatives de 1988, les taux d'abstention aux élections législatives vont constamment être supérieurs à 30%, c'est-à-dire pratiquement deux fois plus élevés qu'auparavant. Il en est de même pour les autres scrutins, hors mis les élections présidentielles. Jusqu'en 1995 la participation aux présidentielles reste forte et assez stable : environ 80% des inscrits. Le taux d'abstention de 28,4% enregistré au premier tour des élections présidentielles d'avril 2002 est un record. Petit à petit, c'est un vote intermittent qui s'est installé. Cela signifie que certaines élections (comme les présidentielles) mobilisent plus que d'autres.

La montée de l'abstention touche cependant toutes les élections et tout le pays. Certaines zones géographiques affichent des taux d'abstention plus élevés qu'ailleurs. C'est le cas des zones urbaines sensibles, nommées aujourd'hui « quartiers prioritaires ». Les quartiers classés anciennement zones urbaines sensibles concentrent la pauvreté, le chômage et la petite délinquance. Ils sont le résultat du phénomène de ségrégation socio-spatiale qui affecte le pays. D'après Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, ce phénomène de ségrégation sociale et spatiale s'accompagne d'un phénomène de ségrégation électorale. En effet dans ces quartiers plus qu'ailleurs les taux d'abstention sont particulièrement forts : ils vont parfois de 50% à 70% d'abstention.

b) La démocratisation de la démocratie

A première vue cette abstention pourrait être interprétée comme un désengagement de la part de

la population, ou comme la fin du politique. Mais pour de nombreux auteurs il traduit en réalité une autre vision de la politique, une transformation de la mobilisation politique. Celle-ci est particulièrement portée par les jeunes.

D'après Anne Muxel²², le fait que les jeunes votent moins peut s'expliquer par leur âge, et notamment par le fait qu'on entre de plus en plus tard dans la vie adulte, c'est-à-dire la vie active en premier lieu. Pour elle le retard d'accès à l'emploi a des incidences sur l'expérience politique. Mais elle explique aussi le comportement politique des jeunes par la mutation actuelle du système politique, et en particulier par le fait que nous connaissons aujourd'hui une « crise de la représentation ».

C'est la thèse partagée par Ulrich Beck²³, étudiée par Labadie²⁴. D'après le sociologue allemand, la politique n'est pas « en crise », mais elle connaît une mutation. Cela signifie que la politique n'est pas en train de s'effondrer, mais de changer de forme.

Nous parlons souvent de « crise » politique pour évoquer le fait que l'abstention est de plus en plus importante et que les individus se défont des partis traditionnels. Mais c'est parce que notre vision du politique est fermée à celle qui existait jusqu'à maintenant. Si celle-ci ne fonctionne plus, nous pensons que toute la politique ne fonctionne plus. Simplement, elle fonctionne autrement.

Beck explique ainsi que notre représentation du politique est fondée sur une représentation qui « assimile le politique et l'Etat, la politique et le système politique ». Pour lui il s'agit d'une définition erronée du politique « se limitant aux arènes et aux acteurs auxquels on confère un pouvoir portant ce label : le parlement, les partis politiques, les syndicats, etc ».

Or, d'après notre auteur, « le cœur de la politique contemporaine est la capacité d'auto-organisation. L'auto-organisation ne renvoie pas au lieu commun libéral des forces sociales sans entraves, mais au niveau infra-politique, c'est-à-dire de la construction de la société par le bas.

On est ainsi en présence à la fois d'un effacement des frontières traditionnelles du politique et d'une renaissance de la subjectivité politique en dehors et à l'intérieur des institutions (...) du produit d'une démocratie et d'un Etat social accomplis dans lesquels les citoyens peuvent se servir de tous les médiums de contrôle social et juridique et de tous les modes de participation pour faire valoir leurs intérêts et leurs droits»²⁵.

Cela signifie que la politique aujourd'hui mute vers un système de démocratie participative, voire de démocratie directe. C'est pourquoi il évoque une « démocratisation de la démocratie ». Les individus s'éloignent des systèmes représentatifs pour s'impliquer de façon importante dans les dispositifs participatifs. Les individus veulent faire entendre leurs intérêts propres de façon plus directe.

²² Anne Muxel, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de sciences po, Paris, 2001

²³ Ulrich Beck, « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, n° 39, 1998

²⁴ Becquet.V., De Linares.C.(dirs), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, une coédition INJEP: Marly-le-Roi, L'Harmattan, Paris, 2005, Collection « Débats jeunesse »

²⁵ op.cit Ulrich Beck, « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités »

Anthony Giddens²⁶, cité par Francine Labadie²⁷ partage aussi cette idée que cela est constitutif de l'évolution de la politique et de la démocratie: « la capacité à ignorer l'Etat, la capacité à exprimer du désintérêt pour la politique sont les traits caractéristiques d'une société démocratique ». Plus de démocratie directe signifie pour ces auteurs plus de démocratie en général.

B) Les nouvelles formes d'engagement : l'engagement « post-it »

Les jeunes portent de façon particulièrement forte cette nouvelle vision de la politique et de la démocratie.

L'enquête « Les jeunes et l'engagement politique » menée par l'Observatoire de la jeunesse solidaire est à ce titre révélatrice²⁸.

A travers cette enquête, nous pouvons voir que les jeunes ne sont pas désintéressés par la politique, qu'ils ne sont pas démobilisés mais qu'ils se mobilisent autrement qu'auparavant.

Les chiffres sont clairs: 55% des interrogés déclarent que la politique est importante dans leur vie et plus de 8 sur 10 suivent son actualité. Par ailleurs, 6 jeunes sur 10 considèrent que les partis politiques et les syndicats sont des leviers importants pour le renouveau de la démocratie.

Pourtant, 1/3 des jeunes ne se retrouve dans aucune offre politique. Les jeunes se montrent critiques face au système politique actuel. Ils demandent plus d'informations sur la façon de rejoindre les partis politiques et les syndicats, sur leur fonctionnement. 78% demandent qu'il y ait plus d'espaces d'explication sur la vie politique à l'École. Il en est de même pour la question du vote, 75% des interrogés demandent que les démarches administratives pour voter soient simplifiées.

Nous pouvons comprendre à travers ses résultats qu'il existe une forme d'éloignement entre les jeunes et les modes de mobilisations politiques traditionnelles. Le système politique actuel leur semble compliqué, voire obscure. Ils expriment un manque d'information très clair sur le fonctionnement de la politique en général et sur la façon d'adhérer à ses modes de mobilisation, comme s'impliquer dans un parti politique.

Par ailleurs, il est intéressant de voir que face à cette incompréhension, les jeunes ont développé d'autres formes de mobilisations politiques. Ils ont un autre regard sur ce qu'est un acte politique.

Par exemple ; aider une personne dans le besoin ou faire un don à une personne ou une association correspond à une forme d'engagement politique pour les interrogés. Pour 77 % d'entre eux, participer à une manifestation est aussi un acte politique. De même que faire grève, signer une pétition, participer à une réunion de concertation publique, agir dans une association mais

²⁶ Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Paris, L'Harmattan, 1994

²⁷ *op.cit* *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*

²⁸ L'Observatoire de la jeunesse solidaire, en partenariat avec l'Afev a publié le 12 février sa 6ème enquête annuelle sur la place des jeunes dans la société. Cette enquête a été menée avec le soutien d'Audirep et de la Fondation BNP Paribas, et avec la participation de l'Anacej, l'Injep, l'Observatoire des inégalités, le Forum Français de la Jeunesse, le blog ZEP, Génération Quoi ?, L'étudiant et Alternatives Economiques. Elle a été réalisée du 16 au 20 décembre 2013, par téléphone, sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interviews) auprès d'un échantillon national de 500 jeunes représentatifs de la population française âgée de 15 à 30 ans.

aussi consommer autrement, des produits issus du commerce équitable ,ou de l'agriculture biologique.

De plus, les jeunes apparaissent plutôt actifs si nous considérons ces modes d'actions politique : 49% ont déjà signé une pétition(au cours des deux dernières années), 56% ont déjà agit dans le cadre d'une association, 28 % ont pris part à une manifestation, 20% ont utilisé les réseaux sociaux pour relayés des campagnes militantes, 19% ont fait grève et 15% ont déjà contacté une femme ou un homme politique/un élu. Alors que seulement 7% se sont investis dans un parti, et 5% dans un syndicat.

Nous pouvons comprendre alors que les jeunes s'expriment par d'autres biais politiques. En particulier, les associations et les conseils de jeunes les interpellent et leur semble plus appropriés. En effet, plus de 8 jeunes sur 10 expriment leur envie de s'engager davantage au sein des associations, et plus de 8 sur 10 également aspirent à la création de lieux de participation et de dialogue dans leur ville sous la forme de conseils d'enfants et de jeunes.

Les jeunes semblent donc plus intéressés par un engagement plus direct à la politique, à travers la participation citoyenne ou l'investissement associatif. Ils aspirent finalement à un niveau élevé de participation.

Selon Jacques Ion²⁹ la nouvelle vision des jeunes de la politique n'est pas liée à leur âge, mais aux nouvelles mutations de la société et de la politique. Il s'agit pour lui d'un changement historique.

Nous assistons à une reconfiguration du politique dans le « sub ou infra-politique » qui s'accompagne du brouillage des grands marqueurs idéologiques. Les jeunes éprouvent en effet de plus en plus de difficulté à se positionner sur l'axe gauche/droite.

C'est pourquoi les jeunes se dirigent plus vers les associations que vers les partis politiques et les syndicats. Ils sont très mobilisés par exemple dans les Journées mondiales de la jeunesse ou à l'intérieur dumouvement altermondialiste. D'après Anne Muxel³⁰, ils privilégient les actions protestataires.

Ils adhèrent également fortement aux associations sportives et culturelles et au bénévolat. D'après Bernard Roudet, « le militantisme cède la place à d'autres formes de participation active, dont témoigne le développement de l'action bénévole »³¹.

Ils portent notamment beaucoup d'intérêt à mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent, les événements dont parle l'actualité afin de pouvoir débattre des problèmes de société qui les préoccupent.

Selon Jacques Ion, nous assistons à un affranchissement par rapport aux appartenances idéologiques mais aussi sociales. Nous avons donc plus tendance « à prendre la parole en son nom propre ».

²⁹Jacques Ion, *La fin des militants ?*, coll. Enjeu de société, L'Atelier, Paris, 1997

³⁰ op.cit

³¹ Bernard Roudet « Entre responsabilisation et individualisation. Les évolutions de l'engagement associatif », *Lien Social et politiques*, n°51, 2004

Toutefois nous pouvons noter qu'aujourd'hui l'engagement politique devient beaucoup plus personnel. C'est-à-dire que nous agissons pour soi, et moins pour un collectif.

Nous pouvons distinguer ainsi trois formes d'engagement décrit par Bertrand Hériard Dubreuil et Pierre Martinot-Lagarde ³² : l'engagement professionnel, l'engagement libéral et l'engagement pragmatique.

-L'engagement professionnel est lié au syndicalisme. Le syndicalisme s'imbrique dans une branche professionnelle avant de prendre des dimensions régionales ou nationales. Le militant professionnel ne s'engage que dans une seule organisation et sur le long terme. Il s'agit d'un engagement exclusif.

-L'engagement libéral donne une place importante à l'individu. Le militant libéral s'engage dans une perspective consumériste (l'association offre des services) ou avec le désir de développer ses capacités individuelles (physiques, intellectuelles ou spirituelles). Le militant libéral ne sera pas forcément impliqué dans le fonctionnement de l'association, il se tiendra au courant des décisions qui sont prises et des procédures d'élection.

-L'engagement pragmatique est développé notamment par Jacques Ion³³. Le militant pragmatique est enraciné sur un territoire. Son engagement est lié à une expérience qui le touche affectivement. Il s'engage dans le lieu où il réside, dans la vie locale. Son engagement répond à une urgence personnelle. L'action tient ici une place première. C'est par l'action que le militant pragmatique fonde son savoir et entre en contact avec les autres acteurs. Il se situe comme accompagnateur, et si l'action engagée nécessite un porte-parole il mettra en avant les personnes concernées .

Ainsi, on s'engage aujourd'hui pour s'accomplir individuellement, et pour répondre à des objectifs personnels, qui nous concernent directement.

L'enjeu est aussi la reconnaissance des autres individus, les relations avec les autres, amicales ou autres, qui vivent une situation semblable à la nôtre, comme le montre l'enquête du CNVA, : « ce qui compte avant tout, c'est de pouvoir répondre de soi et d'être mieux reconnu par d'autres individus et collectifs vivant dans des situations semblables »³⁴.

D'après Martine Barthélémy³⁵, nous avons affaire à des « formes de participation et de mobilisations dans lesquelles les liens personnels l'emportent sur l'appartenance commune, la demande de reconnaissance l'emportent également sur les revendications corporatistes ».

D'après Jacques Ion, l'association est ainsi considérée comme un moyen de défendre ses intérêts propres plutôt que comme une finalité. Il utilise le terme « d'adhésion post-it ». Il utilise aussi cette expression pour décrire le fait que nous nous engageons aussi moins longtemps. Il ne s'agit plus de

³² Martinot-Lagarde Pierre, Hériard-Dubreuil Bertrand, « De nouvelles formes d'engagement », *Projet 4/ 2008* (n ° 305), p. 48-54

³³ Spyros Franguiadakis, Jacques Ion, Pascal Viot, *Militer aujourd'hui, Autrement, Cerc, 2005*

³⁴ CNVA, *Bilan de la vie associative 2000-2002*, La documentation française, Paris, 2003

³⁵ Martine Barthélémy, *Association, Un nouvel âge de la participation ?* Presses de Sciences-Po, Paris, 2000

s'engager à vie comme on le faisait auparavant. Aujourd'hui nous pouvons adhérer à plusieurs mouvements, à plusieurs associations différentes dans une vie, pour un temps plus ou moins long. En particulier, comme le souligne le bilan de la vie associative en France établi par le conseil national de la vie associative (CNVA), c'est l'action de proximité qui porte l'intérêt des individus. A présent, ce sont les questions de la vie quotidienne et des politiques qui l'encadrent qui mobilisent. On cherche aujourd'hui à défendre sa situation, et non plus des grandes causes collectives. C'est l'idée défendue par Ion, cité par Labadie : « il s'agirait moins aujourd'hui de se battre pour des lendemains meilleurs sous l'auspice du progrès que de se prémunir ou de conjurer de nouveaux risques envahissants : la pauvreté, le saccage de la planète, les tensions internationales, etc (...) Ce n'est donc plus une vision optimiste de l'avenir qui guide l'engagement, mais une vision conservatrice et précautionneuse de celui-ci».



C) Stigmatisation et engagement non reconnu

Ces éléments nous amènent ainsi à nous poser la question de l'engagement : qu'est-ce que s'engager finalement au regard des mutations actuelles ?

L'ouvrage de Valérie Becquet et Chantal de Linares cité précédemment nous donne une autre définition de l'engagement. Les auteures nous montrent également que l'engagement demande une reconnaissance sociale.

Dans son article « Jeunes en difficulté : les malentendus de l'engagement », Chantal de Linares nous montre ainsi l'influence de la stigmatisation des jeunes « en difficulté » sur leur mobilisation politique, et sur la reconnaissance de leur engagement propre.

Elles nous montrent que dans le cas des jeunes des quartiers populaires, la situation est plus complexe encore que pour les autres jeunes. Ils souffrent de la précarité et de l'instabilité de leur situation, et connaissent en plus de cela une discrimination envers leur origine sociale et leur lieu d'habitation.

Les jeunes des quartiers populaires sont en effet stigmatisés et renvoyés à leur lieu d'habitation. Ils

sont stigmatisés en tant que « jeunes de cité », « jeunes des quartiers », jeunes en « galère », faisant preuve de délinquance, de violence et en proie à la toxicomanie. Le fait d'habiter dans un quartier classé ZUS est un vrai handicap pour eux : « plus encore que l'âge, c'est donc l'appartenance géographique, l'origine populaire qui « marque » les enfants et les jeunes » écrit Linares³⁶.

Leur relation aux institutions et à la politique est complexe, car ils se révoltent contre elles mais intériorise aussi les stigmatisations dont ils sont l'objet.

Plus qu'ailleurs en effet, les institutions publiques demandent aux habitants des quartiers et en particulier aux jeunes de participer à la politique, à la démocratie. Mais en face, les jeunes des quartiers reprochent aux institutions que rien ne soit mis en place pour changer leur situation rapidement. Chantal de Linares nous montre en effet qu'ils veulent que « les choses » changent, que leur situation évoluent, mais que rien n'est fait en leur faveur : « ce sont ces jeunes qui justement, considérant que « les choses » (précarité, pauvreté, respect de leur dignité) ne bougent pas assez vite, manifestent leur perte de confiance, voire leur méfiance, vis-à-vis des institutions, de la sphère publique et surtout de la sphère politique. ». C'est pourquoi ils ne répondent pas à la demande de participation de la part des politiques.

Le regard porté sur les jeunes par les institutions et leur reconnaissance est essentielle. De la même façon qu'ils ne sentent que leur culture est reconnue, ils ne se sentent pas dignes d'être considérés comme des citoyens à part entière.

D'après l'enquête de Linares, une grande partie d'entre eux ne se s'accordent pas le statut de citoyen. Ils le justifient eux-mêmes par le fait qu'ils ne votent pas et qu'ils sont peu insérés. Les jeunes des quartiers populaires connaissent en effet l'échec scolaire et une insertion professionnelle difficile : lorsqu'ils ne sont pas au chômage, ils ont le plus souvent des emplois précaires (CDD, intérimaire...). Effectivement, le taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 25 ans vivant en ZUS se situe entre 30 et 40%. Ce taux peut même atteindre 50% pour les jeunes issus de l'immigration sortis de l'école sans diplôme ou avec un simple CAP³⁷.

C'est pourquoi ils ne se sentent pas intégrés à la société. Pour eux, être citoyen c'est être engagé. Mais l'engagement représente une responsabilité trop importante. Etre engagé signifie pour ces jeunes s'impliquer dans une grande cause collective et représente l'affaire d'une vie. Or, non seulement ils ne se sentent pas intégrés au collectif, mais ils ne se sentent pas non plus maître de leur avenir. L'avenir paraît incertain pour ces jeunes qui souffrent de l'échec scolaire, du chômage et de la discrimination à l'embauche. D'après une enquête menée par l'observatoire des inégalités en 2006 un candidat de nationalité française avec un nom et un prénom « français » a, en moyenne, entre 1,5 et 3 fois plus de propositions d'entretien d'embauche qu'un français d'origine marocaine.

L'engagement de longue durée est ainsi difficile à appréhender pour les jeunes, et ne correspond

³⁶ Becquet.V., De Linares.C.(dirs), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, une coédition INJEP: Marly-le-Roi, L'Harmattan, Paris, 2005, Collection « Débats jeunesse », p.89

³⁷ Véronique LeGoaziou, Laurent Mucchielli (dir.) *Quand les banlieues brûlent...retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Paris, 2006

pas à leurs aspirations.

D'après Didier Lapeyronnie³⁸, l'engagement demande en effet d'avoir une « identité stabilisée » et il est souvent associé à la figure de l'adulte, dans le sens où il représente un individu intégré, responsable et stable. C'est pourquoi d'après lui l'engagement est d'ailleurs contraire à la jeunesse, qui, elle, est synonyme d'expérimentation et d'indécision. Nous comprenons dans ce sens qu'une situation précaire et incertaine n'est pas favorable non plus à l'engagement. Cela est lié de même à la confiance en soi, d'après Lapeyronnie « il faut des ressources personnelles suffisamment importante pour pouvoir s'engager »³⁹. L'engagement demande une confiance en soi importante, il demande d'avoir des capacités personnelles, d'être maître de soi et de sa situation. Ce qui est d'autant plus difficile pour des jeunes en situation précaire qui ne voient pas leur avenir d'un angle positif : « plus les jeunes sont fragiles, exposés, plus l'engagement suppose de la croyance en soi, au sens d'une foi, d'une certitude intérieure quant à sa valeur personnelle et collective », nous explique Linares. Or, la stigmatisation des jeunes des quartiers les atteint personnellement⁴⁰. Les difficultés du quotidien liées à la pauvreté freinent aussi leur engagement. Comment s'engager dans une cause collective lorsque l'on peine déjà à maîtriser sa propre vie ?

Le regard porté sur ces jeunes influence leur confiance en soi, et donc indirectement leur engagement. C'est sur ce point que tout se joue. Nous pouvons voir en effet que les jeunes sont plongés dans une forme de cercle vicieux. Ils ne se sentent pas citoyens car ils ne votent pas, et ne votent pas car ils ne se sentent pas citoyens. Les images négatives d'eux-mêmes que leur renvoient les médias et l'ensemble de la société les conduit à ne pas se considérer comme des citoyens à part entière. Ne se sentant pas intégrés par les institutions, ils ne vont donc pas se mobiliser à travers les modes de participation qu'elles leur prescrivent. Ce qui va mener les institutions à ne pas les entendre, les comprendre, et à ne pas les considérer.

De plus, le malentendu, l'incompréhension entre les jeunes et les institutions se manifestent à travers la vision de l'engagement prôné par les institutions.

Du fait que les jeunes des quartiers populaires se mobilisent très peu dans les urnes, ils sont considérés comme démobilisés, désengagés. Or ces jeunes, comme les autres jeunes, ne sont pas désengagés. Ils s'engagent autrement, mais par des formes qui ne sont pas reconnues.

L'engagement politique et civil, se définit par le fait de rejoindre une cause, au travers d'une contribution personnelle ou matérielle plus ou moins importante, en se liant à une organisation politique, syndicale ou associative. Il prend ainsi la forme du militantisme ou du bénévolat. Dans sa forme traditionnelle, il est aussi lié au sacrifice. L'engagement se traduit dans cette définition par le fait d'accorder sa vie à une cause. Auparavant on s'engageait dans l'armée ou dans les ordres

³⁸ Becquet.V., De Linares.C.(dirs), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, une coédition INJEP: Marly-le-Roi, L'Harmattan, Paris, 2005, Collection « Débats jeunesse »

³⁹ op.cit p87

⁴⁰ Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va », 2008

religieux.

C'est le type d'engagement auquel nous pensons lorsque nous étudions la mobilisation politique des individus.

Cependant les auteurs nous proposent une autre définition de l'engagement.

De façon plus générale, s'engager « c'est se lier par une promesse ou une convention » d'après Jean-Claude Richez⁴¹. L'engagement peut donc toucher à de multiples domaines. Lorsque nous nous engageons, à travers une promesse, c'est notre personne que nous mettons en jeu. Lorsque nous nous engageons, nous donnons une part de nous-mêmes importante. C'est l'idée que développe Valérie Becquet et Chantal de Linares : « s'engager, c'est aussi mettre en gage sa personne, pour une durée non déterminée, dans des champs divers comme la vie amicale, amoureuse, familiale, professionnelle, religieuse, et ainsi se projeter par la promesse ou la convention dans un futur que l'engagement concourt à définir »⁴².

Nous parlons bien en effet d'engagement lorsque nous évoquons le mariage par exemple. Dans ce sens, les jeunes des quartiers se montrent très engagés dans leur vie quotidienne. Ils sont très présents notamment aux côtés de leur famille. Certaines filles tiennent la maison et s'occupent des plus jeunes, les garçons aussi gèrent souvent leur famille et suivent de près leurs petits frères dans leur scolarité. Certains d'entre eux s'investissent aussi régulièrement pour résoudre les conflits dans le quartier. La culture de rue est aussi un terrain important de l'engagement des jeunes des quartiers populaires, à travers notamment la musique et la danse hip-hop.

Ces exemples sont bien des formes d'engagement, puisque les individus se montrent très impliqués dans ces domaines, dans le sens où ils impliquent toute leur personne, qu'ils mobilisent toutes leurs ressources, qu'ils mettent en jeu tout leur être pour ces diverses causes : leurs familles, leurs pairs, leurs passions. Ils mettent en gage leur personne que leur frère et sœurs vont réussir dans la vie, que leurs parents se portent aux mieux, que leurs amis peuvent compter sur eux. S'engager se peut être signer une convention avec soi-même, pour se permettre de progresser. Ce peut-être signer une convention avec une seule autre personne, dans une relation amoureuse par exemple, en se promettant d'être présent, et donc de donner de soi. S'engager peut donc être donner de soi pour les autres et pour soi-même. C'est une convention que l'on signe par volonté. Les jeunes vont ainsi s'engager à travers la musique ou la danse hip-hop par exemple. Ce peut être une façon de s'épanouir, de s'engager à progresser, mais aussi une façon de s'engager à valoriser sa culture et son art⁴³. Ce peut-être une façon de défendre ses pairs, et de s'engager auprès d'eux⁴⁴

Mais ces formes d'engagement ne sont pas reconnues socialement. D'après Linares, « l'engagement doit avoir une valeur, une valeur sociale, une valeur partagée »⁴⁵, autrement il n'est pas reconnu. Pour les institutions, certaines formes d'engagement seront plus légitimes que d'autres. Ainsi, le vote sera reconnu. Mais lorsque les jeunes ne vont pas voter, ils sont considérés comme

⁴¹ op.cit

⁴² op.cit, p9

⁴³ George Lapassage et Pierre Rousselot, *Le rap ou la rage de dire*, Paris, Loris, Talmart, 1991

• ⁴⁴Cédric Moreau de Bellaing « Casse, politique et représentation dans la France contemporaine », *Droit et Cultures*, n° 58, 2010, p. 199-22

⁴⁵ op.cit, p85

démobilisés, désengagés. Or ces jeunes, pour la plupart, s'engagent chaque jour aux côtés de leur famille et de leurs pairs. Ils s'engagent aussi dans la musique ou la danse, certains y consacrent une grande partie de leur vie. Cependant ces formes d'engagement ne sont pas soutenues par les institutions, comme le serait l'engagement scolaire ou l'humanitaire et le caritatif par exemple. C'est pourquoi les jeunes « peuvent avoir ainsi l'impression que « leur culture » n'a pas valeur d'engagement » selon l'auteure.

Conclusion :

Force est de constater aujourd'hui que nous assistons à une réelle transformation du politique, qui n'est pas prête de cesser. L'abstention et la méfiance envers les élites politiques ne cessent d'augmenter, tandis que les formes de participation citoyenne se développent. Une vision neuve de la démocratie se développe, mettant en avant une mobilisation plus directe, à travers des manifestations, des grèves ou la mobilisation dans des associations. Par ailleurs l'engagement tend à s'individualiser. Autrefois nous nous engageons dans un collectif pour la vie, pour défendre une idéologie et une vision de la société. A présent on s'engage plutôt dans une vision pragmatique, dans des actions locales, dans une visée précautionneuse. L'avenir est de plus en plus incertain et chacun cherche à s'en prémunir. Les individus sont méfiants des idéologies et se reconnaissent de moins en moins dans les partis traditionnels.

Dans ce sens, les ateliers de projets mis en place par Strasbourg semblent pertinents. Ils permettent en effet de s'engager sur du court terme, pour un projet donné. Ce modèle est mobilisateur et donne des résultats productifs.

Les Conseils de résidents étrangers sont également intéressants puisqu'ils permettent de s'engager dans un projet précis de défense du droit de vote des étrangers, sans passer par une entrée idéologique quelconque. Il s'agit d'ailleurs d'un des rares dispositifs qui mobilisent les individus de nationalité étrangère de façon aussi importante. Il accorde de plus une reconnaissance à ces populations, en se détachant d'un regard stigmatisé et en leur permettant de défendre leurs intérêts.

Les Conseils de quartiers de Strasbourg évoluent également dans le sens des nouvelles formes d'engagement, puisqu'il permet de s'engager dans des projets locaux (à l'échelle d'un quartier) et concrets à travers les « groupes thématiques » conçus par les citoyens.

Nous avons pu constater également encore une fois que la confiance en soi et les ressources personnelles sont nécessaires pour pouvoir s'engager. La stigmatisation et la discrimination sont ainsi des freins à toutes formes de mobilisation et peuvent se traduire par des réactions violentes, tels que les émeutes de 2005 nous l'ont montré.

Si les instances de démocratie locale peuvent donc s'adapter aux nouvelles formes d'engagement politique, nous nous interrogeons toutefois sur la manière de développer le pouvoir d'agir des populations et sur le rôle que les collectivités territoriales peuvent jouer dans ce sens.

C'est ce que nous allons étudier à présent.

IV) L'empowerment à la française : co-construire, co-décider, co-former

L'étude de l'empowerment et des nouvelles formes d'engagement nous amène donc à nous demander comment mettre en œuvre de nouvelles méthodes en France, qui permettrait de s'adapter à un contexte nouveau et de mobiliser des populations encore peu présentes. En somme nous nous interrogeons sur des méthodes d'empowerment « à la française », que nous pourrions notamment appliquer sur notre territoire qui est celui de la ville et de l'eurométropole de Strasbourg.

Le rapport de Marie Hélène Bacqué et de Mohamed Mechmache rendu à Mr François Lamy en 2013, intitulé « Le pouvoir d'agir, pour une réforme radicale de la politique de la ville » vise précisément à proposer cette méthode d'empowerment à la française que nous cherchons, que les auteurs nomme « pouvoir d'agir ».

Il s'inscrit en effet dans une visée de développer les quartiers populaires à travers le renforcement du pouvoir d'agir des habitants. Pour cela la participation citoyenne est évidemment mis en avant et Bacqué et Mechmache soumettent plusieurs propositions au ministère allant dans ce sens.

Si leur proposition sont émises en particulier dans le cadre de la politique de la ville, les méthodes qu'ils proposent peuvent toutefois s'adapter à d'autres territoires.

Leur rapport s'articule autour de 5 enjeux majeurs :

- Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment,
- Mettre les citoyens au coeur des services publics,
- Démocratiser la politique de la ville,
- Changer l'image des quartiers,
- Accompagner un renversement de démarche par la formation et la co-formation

Pour répondre à ces enjeux, ils développent six groupes clefs de propositions qui doivent permettre de développer significativement la participation des habitants mais également de réformer en profondeur la politique de la ville :

- 1° Donner les moyens de l'interpellation citoyenne,
- 2° Soutenir la création d'espaces citoyens et les reconnaître : tables de quartier et plateforme nationale,
- 3° Créer une fondation cogérée par les citoyens pour la solidarité sociale et créer les conditions du développement associatif,
- 4° Faire des instances de la politique de la ville des structures de co-élaboration et de co-décision,
- 5° Une méthode : co-élaborer, codécider, co-former.
- 6° Un enjeu transversal : changer le regard sur les quartiers populaires,

Une partie des propositions concernent des actions devant être mise en place au niveau nationale. Nous nous arrêterons en particulier sur les actions étant à la portée des collectivités territoriales,

et pouvant être appropriée par la ville de Strasbourg.

A) Donner les moyens de l'interpellation citoyenne : articuler la participation institutionnelle et d'initiative

Pour les auteurs, il est essentiel que la participation aille au-delà de la communication ou de la concertation autour de projets et de politiques publiques. Ils inscrivent également leur proposition dans une perspective de « transformation sociale ». Cela nécessite de prendre en compte à la fois les enjeux de pouvoir, les inégalités et la conflictualité dans le débat démocratique.

Cela nous conduit à envisager la participation dans ses différentes dynamiques, à la fois institutionnelle, et d'interpellation et d'initiative.

La dynamique participative Institutionnelle est celle qui est la plus reconnue ; elle procède d'une offre institutionnelle comme par exemple les conseils de quartiers ou les réunions publiques. Les expériences des conseils de quartier ont cependant montré qu'il ne suffit pas d'ouvrir des espaces institutionnels de participation pour qu'ils soient occupés. De plus, quand ces espaces sont investis, il arrive bien souvent que les plus précaires et les plus discriminés ne soient pas ou peu présents et même parfois que les décisions soient prises à leur encontre.

D'un autre côté, les dynamiques citoyennes peuvent s'inscrire dans une logique d'interpellation qui s'adresse aux pouvoirs publics ou à des acteurs privés pour demander, contrôler, proposer. Elles peuvent aussi prendre la forme de mises en oeuvre, d'initiatives collectives, d'organisation de solidarité et de réponses concrètes. Cette forme de participation ascendante doit être encouragée.

Cependant la participation citoyenne ne reste financée aujourd'hui en France que lorsqu'elle est initiée par les institutions. Bacqué et Mechmache proposent donc de financer également les interpellations provenant des citoyens, et de promouvoir ainsi « un droit d'interpellation citoyenne comme unedimension à part entière du fonctionnement démocratique de la République ».

Ils proposent ainsi de créer une Autorité administrative indépendante en charge d'un fonds pour l'interpellation citoyenne, dont les financements seront prélevés sur les financements publics des partis politiques (1%) et 10% sur les réserves parlementaires.

Plusieurs actions citoyennes se créent en effet indépendamment des dispositifs institutionnels pour interpeller les pouvoirs publics. Le rapport présente notamment l'Alliance citoyenne de Grenoble.

L'objectif de l'Alliance Citoyenne est de mobiliser et mettre en réseau des individus et des collectifs dans le but de devenir une force démocratique capable d'interpeler les processus de décisions qui affectent leurs conditions de vie. L'Alliance Citoyenne est née dans l'esprit d'une dizaine de militants, en 2010, qui souhaitaient expérimenter les méthodes d'organisation collectives développées par Saul Alinsky dans les années 1940 aux États-Unis. Deux ans et demi plus tard, l'Alliance Citoyenne de Grenoble s'est créée avec une trentaine d'associations ou collectifs informels membres, un réseau de 2000 contacts, plusieurs campagnes menées avec déjà plusieurs

victoires (sur les charges locatives, les locaux scolaires, l'accueil des étudiants étrangers, les conditions de travail d'agents de nettoyage). Aujourd'hui, les 10 membres du conseil de l'Alliance sont issus des associations membres (les alliés), et en plus des trois organisateurs permanents, une dizaine de bénévoles secondent la dynamique.

L'Alliance mène des campagnes sur des problèmes soulevés lors de rencontres individuelles ou collectives. Les « organisateurs » et les bénévoles permettent, en mettant en relation, formant, soutenant et conseillant les différents membres, que des propositions se construisent et s'expriment pour apporter des solutions à ces problèmes. Quand l'expression de la demande ne suffit pas, des actions sont alors organisées pour réussir à interpeler les décideurs. Des enfants ont ainsi fait classe au conseil municipal pour interpeler les élus et trouver des solutions pour la rénovation des écoles d'un quartier. L'indépendance financière de l'Alliance est nécessaire pour permettre une véritable expression citoyenne en mesure d'interpeller les décideurs politiques, administratifs comme économiques. »

B) Soutenir la création d'espaces citoyens et les reconnaître : l'exemple des tables de quartiers

a) Les tables locales de concertation

Ils préconisent ensuite de soutenir les collectifs citoyens et les associations en favorisant la création de lieux de débats, d'échange, de coordination, de propositions, et d'évaluation. Pour cela ils proposent notamment de soutenir la création de tables locales de concertation, au niveau local mais aussi national, sur la demande des citoyens, en accordant des moyens humains, matériels et financiers.

Il s'agit de réunir les associations et les différents collectifs citoyens à l'échelle des quartiers afin de coordonner les actions associatives et de construire un projet commun.

A ce titre nous pouvons faire le parallèle avec les Ateliers Territoriaux de Partenaires de Strasbourg, qui rassemble des associations ainsi que les partenaires institutionnels (établissements scolaires, bailleurs sociaux, etc). Ces ATP s'organisent par thématique (parentalité, emploi et insertion...) et également par quartier. Ils commencent notamment à être organisés à l'échelle des quartiers prioritaires, sous le nom d' «ATP politique de la ville ». Nous pouvons considérer qu'ils participent à ce titre à développer le pouvoir d'agir car les associations des quartiers sont présentes et que les différents acteurs réunit font remonter la parole des citoyens. De plus, ces groupes sont concertés dans le cadre de la politique de la ville. Les contrats de ville sont ainsi écrits en collaboration avec les acteurs des ATP, et permettent donc une co-production de la politique de la ville.

b) Développer la contre-expertise : les universités au service des citoyens

L'expertise des associations et des collectifs citoyens en général fait parfois défaut du fait du coût de cette expertise. Pourtant elle reste essentielle car c'est par le biais de cette expertise que les citoyens peuvent appuyer leur voix et construire des projets. C'est pourquoi les auteurs mettent en avant les partenariats entre les associations et les universités par exemple, en plus de la mise à

dispositif gratuite des données statistiques et administratives dont disposent les collectivités territoriales.

Les auteurs nous décrivent ainsi l'exemple des APPUII « Alternatives Pour des Projets Urbains Ici et à l'International » :

« Et si les enseignants et les étudiants d'une école d'architecture devenaient des ressources pour nous les habitants en conflit face à un projet de rénovation urbaine ? C'est la démarche que les habitants de La Coudraie à Poissy dans les Yvelines ont eu en 2005. En effet, comment se battre à armes égales avec les pouvoirs publics quand la majorité des habitants estime qu'un projet n'est pas légitime ?

Comment se faire entendre lorsque l'on a un autre scénario possible à proposer ?

C'est à partir de cette demande habitante que ce groupe de professionnels, d'enseignants chercheurs et d'étudiants a décidé de mener des actions communes en fondant en 2012 le groupe APPUII. Fort des initiatives habitantes et de cette expérience collaborative, aujourd'hui APPUII poursuit trois objectifs majeurs. D'une part, il s'agit pour l'ensemble des acteurs investis de faire (re) connaître et inscrire la demande habitante comme force de transformation collective. D'autre part, le collectif cherche à construire un réseau national de l'ensemble des acteurs prêts à mobiliser leurs expertises en phase avec la demande des populations concernées. Enfin et surtout il s'agit de confronter des professionnels de la ville à des situations urbaines diagnostiquées, analysées et « solutionnées » par un travail suivi d'habitants et d'étudiants. Cette montée en compétence réciproque repose sur l'utilisation d'un langage simple et efficace permettant d'appréhender les enjeux liés à la production de la ville »

Les universités sont les premières visées. Celles-ci cherchent à s'ancrer sur leur territoire et pourrait permettre de construire une « science citoyenne » ainsi que d'organiser des formations. Les universités et autres acteurs ressources doivent se placer comme des partenaires aux collectifs citoyens afin de leur fournir une forme de « contre-expertise ». Les formations peuvent également s'adresser aux professionnels et aux élus afin de développer de nouvelles pratiques, comme nous allons le voir par la suite.

La Ville de Strasbourg a dans ce sens un partenaire intéressant qu'est l'ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville). L'ORIV travaille en effet en partenariat avec les conseils de résidents étrangers notamment, et a déjà organisé des formations sur les discriminations pour les membres afin de leur donner des clés de compréhension et d'action pour lutter contre les différentes formes de discriminations.

Ces formations sont essentielles car elles permettent aux citoyens de développer de nouvelles compétences et donc leur pouvoir d'agir.

L'exemple des conférences citoyennes initiées par le Danemark est également significatif. Antoine Bevort nous décrit son fonctionnement. Celles-ci mettent en effet en place des temps d'information en amont des délibérations.

Il s'agit de demander à un groupe de citoyens ordinaires, de toutes professions d'élaborer un avis informé sur une question aussi complexe soit-elle.

L'idée est de connaître l'opinion des citoyens sur des questions complexes sans que cela se réduise à l'expression d'un accord ou d'un désaccord.

Le principe de tirage au sort est alors utilisé pour sélectionner un panel de citoyens diversifiés.

Ce groupe de citoyens est alors mis en capacité de s'informer, d'entendre tous les avis, de débattre puis de rendre des conclusions. Tout est mis en œuvre pour favoriser la délibération contradictoire la plus ouverte pour la définition du bien public.

En 1987, le parlement danois décida à travers sa « Commission de technologie » d'appliquer un système expérimental mettant des citoyens quelconques en capacité de contribuer à des décisions, même sur des sujets complexes habituellement réservés à des experts. Une conférence dure 6 mois. Parmi les candidats volontaires, on sélectionne 15 citoyens plus ou moins représentatifs de la population selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence, la profession et le niveau d'expertise sur la question. L'objectif est de sélectionner un groupe représentant la diversité des opinions et des approches du sujet. Le groupe va être mis en capacité de s'informer, d'élaborer les questions pertinentes, de débattre avec les experts, et de formuler une réponse détaillée aux questions qui lui auront été soumises. Il s'agit de faire déboucher le groupe sur un consensus de qualité qui puisse contribuer à l'information du public comme des décideurs. Le document final est publié immédiatement à l'issue de la conférence et le public et la presse peuvent poser leurs questions. Les membres du parlement réagissent également au document.

Pour les danois ce modèle donne l'avantage de déboucher sur un consensus ; il améliore aussi la qualité des débats publics et parlementaires.

Il existe d'autres exemples sous différents noms qui cherchent toutefois à présenter également les points de divergences. Aux Etats-Unis on organise dans la même idée des « jurys citoyens » qui durent 4 ou 5 jours, et dont les membres sélectionnés sont rémunérés.

L'intérêt de ces démarches est qu'elles permettent de considérer l'opinion des citoyens sur un pied d'égalité avec celle des élites, et de développer les capacités à débattre des participants.

C) Créer une fondation pour la solidarité sociale et favoriser le développement associatif

Les propositions développées dans ce point dépendent des compétences de l'Etat mais soulèvent toutefois l'importance du rôle des associations.

Le tissu associatif investi dans les quartiers populaires est riche de sa diversité et de son inventivité mais il est fragilisé depuis plusieurs années par les logiques d'appel d'offre et de mise en concurrence et par les restrictions budgétaires. Il existe ainsi un réseau éclaté de petites associations non reconnues et mal connues qui jouent souvent un rôle social majeur dans les quartiers ; elles sont les premières touchées par les difficultés financières. Elles se heurtent souvent à des systèmes locaux et institutionnels très encadrant et parfois à une méfiance administrative et politique. Il est essentiel de les reconnaître comme de véritables interlocuteurs pour instaurer un dialogue constructif.

Il est donc proposé de favoriser l'indépendance financière des associations à travers la création d'une source indépendante de financement co-gérée par la puissance publique, les institutions et les associations.

D) Faire des instances de la politique de la ville des lieux de co-élaboration, de co-décision et de co-évaluation

Les auteurs nous montrent ici que la montée en perspective des dispositifs de participation est essentielle pour que ceux-ci aient plus de sens, soient plus efficaces, et mobilisent les individus. Ils proposent donc d'associer les habitants à la production des politiques publiques et aux prises de décisions à travers des comités de pilotage composés d'habitants dans les collectivités territoriales, et également à travers la présence des habitants dans les centres administratifs des services publics. L'instauration de formation mutuelle, la reconnaissance de l'expertise d'usage et la confrontation sont des conditions essentielles pour permettre la co-construction avec les habitants.

a) La co-production à travers des groupes de pilotage habitants

Ils proposent ainsi de mettre en place un groupe de pilotage élargi au quartier, permettant de construire un diagnostic transversal et de retracer les besoins des habitants. Il devra se construire notamment sur une évaluation des précédents contrats. Ils préconisent que ce groupe de pilotage soit composé d'habitants afin qu'ils apportent leur expertise, et ce dès le commencement. Au minimum, le groupe de pilotage devra contenir 50% d'habitants, dont 25% de représentants associatifs (désignés par une assemblée des associations dans le quartier), et 25% de citoyens tirés au sort sur la base de quotas permettant entre autres de respecter la parité, la représentation des différentes générations et en particulier des jeunes, une diversité culturelle et d'origine. Les acteurs économiques de proximité seront représentés parmi les 50% restants.

Evidemment pour que ce groupe fonctionne il faut qu'il se constitue comme une véritable instance de discussion et de proposition, et non comme « une chambre d'enregistrement » selon les mots des auteurs. Il comprendra donc un nombre de participants limité (une trentaine environ). Pour cela des moyens doivent être délivrés afin que le groupe de pilotage puisse conduire les études nécessaires, mettre en place des dispositifs participatifs, défrayer les participants bénévoles et trouver un mode d'animation propice au croisement des points de vue en particulier par la mobilisation d'un tiers non partie-prenante des enjeux locaux.

Des règles claires de débat permettant à chacun de prendre la parole seront établies dès le départ. Ce groupe choisira lui-même ses formes de travail et les modalités de participation. Il choisira notamment les formes d'évaluation qui lui paraissent pertinentes.

Ils proposent également la mise en place d'un groupe de pilotage à l'échelle intercommunale.

Il sera composé pour moitié de représentants associatifs et de citoyens dont les deux tiers seront issus des quartiers de la politique de la ville (tirés au sort parmi les représentants associatifs et les

citoyens des groupes de pilotage élargis). Il reprendra bien sûr les travaux effectués par les groupes de pilotage des quartiers.

b) La co-décision : un élément mobilisateur

Il s'agit d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances d'orientation, de décision et

d'évaluation de la politique de la ville, à toutes les étapes et toutes les échelles d'intervention.

La co-décision est permise également par les groupes de pilotage, ou par l'instauration de collège citoyen dans toutes les instances d'orientation et de décision (plan local pour l'insertion et l'emploi, projet éducatif local, plan local pour l'habitat, atelier santé ville et contrat local de santé, programme de réussite scolaire, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, CCAS...).

Elle doit aussi s'accompagner d'attribution de moyen pour développer réellement le pouvoir d'agir des habitants. Ceux-ci doivent pouvoir gérer des politiques, des financements par exemple. C'est pourquoi les auteurs proposent de mettre en place des formes de jurys citoyens disposant d'un fond de participation.

Ils expliquent qu'il faut encourager la création de fonds d'initiative. Ceux-ci pourraient être gérés par des jurys citoyens composés de représentants associatifs (50%) et de citoyens tirés au sort(50%). Ils financeront des projets associatifs mais aussi des projets portés par des citoyens ou des collectifs de citoyens. Ce dispositif permettra une transparence des choix de financement et une délibération sur ces choix, évitant ainsi les écueils du clientélisme.

Ce point nous paraît essentiel pour mobiliser plus de citoyens, et notamment les citoyens des couches populaires. Millénaire 3, le centre ressources prospectives du Grand Lyon⁴⁶ a ainsi déjà mis en avant le fait que la participation dans les dispositifs de participation des populations précaires est plus importantes en Amérique latine et en Amérique du Nord. Cela est dû au fait que « les objectifs politiques, de gestion des services urbains et de capacitation des publics sont posés en des termes différents ».

Au Brésil par exemple, les couches populaires sont plus présentes que les classes moyennes dans les assemblées locales. On estime que plus l'objectif est politique — lié en l'occurrence à la réduction des inégalités —, plus elles sont présentes.

P. Calame⁴⁷ remarque que le souci d'associer la population à la création ou la gestion des services publics est plus répandue dans les pays pauvres que dans les pays les plus avancés d'Occident. De la même manière, aux Etats-Unis, les classes populaires participent aux associations communautaires, qui sont une voie reconnue d'expression des minorités ethniques.

⁴⁶Millénaire 3 Centre ressources et prospective du Grand Lyon, *La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan* « Synthèses Millénaire 3 » sur le thème de la démocratie DPSA – 2007

⁴⁷Calame (P.), 2006, *Démocratie participative et principes de gouvernance, Note de réflexion*, Fondation Charles Léopold Mayer

L'exemple des budgets participatifs bien connus de Porto Alegre est significatifs.

Les premiers budgets participatifs (*orçamentoparticipativo*) ont été instauré en 1989 à Porto Alegre. Après des décennies de dictature, le Brésil entreprenait sa démocratisation. Des associations de quartiers commençaient alors à s'organiser sous l'égide de l'Union des associations de résidents de Porto Alegre (Uampa).

De concert avec le Parti des travailleurs (PT) — qui remporte l'élection municipale en 1988 avec M. Olívio Dutra —, elles conçoivent un dispositif de contrôle populaire du budget municipal. Depuis, chaque année, les citoyens des dix-sept régions de Porto Alegre (une population totale d'environ un million et demi d'habitants) participent aux assemblées plénières régionales et thématiques au cours desquelles ils contribuent à déterminer les grandes priorités d'investissement qui les concernent.

Ils élisent des représentants, sur la base d'un délégué pour dix citoyens, pour une période d'un an. Les mandataires déterminent les besoins précis des quartiers et élaborent les projets à mettre en œuvre. En outre, sont élus quatre conseillers par région et par forum thématique (sachant qu'il existe six forums thématiques : organisation de la ville et développement urbain ; circulation et transport ; santé et assistance sociale ; éducation, sports et loisirs ; culture ; développement économique, questions fiscales et tourisme). Ils siègent au conseil du budget participatif. C'est ensuite la chambre des représentants de Porto Alegre qui valide l'OP.

« Au début, la participation des habitants était faible. Mais, doté de réels pouvoirs, notamment pour la redistribution des richesses, l'OP a suscité un intérêt croissant », explique Langelier. Le nombre de participants est en effet passé de 976 en 1990 à 18 583 en 2001, avant de retomber aux alentours de 15 000 en 2011.

Pour Langelier, cet enthousiasme s'explique par des résultats significatifs : en 1989, 70 % des habitants vivaient dans des quartiers reliés au réseau d'égouts ; en 2004, la proportion atteignait 84,3 % . De 1989 à 2004, environ cinquante-trois mille familles ont bénéficié de la régularisation des titres de propriété foncière et de la construction de nouvelles habitations.

Bien que la chambre des représentants de Porto Alegre ne soit pas tenue d'appliquer les propositions d'investissements du budget participatif, elle a toujours donné suite à la grande majorité des demandes et collaboré à un processus jouissant d'une légitimité importante aux yeux de la population.

L'exemple de Porto Alegre nous démontre ainsi que lorsque les objectifs sont clairs et correspondent aux besoins des habitants, notamment des plus démunis, et d'autant plus lorsque les résultats sont présents, les citoyens s'investissent.

c) Une méthode : co-production, co-formation, co-évaluation

« Les freins à la participation des citoyens, de façon générale et dans les quartiers populaires en particulier, sont liés à des cultures politiques et professionnelles et à des fonctionnements hiérarchiques au sein des institutions » écrivent nos auteurs. Pour pallier ce fait, la formation des

professionnels et des élus, et la co-formation avec les citoyens sont donc mises en avant. Celles-ci doivent permettre de transformer les pratiques, notamment dans les services publics.

En effet dans les quartiers prioritaires les services publics deviennent de plus en plus des lieux de conflits. Les services se sentent en effet de plus en plus démunis face aux attentes des habitants (manque de personnel et de moyens), tandis que ceux-ci ont le sentiment de s'affronter à des administrations opaques, sans avoir les règles du jeu, face à des agents qui ont du pouvoir mais ne les aident pas, et d'être discriminés et méprisés.

Les agents de leur côté sont soumis à des injonctions contradictoires, en particulier celle du chiffre, et sont réduits à être les réceptacles de demandes auxquelles ils n'ont pas les moyens de répondre. Ils sont souvent peu ou mal formés pour travailler avec des groupes sociaux qu'ils ne connaissent pas, dont ils ont peur, qu'ils considèrent comme des problèmes.

Pour autant, les intérêts des agents et des habitants se rejoignent dans la nécessité de rendre un meilleur service dans le sens de la justice sociale et d'une meilleure efficacité.

Bacqué et Mechmache nous expliquent ainsi que « Passer de la mise en accusation mutuelle à la reconnaissance mutuelle pour engager des transformations relationnelles et institutionnelles représente à la fois un enjeu fondamental et une méthode ».

Cela implique notamment d'assurer une représentation des habitants dans les instances d'orientation et de décision des services publics.

A ce sujet, les formations inspirées des réflexions de Picard correspondent aux démarches de « conscientisation » de l'empowerment.

La mission « pour l'amélioration du service public dans les quartiers » confiée en avril 1991 par Michel DELEBARRE, Ministre de la Ville, à Paul PICARD, Maire de Mantes-la-Jolie, portait sur la formation des agents de services publics dans les quartiers en politique de la ville et des animateurs de la politique de la ville. Elle a préconisé la mise en oeuvre de « projets de services publics ».

Ce dispositif repose sur une formation mutuelle entre agents de base de différents services publics, conduite auprès de groupes d'une quinzaine d'agents (police, éducation nationale, poste, CPAM, etc.), et habitants des quartiers populaires, qui travaillent pendant une douzaine de journées réparties par sessions de deux à trois jours. L'animation est tournée vers la prise de conscience (conscientisation) vis-à-vis de son travail, du rapport à la population, du service rendu, du fonctionnement institutionnel, etc. Le principe de travail est la reconnaissance de différentes expertises sur les services publics, dont celle des citoyens et en particulier des plus éloignés de la parole publique, la confrontation de points de vue, la co-construction d'une enquête, d'un diagnostic et de propositions.

La circulaire interministérielle du 29 novembre 1991 et une ligne budgétaire déconcentrée renouvelée annuellement ont permis le lancement d'expérimentations. Leurs évaluations pointent les effets de déconstruction de stéréotypes, d'évolutions dans la relation au guichet, d'un meilleur

accès aux droits pour les citoyens, de lutte contre la discrimination et de transformations institutionnelles.

Trois conditions doivent être réunies pour la réussite de ces « projets de projets locaux de services publics » :

-1° Ils doivent se dérouler sur un même territoire, dans la durée et dans un cadre politique clair, avec une animation neutre et adéquate.

-2° Pour que ces débats entre agents de base et usagers diffusent dans les pratiques, ils doivent être articulés avec la hiérarchie institutionnelle et les collectivités territoriales d'une part, les associations et collectifs d'autre part. Cela implique la mise en place de comités de pilotage composés de représentants hiérarchiques et des collectivités territoriales au sein desquels les participants exposent leurs avancées et une obligation de réponse dans un délai de deux mois, par les responsables hiérarchiques et les élus, aux propositions faites par le groupe.

-3° Les agents participant à ces projets doivent pouvoir avoir une parole libre. Les conditions pour que les habitants puissent convenablement participer à ces projets sont également à soigner (indemnisation, au même titre des agents présents sur leur temps de travail).

Les « Co-formations par le croisement des savoirs et des pratiques » organisés par ATD Quart Monde méritent également notre attention.

Dès l'origine du mouvement ATD Quart Monde à la fin des années 1950, un Bureau de recherches sociales avait été créé dans le but de développer des connaissances nouvelles sur la pauvreté, au carrefour des savoirs des personnes vivant la misère, des professionnels et des scientifiques.

Le mouvement s'est lancé dans deux programmes franco-belges de recherche-action sur la pauvreté, consistant l'un à un « croisement des savoirs » entre universitaires et personnes en grande pauvreté (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999), l'autre à un « croisement des pratiques » entre professionnels de l'action publique et personnes en grande pauvreté (Groupe de recherche action-formation Quart Monde Partenaire, 2002). Le « croisement des pouvoirs » est le troisième volet.

De ces démarches sont nées les « coformations par le croisement des savoirs et des pratiques », animées par l'Atelier du croisement des savoirs et des pratiques, présentes depuis quelques années dans des modules de formation professionnelle. Elles regroupent d'une part, des professionnels et/ou responsables associatifs, des élus, ayant une expérience d'interaction avec des personnes et familles en situation de pauvreté, dans divers domaines (action sociale, santé, enseignement, logement, justice, information, culture, etc.), d'autre part, des personnes ayant l'expérience vécue de la grande pauvreté, représentant leur milieu social et soutenues par une association citoyenne. La démarche exige d'être préparée et portée par une équipe pédagogique composée d'un référent professionnel, pour le groupe des professionnels ou élus, d'un référent associatif, pour le groupe des personnes en situation de pauvreté.

Une co-formation dure entre trois et quatre journées pleines ; elle comprend un travail sur les représentations mutuelles, l'écriture de récits d'expérience et leur analyse sous différents angles (confrontation des logiques, nature de la relation, initiatives et prises de risques...). La coformation peut se conclure par une restitution des travaux faite par les participants devant leurs ou des responsables institutionnels. »

E) Un enjeu transversal : changer le regard sur les quartiers populaires

Cet axe concerne également des préconisations de niveau nationales. Cependant l'idée de donner les moyens aux habitants des quartiers prioritaires d'avoir leur propres médias retient notre attention et peut-être mis en place à l'échelle locale.

Les médias contribuent fortement à diffuser une image négative et irréaliste des quartiers prioritaires. C'est pourquoi la création de médias locaux gérés par les habitants eux-mêmes est essentiel.

Pour les auteurs, l'accès à l'information et le développement de médias innovants sont des outils incontournables en faveur des politiques de cohésion sociale et du développement de la citoyenneté.

De nombreuses initiatives existent dans les quartiers populaires, souvent innovantes, qui permettent de renverser les représentations de ces quartiers. Des expériences comme Bondy Blog sont connues internationalement et ont inventé de nouveaux modèles de la diffusion de l'information.

Les vidéos participatives mise en place par la ville de Strasbourg sont également intéressantes. Elles permettent en effet aux habitants de montrer leur propre regard sur leur quartier, de montrer comment ils le vivent, et de s'approprier des outils de médiation. Pour cela, le recrutement de professionnels hors du champ journalistique était utile. C'est une association qui s'est donc adressée aux habitants afin qu'ils créent eux-mêmes leur propre vidéos, retraçant leur vision du quartier. Des entretiens et des temps de formations ont été organisés par les professionnels pour concevoir des vidéos de qualité. La méthode « Go-Pro » permet d'éviter de voir les visages des personnes et également une appropriation aisée des jeunes (familier aux jeux-vidéos).

Ces vidéos ont ainsi permises de recueillir la parole des habitants. Au delà de cela elles pourraient peut-être aussi permettre de changer en partie le regard extérieur sur les quartiers, en tout cas elles donnent une vision propre aux habitants et plus contrastées des quartiers prioritaires.

Conclusion :

Une politique d'empowerment à la française implique donc de revoir les rapports établis entre les habitants, les professionnels et les élus.

Elle demande de revoir à la hausse les objectifs des instances participatives et de les élever au niveau de la co-production et de la co-décision.

Pour cela la mise en place de comité de pilotage à l'échelle des quartiers et également à l'échelle intercommunale pourrait permettre aux habitants de contribuer à la conception des politiques publiques ainsi qu'à leur évaluation, et également à faire entendre leur voix au sujet des orientations politiques.

Il est également nécessaire d'entendre la voix des habitants en ce qui concerne l'orientation des services publics.

Nous pouvons retenir deux types de méthodes efficaces pour permettre de renforcer le pouvoir d'agir des habitants : la contre-expertise à travers les partenariats avec des acteurs ressources comme les universités et les observatoires, et la formation et co-formation.

Nous retrouvons en fin de compte cette remise en question et prise de conscience nécessaire pour favoriser l'empowerment, tant du côté des habitants que des acteurs professionnels et politiques.

Le développement du pouvoir d'agir implique de sortir du paradigme de l'exclusion et du handicap, de changer l'image répandue des quartiers et de leurs habitants.

Le développement du pouvoir d'agir demande donc de reconsidérer en profondeur les logiques de domination présentes dans notre société ainsi que son fonctionnement politique. Cette démarche s'ancre donc dans une perspective de changement social et d'émancipation.

CONCLUSION GENERALE :

Le fil de notre réflexion nous amène donc au constat que l'évolution de la démocratie participative demande un changement profond de notre manière de « faire la cité ».

La culture politique n'est pas très favorable à l'émergence des formes d'expression citoyenne directe. L'idée que le citoyen n'est pas légitime à délibérer est encore ancrée dans l'esprit des élites politiques. Les différentes formes de domination sociales constituent elles aussi des barrières puissantes de mobilisation.

Malgré tout de multiples formes de participation citoyenne très créatives ne cessent de se développer. L'engagement des citoyens évoluent certes vers des formes plus individualisées et pragmatique, mais leur exigence en matière de politique ne diminuent pas pour autant.

Cependant nous constatons que le développement des capacités politiques des citoyens demandent un renversement des logiques de domination et de notre vision de la politique. Cela demande en effet de reconsidérer l'ensemble des citoyens comme légitime à s'exprimer, et de changer notre regard sur les catégories précaires. La mobilisation de ces populations demande que leurs intérêts soient réellement pris en compte et que les dispositifs aient des objectifs politiques aboutit. Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle dans ce sens, et la ville de Strasbourg est à ce titre doté d'outils significatifs, tels que les ATP ou le Conseil de résidents étrangers.

Il semble toutefois que la possibilité de rendre réellement effective les instances dépendent encore en grande partie des élus et des décisions nationales. Le développement de la démocratie participative demande ainsi un travail de prise de conscience, tant du côté des dominés que des dominants.

Il nous apparaît donc vital de prendre en compte l'urgence démocratique qui s'impose à nos yeux, avant que le navire ne s'effondre.

III) Les résultats de la mission « Participation aux missions transversales de la démocratie locale » : aller-vers les habitants

Dans le cadre de la mission « Participation aux missions transversales de la démocratie locale », j'ai été chargé notamment d'aller vers les habitants durant les événements répertoriés dans le cadre de la démarche « aller vers » afin de les encourager à s'inscrire aux groupes thématiques des conseils de quartier. J'ai également participé à la coordination de la démarche aux côtés de ma tutrice Céline Tergau. Cela signifie de s'assurer que les intervenants seront bien présents, que les événements auront bien lieu aux dates et horaires prévus, de demander l'autorisation d'installer un stand sur les marchés, et d'anticiper l'installation de ces stands.

Le tableau retraçant les événements et les personnes mobilisées est le document de travail principal sur lequel nous nous appuyons avec Mme Céline Tergau.

Mme Tergau m'a également demandé de procéder à un premier bilan de la démarche, à la fin du mois de mai, afin de pouvoir s'adapter au besoin pour être plus efficace. Il s'agit donc d'une évaluation chemin-faisant (itinere).

Une seconde évaluation sera faite après la démarche, il s'agira donc d'une évaluation exposé.

L'objectif de cette évaluation est d'étudier l'efficacité de la démarche « aller-vers », c'est-à-dire le rapport entre les objectifs et les résultats émis.

A) Méthodologie

Nous allons donc dans un premier temps revenir sur les objectifs initiaux de la démarche.

La démarche comporte trois objectifs.

Elle avait déjà été effectuée en novembre dans le but de recruter des membres permanents dans les conseils de quartiers. A présent le premier objectif est donc d'ouvrir les conseils de quartiers à de nouveaux habitants, de recruter de nouveaux membres.

Le deuxième objectif, au-delà du recrutement, est d'instaurer des relations régulières avec les habitants. Il s'agit de montrer que la ville est présente sur les enjeux de participation citoyenne, qu'elle cherche à entendre la parole des citoyens, et d'informer les citoyens au sujet des conseils de quartiers.

Le troisième objectif est de toucher des personnes aux profils différents que celles présentes dans les conseils de quartiers. En effet les conseils de quartier accueillent majoritairement des hommes, retraités et de catégories sociales élevées.

Questions évaluatives :

Nous nous posons donc les questions suivantes :

1° Quels sont les outils qui permettent **d'aller vers** les habitants ?

- C'est-à-dire quels sont les outils qui permettent d'échanger avec les habitants et de les recruter ?
- 2° La démarche permet-elle de toucher un autre public que celui présent dans les conseils ? (des jeunes, des femmes, des personnes de catégories précaires...)
- 3° Les habitants touchés ont-ils le sentiment que la ville est à leur écoute ?
- 4° Les habitants sont-ils plus informés au sujet des conseils de quartier ?

Pour répondre à ces questions, nous avons d'abord entrepris une analyse quantitative. Nous avons ensuite complété notre analyse par une enquête qualitative auprès des intervenants, des employés de la ville qui se sont mobilisés sur le terrain (cf grille d'entretien des intervenants annexe 4). L'ensemble des employés mobilisés avaient été consultés régulièrement, après chaque intervention, au cours de la démarche.

B) Les résultats :

1° Des chiffres peu évocateurs:

La démarche ne s'était pas donné d'objectif chiffré, mais il a toutefois été souhaité de connaître quelques chiffres indicatifs.

Au 1^{er} juin, nous avons compté 230 inscriptions pour les 10 conseils de quartiers de Strasbourg, et environ 1249 personnes touchées, pour 55 événements, et 30 employés de la ville mobilisés.

Chaque inscription a été transférée dans un logiciel et nous avons ainsi pu compter le nombre de membre recruté. Cependant en ce qui concerne le nombre de personne touchée il s'agit d'une estimation très relative, car les employés n'ont pas toujours renseignés au chiffre près le nombre de personne avec qui ils avaient échangé.

Il n'est pas évident d'évaluer ces chiffres car nous avons peu d'éléments de comparaison. Toutefois au regard des 276 750 habitants de Strasbourg, le nombre de personne touché représente 0,45% de la population, ce qui est très faible.

Toutefois si nous observons le nombre total de membres permanents des conseils de quartiers actuellement, qui est de 409, cela représente 60% de l'effectif. Cela représente potentiellement 23 membres en plus par conseils de quartiers en moyenne (sachant que le nombre de membre par conseil s'étend entre 25 et 65). A ce titre nous pouvons considérer que le nombre de nouvelles inscriptions est plutôt satisfaisant.

Nous avons pu remarquer que les interventions sur les marchés étaient les plus efficaces. En effet on échange en moyenne avec 10 à 15 personnes par heures et par personnes, sachant que nous sommes mobilisés au moins 2 heures sur un marché, cela représente donc une trentaine d'échange. Parmi les personnes abordées, la moitié environ s'inscrit. En 2 heures sur un marché, un employé peut donc recruter 15 habitants en moyenne.

Les sorties d'école permettent de toucher moins de personnes: environ 7 par employé et par

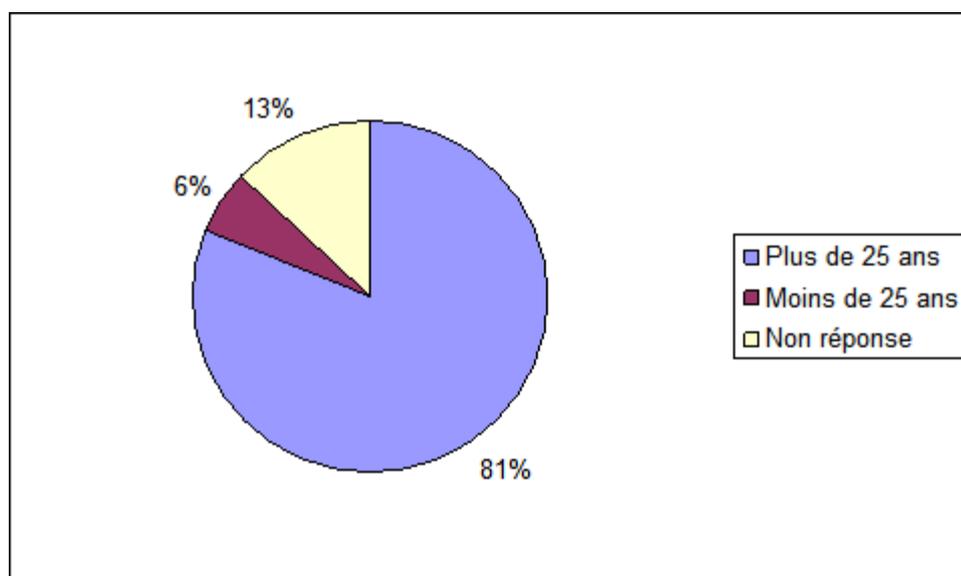
heures, pour 2 inscriptions.

Les événements festifs ou très ciblés tels que les « déjeuners de parents » ou les « nettoyage de printemps » enregistre très rarement des inscriptions.

En ce qui concerne le profil des personnes touchées, nous n'avons pu étudier seulement le profil des personnes qui se sont inscrites car elles nous laissent des informations à chaque fois dans le formulaire d'inscription.

Nous avons ainsi pu constater qu'une majorité de femme s'est inscrite : elle représente 67% des inscrits.

Les jeunes sont encore très peu touchés : ils ne sont que 6% sur le total des inscrits, sachant que 13% des personnes n'a pas renseigné son âge.



Par ailleurs le formulaire d'inscription ne permettait pas de renseigner la catégorie socioprofessionnelle des individus. Nous n'avons donc pas pu analyser cet aspect. Une analyse selon le lieu d'habitation pourrait être entreprise pour connaître le nombre d'inscrits habitant un quartier prioritaire, disposant majoritairement de revenus faibles, mais il n'y a pas d'analyse possible par CSP ou par nationalité par exemple, si nous souhaitons connaître le nombre d'étranger inscrits.

Au regard des résultats chiffrés, l'efficacité de la démarche apparaît très relative. Au vu du nombre de membre permanent dans les conseils de quartiers aujourd'hui, le nombre d'inscrits est plutôt satisfaisant. Cependant au regard de l'ensemble de la population le nombre de personne touché reste faible. Il semblerait que la démarche ait cependant réussi en partie à toucher des personnes un peu différentes car une majorité de femme s'est inscrite. Mais les jeunes restent absents.

2° Les résultats de l'enquête par entretien auprès des intervenants :

Les résultats quantitatifs étant très limités, nous allons donc nous appuyer sur les résultats de l'enquête menée auprès des employés. Rappelons que 30 employés ont été mobilisés, de différentes catégories: les directeurs de proximité (3/6), les chefs de projet (6/6), les chargés de mission par quartier (12/14), les correspondants de quartier (6/15), ainsi que 2 stagiaires. Plusieurs membres permanents se sont également mobilisés aux côtés des agents, mais ceux-ci n'ont pas été comptés.

Pour l'instant 5 employés ont été interrogés, parmi les 7 employés les plus mobilisés dans la démarche, c'est-à-dire ayant été mobilisé au minimum sur 5 événements, au maximum sur 11 événements. L'enquête se poursuivra par la suite auprès de l'ensemble des employés.

Les entretiens ont permis de tirer des conclusions, sur les conditions qui facilitent l'échange, mais également sur les manques de la démarche en termes d'outils, et sur les limites de la démarche en général. Des propositions d'amélioration ont aussi été émises.

Les conditions favorisant les échanges et l'inscription :

Les personnes interrogées se rejoignent sur le fait que certains événements sont plus judicieux que d'autres pour échanger. En premier lieu les marchés, durant lesquels les personnes prennent le temps d'échanger, et se montrent globalement à l'écoute. Les sorties d'école par exemple, ou les événements festifs sont évoqués comme étant moins propices à l'échange. Durant les sorties d'école les parents qui viennent chercher leurs enfants sont préoccupés par leurs enfants et dès que la sonnerie retentit elles ne sont plus disponibles. Il reste donc un temps très court, avant la sonnerie ou un peu après, pour discuter. Durant les fêtes les habitants n'ont pas forcément envie de discuter et les employés ont le sentiment de les déranger.

De plus, certains événements tels que les « déjeuners de parents » ou les « nettoyage de printemps » rassemblent peu d'habitants. Ils peuvent permettre d'échanger mais peu de personnes sont touchées, et ce sont souvent les mêmes habitants qui s'y rendent.

Au-delà des types d'événements, les employés estiment qu'ils manquent d'outils, ou que les flyers (cf Flyer annexe 5) ne sont pas adaptés, pas assez accessibles pour l'ensemble de la population. Certains employés ont évoqué la méthode utilisée par le service politique de la ville. Ceux-ci mettent en place des « concertations in situ », c'est-à-dire des concertations ayant lieu dans des événements publics, sans invitation. Pour cela ils mobilisent plusieurs outils, tels que des cartes, des panneaux avec des post-it sur lesquels les habitants peuvent noter leurs avis ou leur proposition, ou des photos du quartier. Certains des employés ont participé à ces concertations et ont trouvé la méthode très intéressante, car les outils permettent d'accrocher les habitants et de susciter plus facilement la discussion. Un des employés a expliqué ainsi qu'il ramenait toujours un plan du quartier avec lui ainsi que des documents sur les projets en cours. Pour lui cela permet

effectivement de discuter plus facilement.

En plus de cela, les éléments de langage sont à travailler. Les flyers mobilisent des termes peu accessibles à tous, parfois techniques. Un des employés explique ainsi qu'il est très important de réexpliquer aux habitants avec des mots « simples » ce qui est écrit sur les flyers. Pour lui rien ne vaut le contact direct.

Les outils ne sont toutefois pas suffisants car il faut aussi avoir certaines compétences pour répondre aux questions des habitants. La connaissance du quartier et des projets est essentielle. Les habitants interrogent les agents pour savoir quels projets vont être mis en place, ou posent des questions sur des projets qui ont déjà été fait. Un stagiaire mobilisé explique ainsi que ne connaissant pas les quartiers ni les projets ils ne pouvaient pas toujours beaucoup échanger avec les habitants. C'est pourquoi la présence d'agents aux compétences différentes est intéressante, les directeurs de proximité, les chargés de mission, les correspondants de quartier ont chacun des éléments à apporter.

De plus, un des agents expliquent que parmi les personnes rencontrées plusieurs sont sceptiques et estiment que la participation des habitants ne peut rien apporter. Pour l'agent interrogé il faut donc répondre en présentant des exemples concrets, qui ont montré que les habitants avaient tout de même une marge d'action. Certes il ne faut pas « leurrer » les personnes non plus selon lui, car cela reste de la concertation, mais il reste quand même une certaine marge. Pour lui il faut évoquer des éléments concrets aux habitants, et sortir du langage technique et théorique des agents.

Il faut ajouter à ces éléments que la participation à la démarche des membres permanents des conseils de quartiers est également très efficace. Les membres ne sont pas présents sur tous les événements, mais ils connaissent très bien leur quartier et les habitants et échangent donc très facilement avec eux. Ils peuvent de plus témoigner de leur propre expérience et sont donc d'autant plus crédibles. Certains inscrivent de cette manière plusieurs habitants.

Les limites et les intérêts de la démarche :

Une des employées interrogées explique avoir rencontré plusieurs difficultés. Elle explique ne pas toujours savoir quoi répondre aux habitants, lorsque ceux-ci l'interpellent sur des compétences qui ne relèvent pas de la ville.

Par ailleurs, plusieurs agents évoquent les limites des conseils de quartiers en eux-mêmes. Ils estiment que ceux-ci restent réservés à une catégorie de personnes « privilégiées », à une forme d'élite qui sait s'exprimer en public, qui a des connaissances, une culture de la prise de parole.

Les autres habitants n'osent pas souvent participer dans ce type d'instance, s'exprimer en public ou pensent que ça n'apportera rien. Ce sont toujours les mêmes qui viennent dans les conseils de quartiers et qui monopolisent la parole, et cela impressionne les autres personnes.

Toutefois pour l'ensemble des employés interrogés la démarche permet, justement, de toucher des

personnes différentes que celles qu'ils voient dans les conseils de quartier. Les agents rencontrent en effet des habitants des quartiers prioritaires, des femmes, des actifs... Ils rencontrent également des résidents étrangers, qui demandent s'ils ont le droit de participer n'ayant pas le droit de vote. Des personnes de ces différentes catégories ont été inscrites d'après les employés.

Ils rencontrent également des personnes qui ne parlent pas français, ceux qui constituent une barrière. Ils abordent également quelques jeunes, parfois très engagés, mais ils semblent peu présents dans les événements ciblés.

Les agents perçoivent la démarche comme un outil d'information, de communication et d'échange essentielle. Elle permet de montrer aux habitants les dispositifs qui existent pour participer. La grande majorité des personnes rencontrées ne connaissent pas l'existence même des conseils de quartier.

Surtout la démarche permet d'échanger avec les habitants. Certains échanges s'arrêtent à la simple information, mais plusieurs vont au-delà et permettent de discuter avec les personnes de la façon dont elles vivent leur quartier et des problématiques qu'elles vivent. Un des agents explique qu'ils cherchent toujours à comprendre les problématiques que lui évoquent les habitants rencontrés et à y répondre. Pour lui la démarche est une très bonne occasion d'échanger et de créer des liens avec les habitants du quartier sur lequel il travaille.

Cela permet aussi de montrer que la ville est présente sur le terrain en dehors des temps d'élection. Pour une des employées, la démarche permet de montrer aux gens les actions que la ville entreprend, et parfois même de « rassurer » les habitants.

Certains employés voient cette démarche comme une façon de connaître l'avis des habitants et leur manière de voir leur quartier. Ils évoquent ainsi d'autres dispositifs, tels que les micro-trottoirs, qui sont également intéressants à leurs yeux pour comprendre comment les habitants vivent leur quartier.

Conclusion :

Ces premiers entretiens nous permettent de tirer plusieurs conclusions et de proposer des pistes d'amélioration.

Tout d'abord il apparaît que certains types d'événements sont à cibler plus que d'autres, en premier lieu les marchés et les événements rassemblant un nombre important de personnes.

Les outils de communication et les éléments de langage doivent être développés. Les flyers ne sont pas assez accessibles, et les agents manquent d'outils pour provoquer l'échange. Pour cela des outils visuels comme des photos des projets des quartiers, des pancartes et des post-it, des cartes ou d'autres documents décrivant les projets peuvent être utilisés.

Il a également été proposé par certains employés de se concerter avant de démarrer la démarche, avec l'ensemble des agents mobilisés ainsi qu'avec les membres permanents pour se mettre d'accord sur des éléments de langage communs, et sur des méthodes d'accroche communes.

La présence d'agent connaissant le quartier est également nécessaire pour avoir des échanges de qualité avec les habitants. Le fait de mobiliser des agents de différents postes est donc intéressant. En particulier, les binômes constitués d'un agent du service démocratie et d'un agent des directions de proximité fonctionnent très bien, car leur compétence sont complémentaires. Pour les quartiers prioritaires, il paraît essentiel de mobiliser un agent du service de la politique de la ville.

Si la démarche ne permet pas de recruter un nombre très important d'habitant, il semblerait toutefois, au vu de ces premiers échanges, qu'elles permettent de toucher des personnes différentes de celles présentes en conseil de quartier. Les agents estiment en effet s'être adressés à des actifs (surtout durant les événements ayant lieu le week-end), des habitants des quartiers prioritaires et parfois des étrangers. Les employés le savent lorsque les personnes l'évoquent elles-mêmes dans l'échange, ceci ne peut donc pas être vérifié statistiquement.

La démarche garde toutefois ses limites. On ne sait pas en effet combien de personnes vont réellement se rendre dans les conseils et si elles vont se mobiliser sur du long terme. Les agents ont bien rappelés les limites des conseils de quartiers qui demandent une aisance à s'exprimer en public.

Cependant les échanges que permettent la démarche ne semblent pas négligeables. Ils permettent en effet d'informer les habitants et de prendre connaissance, au moins en partie, de leurs attentes. La présence des agents dans les quartiers aspirent à montrer que la ville cherche à être à l'écoute. Cela demanderait toutefois que la démarche soit effectuée régulièrement.

Nous pouvons donc conclure qu'au vu de ces premiers éléments, la démarche est plutôt efficace puisqu'elle permet d'inscrire de nouveaux membres, d'informer les habitants, d'échanger avec les habitants, et de toucher des personnes issues de différents milieux sociaux (d'après les personnes interrogées). Ces résultats sont évidemment partiels et ont vocation à être approfondie par une évaluation ex-post.

Perspectives

Dans un premier temps, au vu de ces premiers éléments il apparaît intéressant de développer des outils provoquant la conversation, de travailler sur du visuel, sur un langage accessible, et sur des exemples concrets.

Une formation pourrait être organisée pour développer de nouvelles méthodes. Celle-ci permettrait notamment de mettre chaque employé au même niveau, et de capitaliser les expériences et les différentes méthodes utilisées par chacun. Cette formation pourrait inviter les membres permanents volontaires.

Une journée de formation a déjà été organisée au mois de mai, sur les méthodes d'animation participatives. Cependant ces méthodes étaient applicables sur des groupes déjà constitués, or la plupart des agents ont rappelé que leur difficulté consistait d'abord à constituer des groupes de participants, et d'aller aborder, convaincre les citoyens à participer. Quelques éléments avaient été alors donnés par les formateurs, comme la méthode du « porteur de parole ». Celle-ci consiste à porter une pancarte sur soi, sur laquelle un énoncé « provocateur » est écrit. Une autre personne se charge d'interpeller les passants sur cet énoncé. Les réponses des passants sont notées sur d'autres pancartes, et celles-ci sont ensuite rassemblées sur un support pour former un « arbre à parole ». Cette méthode a suscité l'intérêt de plusieurs agents. Une autre méthode nommée « l'invitation par cercle » a également intéressée. Il s'agit de responsabiliser les membres des groupes déjà constitué en leur demandant chacun d'inviter une ou deux personnes. Il s'agit donc de développer des méthodes permettant de provoquer l'échange.

Dans un deuxième temps, pour que l'évaluation soit complète il semble inévitable d'interroger les bénéficiaires de la démarche eux-mêmes. Nous ne connaissons pas en effet actuellement la façon dont les habitants interprètent cette démarche. Nous ne savons pas s'il se représente la ville autrement, comment il se représente leur relation avec la ville. Il pourrait être intéressant d'interroger les nouveaux inscrits dont nous disposons les coordonnées. Les membres permanents pourraient également être interrogés puisque eux-mêmes ont bénéficié d'une première démarche en novembre. Il serait également utile de connaître combien de nouvelles personnes, en plus des membres permanents, se rendent aux réunions des conseils de quartiers, et durant combien de temps, pour connaître l'impact de la démarche. Cette action demanderait de constituer un questionnaire permettant de savoir si les nouveaux venus ont réellement bénéficié de la démarche « aller-vers ». Cette question est encore en discussion au sein de l'équipe.

Pour finir, il est important de noter que la démarche réinterroge les conseils de quartiers en eux-mêmes. Une évaluation ex-post pourrait donc consister à questionner le fonctionnement des conseils de quartiers, à travers des échanges avec les bénéficiaires et les membres permanents. La question se pose en effet de savoir si les conseils de quartiers permettent réellement de recueillir la parole des habitants. C'est pour cette raison que certains employés évoquent d'autres dispositifs, plus souples, tels que les micro-trottoirs ou les vidéos participatives que la ville commence à produire avec les habitants. Celles-ci permettent en effet aux habitants de retracer leurs parcours quotidien dans leur quartier, la façon dont ils le voient et le vivent.

Elle pose aussi la question de savoir comment rendre compte de l'impact de la participation des habitants. Les employés sont en effet régulièrement interrogés sur ce point, certains agents présentent donc des exemples concrets des différents impacts que la participation des habitants a pu apporter auparavant. Toutefois le service démocratie locale s'interroge encore sur cette question, sur la façon dont les apports de la participation des citoyens pourraient être valorisés et diffusés.

L'évaluation de la démarche repose donc ainsi l'évaluation des instances de participation elles-mêmes, et de la démocratie participative en général.

Pour une meilleure évaluation, le service devra donc définir en amont les indicateurs d'évaluation qu'elle pourrait retenir, et les éléments qu'elles souhaitent questionner.

IV) Les résultats de la mission « contribuer au renouvellement du Conseil des résidents étrangers » :

Dans le cadre de ma mission «contribuer au renouvellement du Conseil des résidents étrangers », je travaille aux côtés de Léa Golfier sur différents travaux : il s'agit notamment d'organiser les temps de travail participatifs, concevoir un nouveau modèle pour le prochain conseil de résidents étrangers, publier un journal co-rédigé avec les membres, édité une newsletter, organisé un événement de clôture.

Tout cela demande un travail organisationnel et administratif, tel que réserver les salles, commander un buffet, préparer le matériel, et autres, qu'il est difficile de présenter ici.

Parmi ces travaux, une grande partie est effectuée en concertation avec les membres, de manière participative. C'est le cas pour la conception du modèle futur du CRE et le journal notamment. C'est pourquoi je ne me permettrai pas de les attribuer. Je souhaite toutefois présenter les avancées de nos réflexions.

Ma tutrice m'a confié des tâches que j'ai réalisé individuellement, je les présenterai donc en premier lieu.

A) Le benchmark des CRE de France

1°) Les questionnements du CRE de Strasbourg

Le Conseil des résidents étrangers de Strasbourg termine son mandat 2012-2015. Il est ainsi en phase de renouvellement actuellement.

A cette occasion il cherche à évoluer pour dépasser ses limites.

En effet lors le dernier bilan du service démocratie locale effectué en 2014 a démontré que de nombreux points devaient être remis en cause au sujet du fonctionnement du CRE :

-le CRE fonctionne trop en vase-clos : il y a un manque de suivi par la municipalité (élu), peu de liens avec les autres instances de démocratie locale, et peu de lien au territoire (association, institution),

-tendance du CRE à se concentrer sur la visibilité de l'instance au détriment de son rôle d'interpellation

-difficulté de mobilisation des membres et d'identification des ressources en interne

-divisions internes liées au système électif du bureau et du président

Le bilan avait donc préconisé de mener un travail de fond avec les membres pour redéfinir ses objectifs, sa mission et pour trouver des solutions partagées aux problèmes soulevés pour le prochain mandat de 2015.

C'est pourquoi des temps de travail ont été organisés avec les membres du CRE, depuis le mois de janvier afin de mettre les différents points évoqués en discussion avec les membres. Il s'agit de recueillir la parole et les propositions des membres afin de co-construire le futur modèle du CRE.

Pour accompagner ce processus, un travail de « benchmark » à également été conçu, dans le but de mieux connaître le fonctionnement des autres CRE afin de pouvoir s'en inspirer si possible.

Au regard des questionnements évoqués durant les 2 premiers temps de travail, et des interrogations de la cheffe de projet, nous avons pu constater que mes problématiques que se posaient donc le CRE étaient les suivantes :

➤ **Les problématiques liées au fonctionnement interne du CRE :**

-Comment mobiliser les membres sur la durée? Il existe un noyau dur qui porte beaucoup et qui a besoin que les autres participent plus (d'où le besoin exprimé par les membres d'avoir « plus de monde »)

-Quel système électif choisir pour éviter la division et faire cohérence ? Le précédent conseil avait en effet présenté 2 listes pour élire un président et un bureau. Les personnes qui n'ont pas été élues se sont beaucoup moins mobilisées par la suite, et cela a créé des tensions au sein du groupe.

-Comment accueillir les nouveaux arrivants ? Et en même temps transmettre ce qui a été fait avant ?

-Comment se connaître plus entre les membres ? Comment se rapprocher ?

-Comment représenter la diversité des nationalités présentes sur le territoire ?

> **Les problématiques liées aux relations du CRE avec les autres structures et avec la société**

-Quel lien le CRE entretient-il avec la municipalité ? Quel est son degré d'implication dans la construction des politiques publiques ? Quelles sont les attentes de la municipalité à son égard ?

-De quelle façon agir sur l'élaboration des politiques publiques ?

-Comment accentuer le rôle d'interpellation du conseil ?

-Comment faire plus de lien avec les autres instances de démocratie locale ?

-Comment faire plus de lien avec les associations et l'ensemble des acteurs du territoire ?

-De quelle façon porter la voix du CRE à l'extérieur (auprès des associations, des habitants, des élus) ?

Pour tenter d'apporter des points d'éclairage sur ces questions, une enquête par entretien a été effectuée auprès des chargé(e)s de mission, chef(fe) de projet ou autre responsable (adjoint(e) au maire) de 6 des 12 CRE de France, à savoir : le conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, le conseil des résidents étrangers des Ulis, le conseil roubaisien de l'inter-culturalité et de la citoyenneté, le conseil des résidents étrangers de Lille, le conseil Toulouse diversités, et le conseil bordelais de la diversité (cf grille d'entretien des techniciens ou responsable des CRE annexe 6, et tableau de synthèse du benchmark annexe 7).

2° Résultats de l'enquête :

En premier lieu nous pouvons remarquer que les conseils ont plusieurs disparités : aucun n'est constitué de la même manière : certains n'ont qu'un seul collègue habitant, d'autres seulement des collègues associatifs. Le nombre de membre va de 15 à 80. Certains n'ont pas de rôle politique, d'autre offre des services juridiques gratuits à la population. Si les objectifs de promotion du dialogue interculturel et de lutte contre les discriminations reviennent souvent, il y a toutefois des distinctions importantes entre les CRE qui militent pour le droit de vote des étrangers et ceux qui militent pour l'accès à la nationalité. De plus, ils n'ont pas tous la même histoire ni la même expérience, certains existants depuis plus de 10 ans et d'autres seulement depuis quelques années.

On relève toutefois que l'idée de porter les intérêts et la parole des étrangers est commune. Les mêmes questionnements reviennent également sur la mobilisation des membres.

De façon générale les objectifs touchent à l'amélioration du vivre-ensemble, la lutte contre les discriminations, la promotion du dialogue entre les cultures, changer les représentations des étrangers,

Elément de réponse sur les questions liées au fonctionnement interne :

a) Les éléments liés à la mobilisation des membres :

C'est « le nerf de la guerre » nous avoue la chargée de mission du conseil des résidents étrangers de Lille.

Il s'agit d'un problème qui se pose pour toutes les instances de démocratie locale.

Les réponses apportées par les différents conseils se rejoignent sur ce sujet.

Tout d'abord l'engagement des individus semble beaucoup dépendre des apports « concrets » que peut permettre d'apporter le conseil. Les participants ont besoin de voir des résultats concrets à leur mobilisation. C'est pourquoi les différents conseils interpellent de plus en plus leurs membres sur des actions, des projets concrets, qui les touchent, pour les mobiliser. Le conseil nantais travaille ainsi par atelier et par sujet, non plus par commission thématique. Des documents rendant compte du travail et des productions fournis peuvent permettre aux membres de

prendre conscience qu'ils ont apporté quelque chose.

De plus, dans la même logique c'est le poids des conseils dans les décisions politiques qui jouent aussi sur l'intérêt des membres. Or les conseils de résidents étrangers restent consultatifs (c'est inscrit dans la loi), ce qui défavorise l'implication des individus. Les liens que peuvent donc entretenir les différents élus avec les instances, à travers leur présence aux assemblées plénières (en tant que co-président parfois) par exemple sont donc essentiels.

Ensuite, il apparaît essentiel de prendre en compte le fait que les participants sont bénévoles. On ne peut donc pas attendre de leur part une implication trop importante. La chargée de mission du conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers a attiré notre attention sur le fait qu'il faut accepter cela, et ne pas les sur-solliciter. C'est pourquoi dans son cas elle fait appel à d'autres candidats sur certains projets et dans des temps plus courts.

La majorité des conseils fait aussi appel aux candidats étant restés sur liste d'attente au besoin. Par ailleurs la plupart des conseils s'interroge sur le temps des mandats et envisage de les raccourcir, parfois à une année seulement.

Enfin, le suivi individuel des personnes lorsque certaines manquent à l'appel apparaît aussi utile, à travers des échanges réguliers. Certains conseils mettent en place des entretiens individuels pour connaître les raisons de s'engager de chacun. Il semble également qu'un temps de travail collectif soit nécessaire lors de la première assemblée pour rappeler les exigences que demandent l'engagement dans ce type d'instance (au niveau du temps et des rendus à fournir).

Les méthodes d'animation permettant de donner la parole à chacun, et à être accessible à tous peuvent aussi jouer.

b) Les éléments liés aux questions de désignation des membres, au système électif :

Pour la plupart des instances cette question n'a pas posé problème. Soit elle ne dispose pas de bureau ni de président, soit elle ne présente qu'une seule liste et tous les candidats sont élus. Nous pouvons supposer que c'est la constitution de 2 listes, et donc d'une compétition, qui a posé problème, donnant plus de légitimité à l'une que l'autre.

c) Les actions mises en place pour accueillir les nouveaux membres et favoriser l'interconnaissance :

Peu d'actions sont mises en place globalement hors mis des temps « d'intégration », d'interconnaissance au début du mandat. Parfois les membres organisent eux-mêmes des temps de rencontre entre eux.

d) Les éléments liés à la question de la représentativité :

Il n'y a pas réellement de consensus sur ce point. Bien que chaque conseil cherche à avoir une

diversité d'acteur, ils ne la mettent pas tous en place de la même façon.

Certains cherchent une diversité de nationalité, en fonction de celles présentes sur le territoire, d'autres fonctionnent par zone « géo-continentale » assez vaste, d'autre accorde également une place particulière aux DOM-TOM. D'autres encore cherchent une diversité plus large : en fonction du lieu d'habitation sur la commune, de l'âge, du sexe, voire de la catégorie socio-professionnelle. Les conseils cherchent aussi à s'adresser à des personnes qui sont naturalisées mais qui ont vécu l'immigration.

Certains n'imposent pas de critères de ce type du tout : le conseil roubaisien n'impose pas de critères de nationalité et n'accueillent que des associations, en lien toutefois avec les problématiques des étrangers.

Il semble que ce soit plutôt la diversité que la « représentativité » qui soit recherché.

Les éléments de réponses liés aux relations du CRE avec les autres structures et avec la société

a) Le lien avec la municipalité

Souvent fonctionne de la même façon : interpellation + auto-saisine, consultatif.

Au mieux on parle de « co-réalisation », mais ce sont les élus qui gardent la décision des sujets à traiter. Certain n'avait pas de rôle politique du tout, mais uniquement culturel.

Cela dépend aussi de l'implication des élus auprès du CRE, s'ils s'emparent des interpellations ou non, s'ils sont présents et suivent le travail fournit...

Certains élus sont présents, et sont même co-présidents. D'autres s'interrogent réellement sur les apports réels d'une instance de ce type, notamment lorsqu'ils sont interpellés sur de questions dont ils estiment qu'elles ne relèvent pas de leur compétence.

Il semble que le fait d'interpeller la ville sur des domaines qui relèvent de ses compétences en premier lieu est essentiel, au risque que les élus se désintéressent. Les partenaires institutionnels doivent aussi être interpellés au besoin.

b) Lien avec les autres instances de démocratie participative:

Tous les conseils n'ont pas beaucoup de lien avec les autres instances, mais la plupart font le lien en particulier à travers des représentants des conseils qui se présentent dans les autres instances. Toutefois ce fonctionnement n'est pas toujours efficace : il faut que des thèmes ou des actions se rejoignent entre les instances pour faire du lien. Le CRIC par exemple avait un représentant dans chaque conseil de quartier, mais cela n'a pas fonctionné car les sujets de travail n'étaient pas les mêmes. Le conseil des résidents étrangers de Lille quant à lui participent ainsi à des groupes de travail transversaux avec les autres instances, co-rédige des avis avec eux, et organise également des « rencontres de la démocratie participative » pour échanger et créer des liens. Il faut des sujets d'engagement communs.

c) Les liens avec les autres acteurs :

La question se pose d'autant plus que certain CRE s'affirme comme étant des porte-parole des étrangers ou des animateurs de réseaux associatif.

Le lien avec les autres acteurs passent essentiellement par du partenariat. Il est important notamment avec les associations. Le fait d'avoir un collège associatif permet de créer des liens et d'informer de la présence des CRE. Le prêt d'espace de travail ou le partenariat dans des actions culturelles également permettent de se rapprocher des associations. Les partenariats avec les associations peuvent aussi permettre de se rapprocher des populations.

Le CRIC se présente ainsi comme le lieu faisant le lien entre les associations communautaires et les autres associations liées aux problématiques des étrangers et des immigrés.

Les partenariats institutionnels peuvent aussi être intéressants, notamment sur les questions qui ne relèvent pas des compétences de la ville, mais sont peu évoqués.

Les actions de fond menées sur le territoire visant à promouvoir le dialogue culturel sont aussi une façon de se rapprocher de la population. Le CRIC participe ainsi à 2 festivals importants, et s'il est peu identifié et peu visible, il touche toutefois un grand nombre de personne.

La plupart des CRE estiment qu'ils ont l'intérêt de donner une voix aux résidents étrangers et également une certaine visibilité à travers les conseils. Le CRE de Lille entreprend même du porte-à-porte pour recruter des candidats et se faire connaître.

En constituant un service permanent et gratuit d'aide juridique à l'accès aux droits, le conseil des résidents étrangers des Ulis est évidemment très proche de la population, notamment des étrangers, et répond à un besoin certain.

Conclusion :

Suite à ces conclusions, nous comprenons que, bien que chaque conseil ait ses spécificités et donc son propre fonctionnement, il est tout de fois essentiel de bien fonctionner autant en interne qu'en externe.

En ce qui concerne le fonctionnement interne, nous ne pouvons pas dire à ce stage quel mode de désignation ni quel mode de gouvernance est le meilleur. Toutefois la question de la mobilisation des membres se pose pour chaque conseil.

Dans ce cadre nous pouvons relever 4 points permettant de le favoriser :

- travailler sur des projets concrets et mettre en avant les résultats
- suivre individuellement et collectivement les membres, dès le début (temps d'intégration, entretien individuel) et en continue (échange régulier)
- faire en sorte que les temps de travail soient conviviaux et animés de façon à donner la parole à chacun et à être accessible

- ne pas trop solliciter les membres, accepter que l'engagement des membres est limité (chercher à solliciter les membres en liste d'attente ou s'adresser à d'autres citoyens pour certains projets)

Au sujet des relations avec les autres acteurs et avec la mairie, la majorité des conseils s'accordent sur le fait qu'il faut entretenir des relations avec les associations, les populations, les institutions et en premier lieu avec la mairie.

Le rôle consultatif des conseils leur accorde un rôle d'interpellation, mais la décision appartient aux élus.

Il nous semble que dans ce cadre 3 points doivent être retenus :

-avoir un collège associatif paraît essentiel pour garder un lien avec les associations

-les partenariats avec toutes les instances ayant des projets communs doivent être encouragés : avec les autres instances de démocratie locale, les partenaires associatifs, les partenaires institutionnels. Pour toucher les populations, ce sont des actions de fond sur le terrain qui doivent être menées.

-Pour que le conseil ait une portée, il faut qu'il soit soutenu évidemment par la mairie. Cela signifie que le conseil doit interpellier les élus, sur les compétences qui leur sont données, à travers des avis constructifs, mais également que les élus s'emparent de ses interpellations et soient présents dans les réunions des conseils. Cela peut-être facilité lorsque les élus président ou co-président les conseils.

B) La communication : journal, newsletter et radio

Le CRE détient plusieurs outils de communication qui lui permette d'améliorer sa visibilité auprès de la population : un compte facebook, un site internet, un journal publié tous les ans, une newsletter diffusée tous les deux mois à tous les membres et amis du CRE, et d'une émission de radio qui a lieu toutes les deux semaines, le mercredi de 21h à 22H sur la radio RBS.

Ma tutrice Léa Golfier m'a confié la gestion de la publication du prochain journal du CRE qui doit être publié au mois de juin.

Le conseil publie en effet chaque année un journal permettant de rendre compte de ses actions et développer les sujets en lien avec les problématiques qu'ils portent. Ce journal a vocation à être diffusé aux agents de la ville et aux partenaires du CRE, ainsi qu'à d'autres acteurs potentiellement intéressés.

Une première trame et des articles avaient déjà été écrits par les membres, mais l'idée à ensuite évoluer. S'approchant du renouvellement, il a été proposé par Léa Golfier de rédiger un numéro traçant le bilan des actions réalisées par le CRE durant son dernier mandat.

J'ai donc été chargé de :

-compléter la première trame écrite par les membres

-m'assurer de la rédaction par les membres de nouveaux articles

- retracer les actions menées par le CRE entre 2012 et 2015, et mettre en avant les actions « phares », motrices du conseil
- retracer les émissions de radio menées entre 2014 et 2015, les sujets abordés et les personnes invitées
- rédiger deux articles, l'un faisant le bilan du mandat et l'autre rendant compte des 3 temps de travail participatifs qui ont eu lieu dans le cadre de « Quel CRE pour demain ? »
- échanger avec la journaliste recrutée pour ce travail pour relire les articles
- échanger avec le service communication pour composer une maquette et publier le journal

Je ne peux présenter le journal à ce jour car la maquette n'est pas encore terminée. Toutefois nous avons rédigé la newsletter de mai-juin avec Mme Golfier(cf Newsletter du CRE mai-juin 2015 annexe 8) .

C) La conception d'un nouveau modèle de CRE : un travail collectif et participatif

Le nouveau modèle du CRE n'est pas encore fixé à ce jour. La réflexion est toutefois bien avancée. Nous rappelons qu'il s'agit d'un travail collectif et participatif. Le modèle présenté ici a été conçu en collaboration avec les membres. Il s'agit d'une réflexion partagée avec les membres, la cheffe de projet, la direction de la démocratie locale et de la proximité, l'adjointe en charge de la participation citoyenne et la stagiaire.

Les 3 temps de travail participatifs « Quel CRE pour demain ? » organisés avec les membres ont permis d'acter les objectifs, les valeurs et les missions du CRE.

Les valeurs portées par le CRE sont celles de l'interculturalité, la reconnaissance des cultures, et de l'égalité de droits entre les personnes, quels que soient leur origine, nationalité, sexe, ou croyance.

Le CRE s'est accordé sur trois objectifs principaux :

- 1° promouvoir une société interculturelle,
- 2° lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations,
- 3° lutter pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des résidents-es étrangers-ères.

Nous pouvons remarquer ici que la lutte pour l'obtention du droit de vote des étrangers n'est plus en première position comme c'était le cas au précédent mandat. LA promesse de François Hollande avait motivé les membres du CRE à le porter. A présent on sent une forme d'essoufflement de la part des membres, même si l'objectif est toujours d'actualité.

Les missions du Conseil des Résidents Etrangers sont les suivantes :

- être le relais des problématiques des résidents-es étrangers-ères de la ville dans leur diversité

et quel que soit leur statut, en facilitant la connaissance mutuelle, une meilleure reconnaissance de la culture de l'autre, et en portant la parole des résidents-es étrangers-ères.

- contribuer au mieux vivre ensemble sur le territoire, en développant des actions avec les partenaires de l'éducation populaire (dont des actions culturelles), en s'inscrivant dans le réseau des associations de quartier, des centres sociaux, des établissements culturels, et en interaction avec les autres instances de démocratie locale.
- lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations, en œuvrant pour une égalité de traitement et d'accès aux droits (emploi, éducation, logement, etc,...), et en revendiquant le droit de vote et d'éligibilité pour tous les résidents-es étrangers-ères.

C'est au sujet du fonctionnement et du mode de gouvernance du conseil que des questions restent encore en suspens. La question de la représentativité et de la diversité en particulier n'est pas résolue.

En ce qui concerne le fonctionnement, le CRE pour l'instant envisage de garder les 3 collèges : collège habitant, collège associatif, et collège d'association ressource.

Le collège 1 sera composé d'habitants intéressés par l'objet du CRE. La sélection des candidatures se fera par tirage au sort en fonction des critères suivants :

- la parité femmes-hommes
- la représentativité des 10 quartiers de Strasbourg
- la diversité des nationalités en présence notamment eu égard à la répartition par nationalité étrangère strasbourgeoise telle qu'elle apparaît par nationalité des données de l'Insee 2011. Cette diversité se composera de $\frac{1}{4}$ de ressortissants-tes de « l'Union Européenne des 27 » et de $\frac{3}{4}$ de résidents-es étrangers-ères hors Union Européenne.

La question de la représentation n'est pas encore résolue. Cela soulève plusieurs questions.

La question s'est d'abord posé de savoir comment représenter la diversité des étrangers, faut-il le faire par nationalités, et donner un nombre de siège proportionnels à la présence réelle des étrangers sur le territoire ? Ou encore procéder par zone géo-continentale et donner le même nombre de siège pour chaque zone ? La définition de zone géo-continentale s'est avéré aussi très complexe, comment définir par exemple les zones géographiques situées entre l'Europe et l'Asie ? Où placer la Turquie ? Il y a également de plus en plus de russophones à Starsbourg, comment leur donner une place ? etc.

De plus, il s'est aussi posé la question de la place des étrangers européens dans le collège habitant. Le précédent mandat avait souhaité mettre en avant les étrangers n'ayant pas le droit de vote, c'est pourquoi les étrangers européens n'étaient pas présents.

La place des français a aussi été posée. On peut estimer en effet que les français peuvent aussi être sensibles aux enjeux de l'égalité des droits, et avoir envie de se battre aux côtés des étrangers, tout comme des hommes peuvent lutter pour l'égalité de genre aux côtés des femmes. L'adjointe à la participation citoyenne a souhaité que les français aient une place également, d'autant plus que

certains français peuvent être discriminés de la même manière que les étrangers, ou avoir vécu l'immigration également.

Rien n'est acté à l'heure actuelle mais ce sont les orientations vers lesquelles se tourne le prochain CRE.

En ce qui concerne le fonctionnement et la gouvernance, des changements sont aussi apportés.

En effet il ne sera plus question de président ni de bureau. A présent le CRE se composera d'une assemblée plénière qui définira un programme de travail et se départagera en « groupe projet ».

Les membres eux-mêmes ont reconnu que travailler par commission thématique n'était pas évident. Les thèmes sont vastes et parfois on peut s'y perdre. Il a donc été proposé de travailler plutôt sur des projets concrets. Cela peut d'autant plus faciliter l'engagement que les projets sont définis sur un temps limité. Il sera ainsi possible pour les personnes qui le souhaitent de s'investir sur un projet pendant une année par exemple, et de renouveler ou pas son engagement.

La coordination entre les groupes projets et la plénière se feront à travers des représentants nommés pour chaque groupe projet. Chacun des groupes de projet aura ainsi 3 référents (un par collègue). Ceux-ci feront le lien avec l'assemblée plénière en présentant les projets. L'assemblée plénière devra elle s'assurer de la cohérence entre les projets.

Les membres ont toutefois mis en avant que le fait de ne pas avoir un porte-parole, qui était le président jusqu'à présent, pouvait poser problème.

Une marge de liberté est laissée aux membres afin qu'ils choisissent eux-mêmes leur façon de fonctionner à ce niveau(cf schéma du CRE Annexe 9).

V) Les apports réciproques de la structure d'accueil et de la stagiaire

Ce que j'ai appris :

L'application de mes deux missions, complémentaires et enrichissantes, m'a permis d'en tirer des apprentissages professionnels divers, touchant à la fois à des questions de fond, de conception de politiques publiques, ainsi qu'à des aspects d'organisation et de gestion, mais également à des questions pas moins importantes touchant à la forme et à des aspects plus « technique » ou « formel » à mon sens.

Ma participation à la mission transversale de démocratie locale m'a ainsi appris à renforcer mes compétences en termes de coordination, que j'avais déjà commencé à expérimenter dans le cadre de l'atelier en tant que coordinatrice de mon groupe, aux côtés d'une de mes collègues.

Le suivi de la mise en place des événements entrant dans le cadre de la démarche aller-vers et de la mobilisation des employés des différentes équipes m'a appris que certaines conditions légales n'étaient pas à négliger (telle que la demande d'autorisation d'installer un stand dans les marchés au service des marchés) mais également que la coordination demandait un travail de rigueur et cela au quotidien. Nous faisons ainsi régulièrement des mises à jour avec ma tutrice du tableau tenant compte des événements organisés et des employés qui s'y mobilisent.

Cela demande aussi de savoir anticiper, lorsque des stands doivent être mis en place le week-end par exemple. Je remercie d'ailleurs ma tutrice Céline Tergau de m'avoir permis de la remplacer durant 4 jours, me laissant livrée à moi-même. Ceci m'a permis de tester réellement mes compétences, en prenant la coordination des événements, totalement en main, et également de gagner en confiance. Par ailleurs je l'ai ressenti comme une forme de reconnaissance, et j'ai trouvé cela gratifiant.

J'ai pu bénéficier par ailleurs d'une journée de formation consacrée aux méthodes d'animation participative, qui a été très instructive.

La mission relative au conseil des résidents étrangers se compose de plusieurs travaux différents, mais m'a enseigné en particulier à concevoir des dispositifs publics en concertation avec les habitants.

Je ne pense pas en avoir encore toutes les clés, mais j'ai pu expérimenter aux côtés de ma tutrice Léa Golfier des méthodes de travail participatives permettant de concevoir un nouveau modèle de Conseil des Résidents Etrangers co-élaboré avec les membres. J'ai ainsi pu participer à plusieurs temps de travail aux côtés des membres du CRE et également de l'élue adjointe à la participation citoyenne, Madame Mine Günbay.

Trois temps de concertation avaient été organisés avec le collègue habitant, et j'ai pu participer au troisième. Celui-ci était animé par un agent extérieur et organisés sous forme de « world café ». J'ai pu participer notamment à des temps de travail avec la commission communication autour de la conception du journal et de l'organisation des émissions de radio, ainsi qu'à un temps de travail avec les membres des associations ressources du CRE.

Si j'ai pu apprendre quelques méthodes, telle que l'écriture d'un « filage », l'organisation d'une animation à la minute près, ou tester différents modes d'animation (le rapporteur, petit groupe, post-it...), ce travail m'a surtout amené à m'interroger sur la place et le rôle que joue les chargés de mission dans ce procédé. J'ai trouvé qu'il n'était pas évident de situer la place du chargé de mission, car il ne doit pas influencer la parole des membres, des participants, et en même temps il doit tout de même l'encadrer. Ma tutrice était présente notamment dans l'animation de petits ateliers de « world café », et elle a ainsi pu rappeler certains cadres réglementaires que les membres n'avaient pas en main.

Il n'est pas toujours évident non plus de savoir gérer les insatisfactions que les membres peuvent émettre, lorsque les décisions ne correspondent pas à leurs attentes. J'ai compris que le travail en collaboration avec les habitants demandait de grande capacité de dialogue. Il faut être capable de se mettre en situation d'échange, c'est-à-dire être à l'écoute tout en sachant exprimer les contraintes d'ordre matériel ou institutionnel qui peuvent interférer.

Ce travail était d'autant plus enrichissant que nous étions régulièrement en contact avec l'élue en charge de la participation citoyenne. Cela m'a permis de mieux comprendre le rôle des élus et leur point de vue. La présence de l'élue au temps de réunion a permis de donner une orientation politique au CRE et aussi de montrer une reconnaissance envers les membres, et de leur donner une légitimité.

J'ai également pu améliorer ma connaissance des documents légaux, formels. J'ai en effet eu à écrire des notes au protocole ou contribuer à l'écriture de la délibération défendant l'instauration d'un nouveau modèle de CRE. Cela m'a permis de mieux maîtriser le langage à utiliser, la façon de formuler et de présenter les différents éléments, les arguments qu'il faut mettre en avant, etc. Les documents tels que les délibérations demandent d'être convainquant tout en restant synthétique. En cours nous apprenons beaucoup à rédiger des documents d'analyse, ici il s'agissait plutôt de document « politique », au sens où il défend une orientation politique.

Pour finir j'ai également pu développer des compétences en communication, à travers le suivi de la conception du journal du CRE, toujours en collaboration avec les membres, et à l'écriture de la newsletter. J'ai appris mes réglementations qui s'imposent pour concevoir un journal, tels que le nombre de caractère limité, la résolution minimum des images, etc.

Ce que j'ai apporté :

Durant ces deux mois de stage, j'ai cherché à donner le maximum de mon énergie en premier lieu, et à être présente sur le terrain dans le cadre de la démarche aller-vers.

La maîtrise des enquêtes par entretiens, que j'ai pu étudier à la fois durant ma licence de sociologie et le master Ingénierie du Développement Territorial, m'a été très utile, pour effectuer le benchmark et évaluer la démarche. Pour l'évaluation, j'ai pu mobiliser l'apprentissage de la méthodologie à effectuer pour évaluer une politique publique que le master m'a enseigné cette année.

Mes connaissances en sociologie m'ont été très utiles sur le terrain et également durant les réunions. Elles me permettent de saisir les enjeux qui se posent, notamment dans le cas des quartiers populaires. La sociologie permet de comprendre les enjeux de pouvoir et de domination qui peuvent se jouer entre les acteurs. Mes connaissances en sociologie urbaine notamment, me permettent de mieux échanger avec les habitants, en particulier ceux des quartiers populaires, et de mieux les « comprendre », de mieux comprendre ce qu'ils veulent dire parfois. Cela permet (en théorie), il me semble, de ne pas tomber dans les préjugés ni dans la victimisation.

Le mémoire que j'ai rédigé l'année dernière dans le cadre du master IDT m'a également beaucoup servi, car il m'a permis de comprendre les enjeux de la participation citoyenne.

Cela m'a permis de pouvoir suivre les différentes réunions ainsi que les réflexions du service. Mon mémoire m'a également aidé à contribuer aux réflexions concernant le nouveau modèle de CRE. L'instauration de groupe projet est intéressant à mes yeux pour favoriser l'engagement des jeunes en particulier, car cela permet de s'engager sur du concret et sur du court terme.

Mon expérience à Villeneuve m'a également servie, notamment sur les questions liées à la participation des femmes. Cela m'a été utile lors des réunions préparant l'organisation de forums citoyens par exemple, pour proposer des modes de garde-d'enfant pour favoriser la mobilisation des mères de famille.

De façon plus générale, mes compétences en termes de capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction me servent régulièrement, que ce soit pour rédiger des comptes-rendus, la synthèse du benchmark, faire le point avec nos collègues, avancer dans nos réflexions, etc.

Je pense avoir pu apporter une certaine forme de recul au service, à travers le benchmark des CRE et également à travers l'évaluation de la démarche « aller-vers ».

Au niveau de mes « savoirs-être », j'ai cherché à faire preuve d'écoute auprès des habitants et à être dans l'échange, le dialogue, lorsque j'étais mobilisée sur le terrain. Je pense avoir pu rester ouverte et discuter de manière constructive, même lorsque les habitants avaient des avis divergents des miens. Il me semble que ce travail demande des capacités d'adaptation, pour pouvoir parfois faire vite avec peu de moyens, que j'ai cherché à mobiliser.

Un projet professionnel ? :

J'ai beaucoup apprécié accomplir l'ensemble des missions que l'on m'a confié, qui ont touché à différents domaines.

Il m'a semblé que le travail de terrain comme le travail de bureau était complémentaire. A l'avenir je compte continuer à travailler dans le domaine de la démocratie participative en lien avec les quartiers prioritaires, sujet qui continue de me passionner. Je ne saurais pas toutefois m'orienter vers un poste précis aujourd'hui.

J'ai beaucoup apprécié le travail de terrain auprès des habitants, tout comme le travail de réflexion, de prise de recul que demandait le benchmark, la conception d'un nouveau modèle de CRE ou l'évaluation. Le travail de coordination est intéressant aussi dans le sens où il demande de prendre du recul également et de créer des liens entre les différents projets du territoire. J'ai trouvé que les éléments de réflexion qu'ont apportés le service évaluation de la ville ou l'ORIV (observatoire régional de l'intégration et de la ville) ont également suscité mon intérêt. Je pense qu'un poste dans la fonction publique ou un poste dans un observatoire me conviendrait. Je reste ouverte toutefois sur mes perspectives d'avenir.



By Frits Ahlefeldt

CONCLUSION :

Le service de la démocratie locale et de la proximité de la commune de Strasbourg semble être au cœur du sujet, au cœur des réflexions qui se posent actuellement autour de la démocratie participative. En effet à présent que de nombreux dispositifs sont institués, on ne cesse de s'interroger sur leurs limites : pourquoi ne mobilisent-ils pas plus d'individus, en particulier plus d'individus issus des catégories populaires, alors que les exigences des citoyens en matière politique semblent s'accroître ?

La démarche « aller-vers » ainsi que le Conseil des Résidents Etrangers s'inscrivent dans cette réflexion. Ces deux démarches cherchent à donner une voix politique aux habitants qui en ont peu actuellement. Elles cherchent à donner un pouvoir d'agir aux habitants. La question se pose de façon particulière pour le CRE : comment les étrangers peuvent-ils se mobiliser et influencer les décisions politiques alors même qu'ils n'ont pas le droit de vote ?

Le service de la démocratie locale est un service qui se questionne et qui progresse. Ils disposent d'outils intéressants, tels que les ateliers territoriaux de partenaires ou le conseil des résidents étrangers. La démarche « aller-vers » est un outil plutôt novateur à développer, car il permet d'une certaine façon de rapprocher la Ville des habitants.

Notre réflexion revient toutefois toujours sur le rôle de la collectivité dans la promotion des démarches participatives. Les instances institutionnelles ont leurs limites. Elles permettent de légitimer la participation des habitants, mais freinent aussi les habitants par ce même caractère institutionnel. Par ailleurs une instance par essence descendante peut-elle réellement porter des démarches se voulant ascendantes ? C'est dans cette logique que notre évaluation a remis en cause les Conseils de quartier.

Pourtant une volonté politique paraît nécessaire. Celle-ci n'est pas évidente, comme nous avons pu le constater, mais la Ville de Strasbourg semble en bénéficier. Nous avons pu voir que plusieurs méthodes pouvaient être mobilisées.

Toutefois comme nous avons pu l'observer dans notre benchmark des CRE de France, il n'existe pas de « recette magique », chaque territoire s'adapte à ses spécificités et à son histoire. La co-construction du CRE nous a montré que c'est aussi le processus qui compte, celui qui permet de débattre, de se remettre en question, et de co-construire.

Un autre élément reste à questionner pour le service : comment saisir les impacts de la participation citoyenne à Strasbourg et comment les valoriser ? Quand bien même des actions significatives se mettent en place, il faudrait être en mesure de présenter leurs impacts à l'ensemble des citoyens et aux élus.

Encore une réflexion qui nous montre que le service de la démocratie locale de Strasbourg cherche à se poser des questions pertinentes, il nous semble que c'est en cela qu'il pourra continuer de progresser.

Bibliographie

[articles scientifiques] :

- Arnstein, (S.R.), 1969 « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*
- Barach (P.) et Baratz (M.S.), 1962, « The two faces of power », *American Political Science Review*, vol.56, n°4
- Beck (U.), « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, n° 39, 1998
- Bellaing (C.M.), 2010, « Casse, politique et représentation dans la France contemporaine », *Droit et Cultures*, n° 58
- Dahl (R.A.), 1957, « The concept of power », *Behavioral Science*, vol.2, n°3, pp.201-215
- Donzelot (J.), Epstein (R.), 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, n° 326, pp.5-34
 - Gutiérrez (L.), (1990) « Working with women of color : an empowerment perspective », *Social Work*, vol.35 , n°2, pp.149-154
- Martinot-Lagarde (P.), Hériard-Dubreuil (B.), « De nouvelles formes d'engagement »

Projet 4, n° 305, pp. 48-54

- Riessman (F.), « The new populism and the empowerment ethos », in Boyte (H.) et Riessman (F.) (dir.), *The new populism. The politics of empowerment*, Temple University Press, Philadelphia, 1976 , pp.53-63
- Rosanvallon (P.), 2011« Ecrire une histoire générale de la démocratie », *De Boeck Supérieur ; Participations*, 2011/1
- Roudet (B.), 2004 « Entre responsabilisation et individualisation. Les évolutions de l'engagement associatif », *Lien Social et politiques*, n°51

[ouvrages avec auteur unique] :

- Arendt (H.) *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket Agora, 1994
- Barthélémy (M.), 2000, *Association, Un nouvel âge de la participation ?* Presses de Sciences-Po, Paris

- Bevort (A.), 2002, *Pour une démocratie participative*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques
- Blondiaux(L.), 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, coll. « La république des idées »

- Calame (P.), 2006, *Démocratie participative et principes de gouvernance, Note de réflexion*, Fondation Charles Léopold Mayer
 - Castel (R.), 2003, *L'insécurité sociale. qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil,La république des idées
- Giddens (A.), 1994, *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Paris, L'Harmattan
- Guilluy (C.), 2013, *Fractures françaises*, Flammarion
- Ion (J.), 1997, *La fin des militants ?*, coll. Enjeu de société, L'Atelier, Paris
- Lapeyronnie (D.), 2008, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va »
 - Levy Simon (B.), 1999, *The Empowerment Tradition in American Social Work. A History*, Columbia University Press, Ithaca
 - Lyotard (J.F.), 1979, *La condition postmoderne*, Editions de Minuit, Paris
 - Lukes (S.), 1974, *Power. A Radical View*, The Macmillian Press, Londres, 1974
 - Masclat (O.), 2003, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*. Paris, Éd. La Dispute, coll. Pratiquespolitiques
 - Maurin(E.), 2004, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, La république des idées, Seuil
- Monconduit (F.), 2006, *Devenir citoyen, essai de philosophie politique*, Edition Emile Bruylant, Bruxelles
 - Muxel (A.), 2001, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de sciences po , Paris
- Touraine (A.), 1973, *Production de la société*, Seuil

[ouvrages avec plusieurs auteurs] :

- Bacqué (M-H.), Biewener (C.), 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La découverte

- Braconnier (C.) (avec Dormagen (J.Y.), 2007, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Gallimard, Folio Actuel, Paris
- Donzelot (J.) avec Mével (C.) et Wyvekens (A.), 2003, *Faire société : la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées »
- Franguiadakis (S.), Ion (J.), Viot (P.), 2005, *Militer aujourd'hui, Autrement*, Cerc
 - Lapassage (G.) et Rousselot (P.), 1991, *Le rap ou la rage de dire*, Paris, Loris, Talmart
- Lapeyronnie (D.) , Kokoreff (M.), 2013, *Refaire la cité, L'avenir des banlieues*, Coédition Seuil-La République des idées, Paris
- Sen (G.), Grown (C.) et Development alternatives with women for a new area (DAWN), 1987, *Development, Crises, and Alternative visions. Third World Women's Perspectives*, Monthly Review Press, New York

[ouvrages sous la direction de ..] :

- Becquet (V.), De Linares (C.) (dir), 2005, *Quand les jeunes s'engagent, entre expérimentations et constructions identitaires*, Editions L'Harmattan, Collection Débats jeunesse
- Goaziou (V.) et Mucchielli (L.), (dir.), 2006, *Quand les banlieues brûlent...retour les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Paris
 - Rappaport (J.) et Hess (R.) (dir.), *Studies in empowerment. Steps towards understanding and action*, Haworth Press, New York, 1984
- Van de Velde (C.), Becquet (V.), Loncle (P.), (dirs.) , 2012, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Editions Le Champ Social, Collection Questions de Société

[rapports ou « littérature grise »] :

- Bacqué (M-H.), Mechmache (M.), 2013, « Pour une réforme de la politique de la ville. Ça ne se fera pas sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » Rapport au ministre délégué chargé de la ville,
 - Dubedout (H.), 1983, « Ensemble refaire la ville », rapport au Premier ministre, Paris, La documentation française

- CNVA, 2003, « Bilan de la vie associative 2000-2002 », La documentation française, Paris
- Millénaire 3, 2007, Le Centre Ressources Prospective du Grand Lyon, « La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan », Synthèse réalisée par Cédric Polère à l'occasion de l'élaboration du numéro des « Synthèses Millénaire 3 » sur le thème de la démocratie, DPSA
- UNEF syndicat étudiant, 2012, « Enquête sur le coût de la vie étudiante », Dossier de presse

[documents édités sur Internet] :

- Observatoire de la jeunesse solidaire, AFEV, Enquête « Les jeunes et l'engagement politique » (<http://ojs-2014.strikingly.com/>)
- Wuhl (S.), septembre 2008, « La démocratie participative en France : repères historiques », <http://www.institut-gouvernance.org/>

[Sites Internet] :

- [http://generation-quoi.france2.fr /](http://generation-quoi.france2.fr/)
- <http://www.jeunessesolidaire.org/>
- <http://www.strasbourg.eu/>

ANNEXE

1 Organigramme

2 Carte des 10 conseils de quartier de Strasbourg

3 Fonctionnement des Conseils de quartier

4 Grille d'entretien des intervenants

5 Flyer du Conseil de quartier de Cronembourg, HautePierre, Poterie, Hohberg

6 Grille d'entretien des techniciens ou responsable des CRE

7 Tableau de synthèse du benchmark

8 Newsletter du CRE mai-juin 2015

9 Schéma du CRE

**1-
Organigramme**

Direction de la Démocratie locale et de la proximité

Directeur : Luc SCHECK

Mission Démocratie locale

Chiefs de projet Conseil de quartier :
Anouk BROCARD 86 956

Chiefs de projet Conseil des résidents étrangers :
Léa GOLFIER 86 957

Chiefs de projet Ateliers territoriaux de partenaires :
Céline TERGAU 86 955

Chargé de développement de la participation citoyenne :

Administration

Assistante de direction :
Pia LAUFFER 86 938

Assistante ressources (Comptabilité/RH) :
Isabelle DUMONT

Référent logistique et informatique :
Guy BECHLER 86 939

Assistante :
Houma MASSINI 81 401

Direction de proximité Scheidegg, Habsbierze, Petaines, Hübberg

Directrice de proximité :
Christian CUGNEY
03.86.77.75.92

Assistante :
Corine PADILLA
03.86.77.75.92

Chiefs de projet :
Franck CIMBARO

Chargés de mission de quartier :

Annie BROGLIO (Cro)
Anne-Flore MIGEON (Htp)
Sandrine DE BONN (P/H)

Correspondants de quartier :
Jacques MOBETIE (Cro)
Annie SCHMITTER (HPH)

Direction de proximité Koenigsloffen, Montagne Verte, Elsau

Directrice de proximité :
Emmanuelle PARODI
03.88.10.54.84

Assistante :
Stéphanie REUTHER
03.88.10.54.90

Chargés de mission de quartier :

Dominique SPINNER (KMV)
Véronique JACOB-BOHN (E)

Correspondants de quartier :
Madjid BOUDJEMA (KMV)
Stéphanie REUTHER (KMV)
Véronique JACOB-BOHN (E)

Direction de proximité Neudorf, Port du Rhin, Bource, Esplan, Krutzenau

Directeur de proximité :
Sébastien GROSSE
03.90.41.17.03

Assistante :
Laurence SAHI
03.90.41.17.20

Chiefs de projet :
Lassad ESSADI

Chargés de mission de quartier :

Céline LOUIZE (Neudorf)
Elodie MARBACH (Port)
Eric POINSOT (BEK)

Correspondants de quartier :
Christophe QUIRIN (Nef)
Elodie MARBACH (Port)
Salim MIOUARI-DAU (BEK)

Direction de proximité Neuhof, Meinau

Directeur de proximité :
Julien MATTEI
03.90.40.43.69

Assistante :
Amélie DORN
03.90.40.42.55

Chargés de mission de quartier :

Amélie REIMINGER (Nef)
Frédéric METZINGER (Meinau)

Correspondants de quartier :
Ilham KARAM (Neuhof)
Gülden ERKAL (Meinau)

Direction de proximité Robenstau, Conseil des XV

Directeur de proximité :
Christophe BOSCH
03.90.41.17.39

Assistante :
Nathalie DOMINIAK
03.90.41.17.39

Chargés de mission de quartier :

Wanda MONHEIT (CXY)
Poste Vacant (Rob)

Correspondants de quartier :
Martine KOLB (Rob)
Léo TIGOULET (Rob)
Ahmed FARES (CXY)

Direction de proximité Centre, Gare

Directrice de proximité :
Anne LEROY 36 860

Assistante :
Anita FIECHE 36 852

Chiefs de projet :
Anne-Valérie DEMENUS

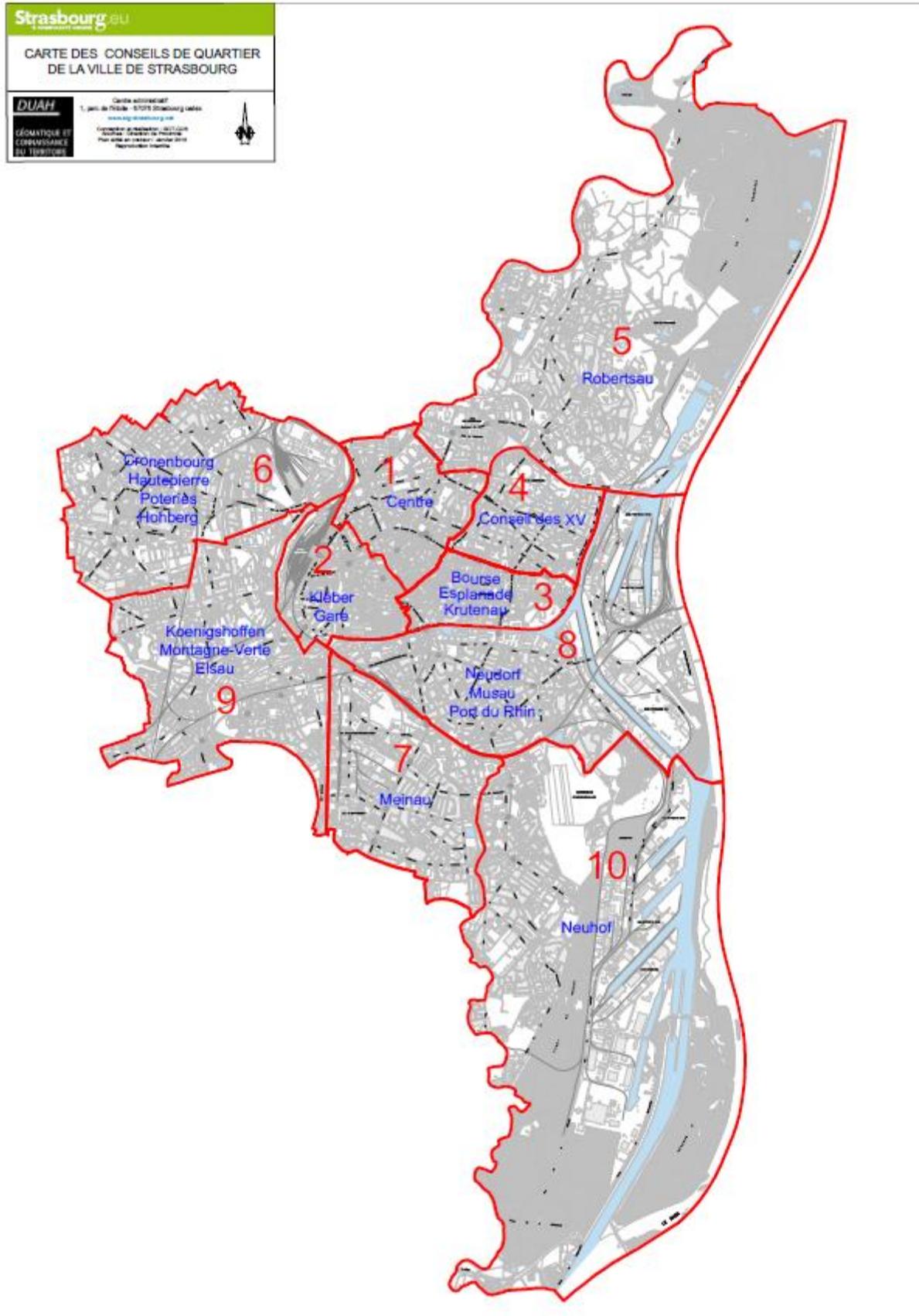
Chargés de mission de quartier :

Xavier DASTARAC (Gare)
Danièle WALTER (Centre)

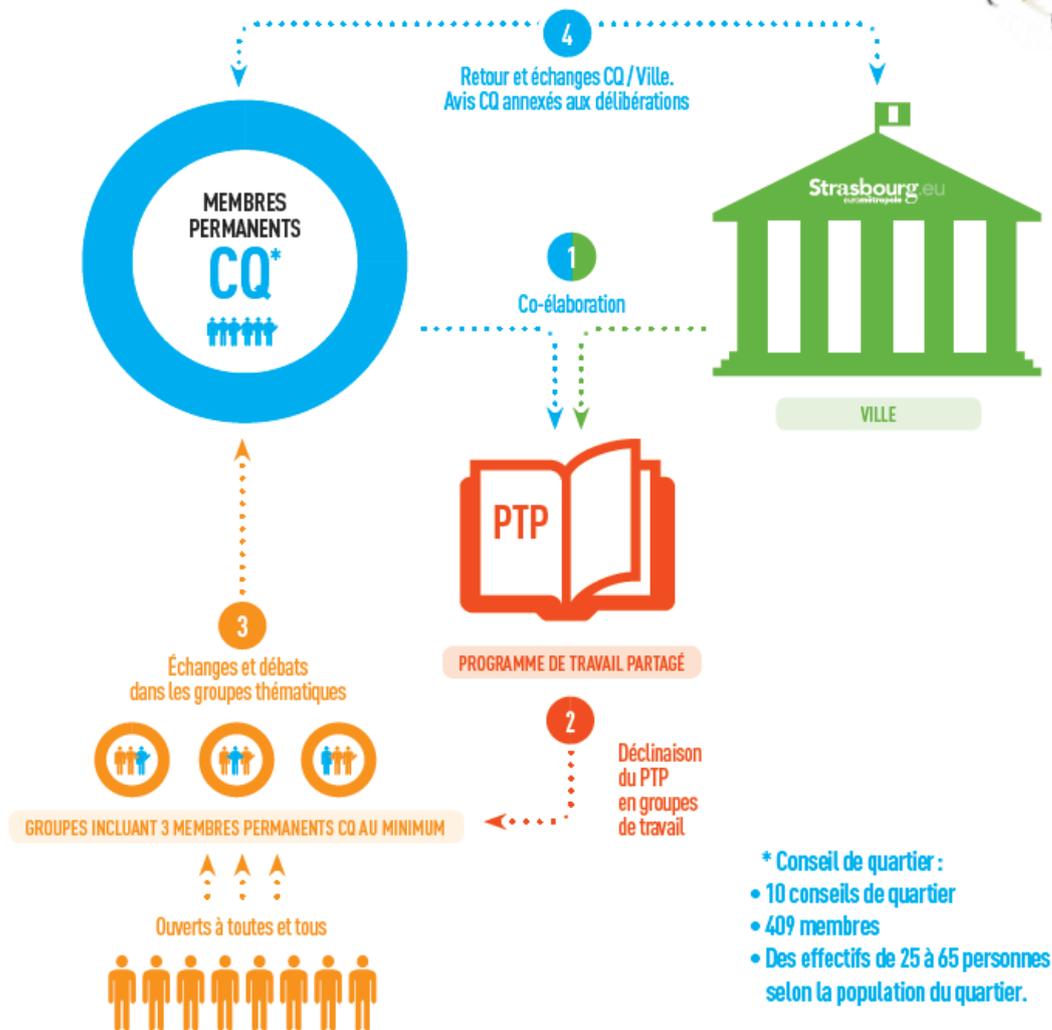
Correspondants de quartier :
Sylvie BARRET (Gare)
Nathalie KING (Centre)

Agent en surmombre :
Jean-Baptiste MEYER

2-Carte des 10 conseils de quartier de Strasbourg



ORGANISATION D'UN CONSEIL DE QUARTIER 2014-2020



Document de travail : version du 8/01/2015

Thème	Sous-thèmes	Questions
L'échange avec les habitants	Les outils favorisant l'échange	Quels sont les conditions qui facilitent l'échange ? Certains événements sont-ils plus probant à l'échange que d'autres ? Lesquels ?
	Les freins à l'échange	Quels sont les freins que vous rencontrez pour échanger avec les habitants ?
	Les types d'échange	Est-ce que la démarche permet d'avoir des échanges intéressants, c'est-à-dire allant au-delà de la simple information au sujet des conseils de quartier ? Quel genre d'échange permet-elle d'occasionner ?
Le recrutement des habitants	Les éléments qui incitent les personnes à s'inscrire	Quels sont les éléments qui incitent les habitants à s'inscrire d'après –vous ?
	Les éléments qui freinent les habitants à s'inscrire	Quels sont les freins que vous rencontrez pour les mobilisez ?
Information des habitants	Les conseils de quartiers Les instances de démocratie participative	Pensez-vous apportez de nouveaux éléments d'information au sujet des conseils de quartier aux personnes rencontrées ? Pensez-vous apportez de nouveaux éléments d'information sur les autres instances de participation de la ville aux habitants ?
Intérêt et limites de la démarche		Quels sont les intérêts de cette démarche d'après-vous ? Quelles sont ses limites ?

DES IDÉES POUR VOTRE QUARTIER ?

Différentes thématiques ont été définies par votre conseil de quartier en partenariat avec la ville.

À vous de choisir celle(s) qui vous intéresse(ent) !

Ces thématiques se déclinent en **groupes de travail**.

Ils sont ouverts à toutes et tous selon vos disponibilités.



CONSEIL DE QUARTIER

CRONENBOURG, HAUTEPIERRE, POTERIE, HOHBERG



1

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- Réappropriation et aménagement des espaces publics par les habitants-es.
- Bilan du PRU (Plan de Renouvellement Urbain) et travail sur le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- Réflexion avec les habitants-es sur la place Haldenbourg, la rue Einstein et la rue Kepler.
- Renouvellement urbain et environnement : bilan et perspectives.

2

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- Développer les services et les activités sociales, culturelles et familiales.
- Valoriser et encourager les initiatives associatives des habitants-es.
- Favoriser l'accès à la culture.

3

INSERTION

- Accompagner la redynamisation commerciale, l'insertion sociale et professionnelle.
- Favoriser les actions santé.

Pour plus de renseignements et connaître les dates de lancement des groupes thématiques
Tél. : 03 88 77 75 92 - Mail : participationcitoyenne@strasbourg.eu - Site : strasbourg.eu/democratie-locale

6-Grille d'entretien des techniciens ou responsables des CRE de France

Thèmes	Sous-thèmes	Questions
Fonctionnement interne	<p>Objectifs et constitution</p> <p>Mode de désignation des membres</p> <p>Mobilisation des membres</p> <p>Lien entre les membres</p>	<p>1° Pour commencer, pouvez-vous donner la date de création de votre conseil ainsi que ses objectifs ?</p> <p>2° Comment est constitué votre conseil ? Par quels acteurs ?</p> <p>3° De quelle façon choisissez-vous le nombre de membre par collège et comment sont-ils recrutés/désignés ? Pour quelles raisons ?</p> <p>4° Cherchez-vous à représenter chacune des nationalités présentes sur le territoire ? De quelle façon ?</p> <p>5° En ce qui concerne la mobilisation des membres, quelle méthode utilisez-vous pour maintenir leur engagement ? Quelles difficultés particulières rencontrez-vous ?</p> <p>6° Proposez-vous des actions particulières pour accueillir les nouveaux membres ? Lesquelles ? Comment faites-vous le lien entre les anciens et les nouveaux membres ? (afin que chacun trouve sa place)</p>
Relations avec la mairie et les autres acteurs	<p>Les relations avec la mairie</p> <p>Les relations avec les autres instances de démocratie locale</p> <p>Les relations avec les autres acteurs du</p>	<p>7° Quel type de relation le Conseil entretient-il avec la municipalité ? Quel est son degré d'implication dans la construction des politiques publiques ?</p> <p>8° De quelle façon le conseil entretient-il des liens avec les autres instances de démocratie participative de votre commune ?</p> <p>9° Le conseil cherche-t-il à être proche des autres acteurs du territoire (tels que les associations,</p>

	territoire	les institutions, l'ensemble de la population...) ? De quelle façon ?
Les actions menées et les résultats		10°Quelles sont les actions majeures menées par le conseil ? Quels en sont les résultats, notamment en termes de visibilité ?
Perspectives dévolution		11°Quelles sont les perspectives d'évolutions vers lesquelles vous-vous tournez à présent ?

7-Tableau de synthèse du benchmark

1° Informations générales			
Ville	Nantes	Les Ulis	Roubaix
Acronyme	Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers	Conseil des résidents étrangers	CRIC Conseil Roubaisien de l'interculturalité et de la citoyenneté
Date de création	2004. Actuellement en renouvellement.	2010-2013. premier deuxième mandat :2013-2016. En 2010 la mairie était socialiste, en 2014 elle a changé de couleur politique.	2011 (mais une instance comparable existait depuis 1976)
Objectifs (rôle, missions)	Animer les réseaux qui touchent aux questions de la migration. Le but est d'être proche des nantais étrangers et de ceux qui ont vécu la migration en général (qui peuvent être français maintenant), le conseil est un porte-parole.	L'objectif du premier mandat était d'obtenir le droit de vote des étrangers. Depuis les nouvelles élections l'objectif a changé car la mairie a estimé que le droit de vote des étrangers n'était pas de son ressort. A présent il revendique l'accès à la nationalité. Un autre objectif est aussi de donner une autre image des étrangers, et d'offrir des services spécifiques.	Promouvoir l'interculturalité, construire les conditions du dialogue entre les cultures. Le CRIC fait aussi le lien entre les associations communautaires et les associations d'accès aux droits et interculturelles.
2° Composition et mise en place			
Constitution, nombre de membre par collège et profil des membres	1 chargée de mission et un comité d'animation. Le comité d'animation est composé de 15 membres, aux profils diversifiés (au niveau de la nationalité, de l'âge, du parcours, du lieu d'habitation dans la ville, de la CSP, etc). Ils s'engagent sur un an (à voir après le renouvellement).	Le chargé de mission, qui est aussi juriste. Il est aussi chargé d'assurer la permanence d'intégration citoyenne, dont le but est d'aider les personnes étrangères à accéder à leurs droits. Elle a un but à la fois informatif, pour renseigner les personnes voir les orienter vers d'autres services, et aussi de technique juridique, pour aider concrètement les personnes à faire valoir	1 chargée de mission ; 2 collègues : 1 pour les associations communautaires et 1 pour les autres associations, qui défendent l'accès au droit et l'inter-culturalité en général 40 associations, 23 communautaires et 17 autres Les profils sont diversifiés, de toutes nationalités confondues (afrique noire,

	<p>Il n'y a pas de président, pas de système électif. Il n'y a pas non plus de collège ou de commission thématique. Ils travaillent par atelier et par sujet.</p>	<p>leurs droits. Il s'agit d'un service gratuit.</p> <p>Il n'y a qu'un collège composé de 27 résidents étrangers.</p> <p>Il y a aussi 7 suppléants dont la majorité est constituée d'anciens membres. Ils sont là au cas où mais ne sont pas sollicités en permanence.</p> <p>Parmi les membres la communauté africaine est bien représentée.</p> <p>Le profil est varié, il y a de tous les âges et de toutes nationalités (chilien, yvoirien, tunisien, etc). Il s'agit toutefois en majorité de femme (sauf les suppléants qui ne sont que des hommes), et souvent de salarié dans le domaine social et culturel. Il y a aussi des chercheurs.</p> <p>>Il souhaiterait toutefois créer un collège associatif pour plus de richesse.</p>	<p>Asie, anciennes migrations européennes, Flandres, Maroc, Algérie, etc). C'est plutôt représentatif.</p>
<p>Mode de désignation des membres</p>	<p>La ville procède par appel à candidature et sélectionne de façon à avoir différents publics. Si elle estime qu'il manque un type de public, elle va « aller le chercher », faire des actions spécifiques.</p> <p>En plus de ce comité, le Conseil fait parfois appel à d'autres habitants non-membres. Pour certaines actions en effet ils</p>	<p>Le nombre de membre est fixé en délibération.</p> <p>Le juriste contacté n'était pas là au début du mandat, il est arrivé fin 2014, mais les membres ont été désignés sur la base du volontariat.</p> <p>Toutefois il pense, au vu du nombre varié de nationalité, que les personnes ont été choisies de façon à représenter le plus de nationalité possible. Il pense qu'elles ont aussi été choisies de</p>	<p>Il n'y a pas de critères de nationalités. Ils ont fait le choix aussi qu'il n'y ait pas de personnes physiques. Ils font un appel public, et envoient un courrier postal aux associations qui correspondent aux critères (en lien avec l'étranger, l'immigration, l'accès au droit, l'interculturalité...). Le bouche à oreilles fonctionne et parfois d'autres associations candidatent.</p> <p>Le Conseil Municipal vote</p>

	<p>sollicitent la contribution de plus de personnes. Il faut donc une campagne d'inscription ponctuelle, où les personnes participent sur une courte durée pour une action donnée. Parfois elles ne reviennent pas après, mais cela permet tout de même d'avoir des résultats.</p> <p>Avant le conseil n'était ouvert qu'aux étrangers extra-européens, demain il sera ouvert à tous citoyens. Il n'y a plus de critères de participation.</p>	<p>façon à ce qu'il y ait des personnes de toute la commune.</p>	<p>ensuite en délibération la liste des associations. Jusqu'à présent le conseil n'a refusé aucune candidature. Ensuite un représentant par association et un suppléant se présente au CRIC. Mais on vote pour une association, pas pour une personne. Il n'y a pas de chiffre imposé. Avant il n'y avait que des associations communautaires, depuis 2011 ils ont ajouté les associations non-communautaires.</p> <p>Pour organiser ses travaux, le CRIC se choisit un bureau qui compte au maximum 15 personnes. Le bureau choisit ensuite un de ses membres comme porte-parole du CRIC. Cette personne est la voix du conseil, la représentante des membres du CRIC.</p> <p>Le porte-parole co-préside l'assemblée plénière aux côtés de l'adjoint(e). Le bureau valide les thèmes des groupes de travail et coordonne leurs travaux. Les membres du Conseil sont incités à se rassembler autour de projets communs, sur base de leurs affinités et des sujets qu'ils souhaitent traiter.</p> <p>Les élections ne créent pas de conflits. En effet les gens</p>
--	--	--	--

			candidatent et sont élus : en général, il n'y a pas plus de 15 candidats, donc tous les candidats qui le désirent participent au bureau.
3° Les liens avec « l'extérieur »			
Lien avec la municipalité, degré d'implication dans la production des politiques publiques	<p>Le comité a un rôle de veille auprès de la collectivité, et de porte-parole des étrangers de la ville.</p> <p>Le conseil des résidents étrangers peut intervenir en conseil municipal. Il peut alerter la mairie sur certains éléments. Les sujets à traiter sont discutés en concertation avec la ville, c'est ensuite les élus qui décident des points qui seront traités.</p> <p>Les sujets abordés sont essentiellement des sujets locaux, le périmètre est celui de la ville et les sujets sont à la portée des compétences de la ville. Bien sûr les autres institutions sont partenaires.</p> <p>Le Conseil des résidents étrangers est mis à disposition du Conseil Municipal mais aussi des partenaires.</p> <p>Il n'y a pas d'autonomie du conseil, mais depuis sa création la co-élaboration est assez forte, car le conseil</p>	<p>Le conseil n'est pas impliqué dans les politiques publiques car c'est consultatif. Il cherche justement à avoir un rôle d'interpellation politique.</p> <p>Pour lui il existe une réticence de la part des élus quand on parle de participation. On parle de participation citoyenne mais pas de co-décision. Pour les élus ils sont légitimes car ils ont été élus par la population, mais le CRE lui est composé de personnes qui n'ont pas le droit de vote, et qui ne sont donc pas légitimes.</p> <p>Il souhaiterait qu'à l'avenir le CRE soit plus dans la collaboration de politiques publiques voir la co-décision.</p> <p>Ils vont refonder le CRE pour raccrocher avec la politique et donner plus de sens, sinon ce n'est que de l'affichage.</p> <p>Dans le précédent mandat les groupes de travail ont discuté de plusieurs thématiques, et la mairesse était donc intervenue sur ses sujets.</p>	<p>La couleur politique a changé et l'articulation entre le CRIC et la mairie est à refaire.</p> <p>Le Conseil n'a pas eu de rôle très politique jusqu'à présent.</p> <p>Aujourd'hui la question qu'ils se posent c'est qu'est-ce qu'on fait ensemble ? qui fait quoi ? comment être actif ?</p> <p>Jusqu'à présent le CRIC n'avait pas ce rôle d'interpellation auprès de la mairie. Ils n'ont pas entrepris d'action politique.</p> <p>Le CRIC a une histoire particulière, jusqu'à maintenant il agissait à travers le « festival annuel de la diversité de Roubaix », et aussi lors de la « fête de l'amitié » qui est un moment fort à Roubaix.</p> <p>Maintenant le CRIC fonctionne par année thématique, et fait plusieurs interventions dans l'année sur le thème choisi.</p> <p>Aujourd'hui il commence à développer la question consultative, les débats, les rencontres, etc.</p>

	<p>permet de confirmer telle ou telle orientation. Certaines actions ont déjà été co-réalisées. Le but est de montrer que la parole du citoyen est une plus-value, d'apporter une expertise d'usage. Le conseil n'est pas là pour « faire » mais pour donner un avis.</p>	<p>Mais la nouvelle mairie ne s'est pas emparée de ses sujets, et certains membres ont donc cessé de s'investir.</p>	
<p>Liens avec les autres instances de démocratie locale</p>		<p>Le conseil cherche à en faire car il y en a plusieurs aussi aux Ulis. Le juriste travaille sur les conseils de quartier également. En ce moment il essaie de refondre les conseils de quartiers, mais ça prend beaucoup de temps. Entre le temps de construire des projets et que ceux-ci soient validés politiquement cela prend beaucoup de temps. Ils ont des projets pour 2015-2016.</p>	<p>Il n'y a plus de conseils de quartiers actuellement et les conseils citoyens ne sont pas encore en place. Avant il y avait un représentant du CRIC dans chaque CQ, mais ça ne fonctionnait pas très bien. Il n'y avait pas assez de retour au CRIC sur les sujets discutés en CQ. Et puis ce sont des sujets différents qui sont abordés : les CQ traitent des questions d'aménagement en général, de la vie sociale, le CRIC travaille plus sur les questions du vivre-ensemble, du vécu de l'immigration, des rapports humains...</p>
<p>Liens avec les autres acteurs du territoire</p>	<p>Ça dépend des logiques d'acteur. Ils ont un réseau de partenaires publics, et associatifs, qui sont mobilisés sur les thématiques qu'ils portent. Ils ont aussi des partenaires institutionnels qui sont plus en soutien.</p>	<p>Lorsque la permanence a été créée, ils ont transmis l'information aux associations et à d'autres services, pour qu'ils sachent que la permanence est compétente en la matière.</p>	<p>La présence des associations qui défendent l'accès aux droits permet de créer du lien plus direct avec la population, avec les étrangers et aussi avec ceux qui ont vécu l'immigration en général. Il est intéressant d'avoir différents types d'association. Les associations communautaires sont souvent petites, et n'ont pas forcément de</p>

			<p>permanence. Les associations non-communautaires apportent autre chose, mais sont intéressées pour travailler avec les autres associations car cela leur permet de raccrocher à la vie communautaire. Finalement ces deux types d'associations sont complémentaires. Le CRIC est le lieu qui fait le lien entre elles et avec les élus.</p>
4° Mobilisation et informations supplémentaires			
<p>Actions menées pour favoriser l'engagement des membres</p>	<p>Une charte d'engagement va être co-écrite pour mettre à plat les conditions d'engagement, ce que cela signifie de s'engager, le temps que ça demande et les attentes de la collectivité. L'idée est d'expliquer que c'est un agenda annuel. Il s'agit d'un engagement mutuel : la collectivité s'engage aussi à faire preuve de sérieux et à être à l'écoute. De façon naturelle, des référents se créent par sujets. Il est demandé à ces référents et aux membres en général de rédiger des synthèses, des rapports afin de ne pas venir seulement pour donner son avis. Le but est de pouvoir</p>	<p>Il y a eu un effet d'épuisement des membres justement parce qu'il manque un côté décisionnel, politique. Le problème c'est aussi que juridiquement ce genre d'instance n'a pas de pouvoir. Aujourd'hui par exemple les conseils de citoyens vont être créés pour donner plus de pouvoir décisionnel aux habitants.</p> <p>Il voudrait aussi mettre en place un bureau pour qu'il y ait une interface avec la ville. Ce bureau serait élu par l'assemblée plénière. Pour lui c'est une façon de relancer l'engagement. Le bureau pourrait par exemple s'engager sur un an, pour qu'il n'y ait pas d'enjeu de pouvoir. Au début il y avait une vingtaine de personnes qui venaient aux réunions</p>	<p>Il y a moins de problème d'engagement puisqu'il s'agit d'association, ce n'est pas individuel. Quand elle voit qu'il manque une association elle la rappelle. Les associations sont très actives à certains moments et moins à d'autres, c'est quelque chose qu'elle respecte. Si une personne de l'association ne peut pas venir c'est une autre personne de la même association qui viendra.</p>

	<p>contribuer de manière constructive.</p> <p>Il y a en effet 2 types de personnes : des personnes qui ont beaucoup d'énergie et d'autres qui s'impliquent seulement sur des sujets précis.</p> <p>Lorsque des problèmes d'engagement se présentent :</p> <p>Si on constate qu'une personne décroche par exemple, c'est un travail de concertation avec elle qui est menée, auquel une réponse collective est donnée.</p> <p>Plusieurs questions se posent dans ces cas là :</p> <p>Quelle est la durée optimale pour que les personnes s'engagent ? Quel cadre de travail ? Quelle communication interne ? Une bonne animation qui permette à chacun de participer quel que soit son niveau de compréhension est nécessaire. Il faut aussi permettre aux personnes de pouvoir contribuer même quand elles ne sont pas là physiquement.</p> <p>Le Conseil prévoit aussi une liste d'attente au cas où. Il faut aussi accepter en effet que ça reste du bénévolat, et que</p>	<p>(surtout quand des élus étaient présents), maintenant il n'y en a plus que 3-4. Il estime qu'il y a besoin d'interlocuteur.</p> <p>Il estime aussi que pour maintenir l'engagement des membres il faut s'inscrire en « mode projet », sur du concret, du réel, sur des projets qui touchent les gens</p>	
--	---	--	--

	<p>d'autres choses dans la vie des personnes peuvent freiner leur engagement à un moment donné. Il faut intégrer aussi le fait que les personnes ne cherchent pas à « travailler » mais à produire quelque chose. Ils cherchent aussi un réseau social, à rencontrer des personnes qui ont les mêmes centres d'intérêt. La convivialité est importante en cela. Il ne faut pas décrédibiliser le noyau.</p> <p>Le noyau qui est là a pleinement investi l'espace et a un rôle. La ville cherche à ne pas sur-solliciter ces personnes. C'est pourquoi elle entreprend parfois des « démarches participatives » en faisant appel à d'autres personnes. Par exemple il y a quelques années ils ont travaillé sur la question de l'accueil. Ils ont fait un appel et 25 personnes ont contribué. Ils font des appels sur des thèmes, car aujourd'hui les personnes ont moins envie de faire partie d'une instance que d'agir sur un sujet.</p> <p>>A chaque fois qu'une démarche participative</p>		
--	--	--	--

	est entreprise ils font un cahier qui raconte l'histoire de la démarche, pour laisser une trace écrite.		
Actions menées pour accueillir les nouveaux membres, pour faire le lien entre les anciens et les nouveaux membres			Il n'y a pas d'action spécifique menée mais l'assemblée plénière permet de présenter le CRIC et ses membres. Les réunions informelles entre eux leur permettent aussi de se rencontrer.
Actions mises en place et résultat obtenu	<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des « formations à la diversité » ont été organisés, et près de 250 agents de la ville de Nantes en ont bénéficié depuis 2008. -édition de la lettre du CNCE -actualités 2 fois par an -accès aux droits des étrangers : une vingtaine de fiches thématiques réalisées et mises en ligne sur Nantes.fr -réalisation d'un guide de l'apprentissage du français <p>>Le noyau dur est convaincu d'apporter quelque chose. Ils ont impulsé des formations</p>	Création de la permanence d'intégration citoyenne. Sinon il n'y a pas eu d'actions particulières sur le nouveau mandat, elles sont toutes en cours.	<p>Participation au festival annuel de la diversité et à la fête de l'amitié. Actions de fond permettant de promouvoir le dialogue interculturel. Ils touchent un bon nombre de personnes.</p> <p>Le festival est très visible, le CRIC moins, mais ce n'est pas leur but. Ce qui compte pour eux c'est la construction d'un dialogue entre les cultures.</p>

	pour les agents par exemple, c'est concret. D'autres personnes voient moins la portée de leurs actions, le temps que ça demande...		
Atouts	Le conseil capte des personnes différentes par rapport au conseil de quartier où le public est très homogène. Il y a des actifs, des étudiants, des familles, des personnes qui ne font pas partie de l'élite. L'objet ce sont les politiques locales, mais il ne s'agit pas de groupe « politisé ». Les personnes apportent leur expertise d'usager, elles viennent faire part d'une expérience locale.	Le conseil permet de porter des problématiques spécifiques de personnes qui n'ont pas de voix politiques car pas le droit de vote. Ce genre d'instance est rare, et fortement conditionné par la couleur politique. De plus, ils ont pu apporter une offre de service qui répondait aux besoins à travers la permanence, il y a une vraie demande sur le territoire.	La question de la mobilisation des membres se pose moins car il s'agit d'association plutôt active. Pour rappel la couleur politique de la mairie a changé l'année dernière, et les membres ont le sentiment qu'on les infantilise. Elle trouve cela positif car cela montre qu'ils ne veulent pas rester « passifs ». Ils ont fait des réunions informelles entre eux par exemple, pour se rencontrer. Elle encourage ces démarches là, car ça signifie qu'ils prennent des décisions sans l'impulsion de la chargée de mission. La chargée de mission se présente comme étant leur outil, mais les initiatives doivent venir d'eux. Elle pense que le CRIC arrive à maturité dans ce sens là, car les membres prennent une certaine autonomie.
Limites		L'épuisement de l'engagement, le statut juridique qui donne peu de pouvoir politique, le temps de mettre en place les projets, le faible lien avec les autres instances	Leur interrogation c'est la « vraie » mobilisation : la prise d'initiative. Mais c'est en train d'évoluer. Une des limites est qu'il y a surtout des communautés déjà organisées, les nouveaux arrivants comme les Rroms ne sont pas

			présents.
Perspectives d'évolutions éventuelles	Pour le renouvellement ils vont peut-être faire des mandats plus courts (deux ans au lieu de 3)	<p>Pour renforcer l'engagement, il faut renforcer l'aspect politique et surtout opérationnel, utile. Même si les élus sont investis, il n'y a pas toujours de feuilles de route claire. Il faut un échange entre la mairie et les membres, mais pour cela il faut être deux. Son rôle à lui est de trouver des articulations créatrices.</p> <p>Il souhaiterait créer un collège associatif pour plus de richesse.</p> <p>Il souhaiterait également qu'à l'avenir le CRE soit plus dans la collaboration de politiques publiques voir la co-décision. Ils vont refonder le CRE pour raccrocher avec la politique et donner plus de sens, sinon ce n'est que de l'affichage.</p> <p>Pour l'articulation avec les autres instances, il pense s'inspirer d'Aubervillier qui fait de « l'intergénérationnel ». C'est-à-dire qu'une personne parraine un jeune par exemple pour l'aider à trouver un emploi. Il pourrait y avoir un membre qui « coach » un jeune résident étranger pour l'aider à s'intégrer, trouver un emploi, par exemple</p>	Renforcer le rôle d'interpellation du conseil, l'aspect politique.

1° Informations générales			
Ville	Lille	Toulouse	Bordeaux
Acronyme	Conseil des résidents étrangers de Lille	Conseil Toulouse Diversité, anciennement COTRE (conseil toulousain des résidents étrangers)	Conseil bordelais de la diversité
Date de création	2010	Le COTRE n'existe plus depuis la nouvelle mandature municipale il est remplacé par un nouveau conseil qui se nomme Toulouse Diversités qui est entrain de se finaliser dans son organisation depuis la délibération de janvier 2015;	Le conseil a été instauré en 2006, faisant suite au conseil des communautés qui existait depuis 2002.
Objectifs (rôle, missions)	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la parole aux étrangers qui n'ont toujours pas le droit de vote aux élections locales, - Favoriser l'accès à l'information sur les droits effectifs pour les résidents étrangers, - Valoriser les enjeux de mémoire et la promotion de la diversité culturelle, - Améliorer le vivre-ensemble et la convivialité, - Lutter contre les représentations sociales et les stéréotypes véhiculés à l'égard des étrangers, - Prévenir les discriminations et les ségrégations. 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion et l'intégration économique, sociale et culturelle des populations migrantes, - promouvoir les droits civiques et les diversités, - accompagner l'apprentissage des valeurs de la République, de la citoyenneté française et européenne auprès des populations migrantes <p>C'est également un lieu d'initiative pour l'organisation d'événements , (- conférences, manifestations culturelles..)</p> <p>Un des objectifs de ce Conseil sera aussi de lutter contre les discriminations subies par les citoyens étrangers ou stigmatisés come tel, qu'ils aient la nationalité française ou non, ainsi que de faire des propositions pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le dialogue inter culturel, - l'engagement individuel, et l'intergénérationnel

		<p>améliorer les services municipaux en matière d'accueil et d'orientation des étrangers (interprétariat, livret d'accueil en langues étrangères,)</p> <p>Les membres pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être associé aux décisions concernant la vie quotidienne à Toulouse • donner son avis et formuler des propositions sur les politiques mises en place par la municipalité. 	
2° Composition et mise en place			
Constitution, nombre de membre par collège et profil des membres	<p>80 membres</p> <p>Collège de droit : 60 membres (les étrangers)</p> <p>Collège des membres associés : 20 (associations et personnalités issues de la diversité culturelle)</p>	<p>Il sera composé de 30 membres au prochain mandat.</p> <p>Les membres seront des toulousain-esétrangèr-es résidants à Toulouse depuis 5 ans ainsi que des Toulousains dernièrement naturalisés.</p>	<p>Il se compose d'un collège habitant et d'un collège abritant les associations de lutte contre les discriminations.</p> <p>Il n'y a pas de bureau, seulement des commissions. Officiellement 200 noms sont enregistrés, mais seulement 50 personnes sont présentes. Le conseil est présidé par Alain Juppé représenté par son adjoint Mr Fetouh.</p> <p>Il se compose également d'entrepreneurs, d'artistes, de personnalités de la cité, et d'universitaires .</p>
Mode de désignation des membres	<p>Instauration d'un bureau composé des président-e-s et vices-président-e-s des commissions qui sont</p>	<p>Nous sommes entrain de finaliser la brochure d'appel à candidature.</p> <p>Il sera composé de 30 membres en respectant la</p>	<p>La personne contactée ne connaît pas tout le fonctionnement. Mais nous savons que les différentes zones géo-</p>

	<p>élu-e-s.</p> <p>Les personnes intéressées candidatent volontairement, et un tirage au sort est effectué si le nombre de candidatures excèdent le nombre de sièges.</p> <p>Dans ce cas la sélection se fait par zones géographiques :</p> <p>1 - Afrique Subsaharienne, 2 - Maghreb, Proche et Moyen Orient, 3 - Asie et Caucase 4 - Europe hors Union Européenne, 5 - Océan Pacifique, Amériques- et Caraïbes.</p> <p>Les associations candidatent également et les personnalités sont désignées par le maire.</p> <p>Durant l'ancien mandat la sélection se faisait sur un critère de nationalité basé sur les nationalités présentes à Lille.</p>	<p>parité hommes-femmes (Taux de 50%°), étrangers ou dernièrement naturalisés. La répartition par nationalité se fera en conformité et réalité sociale, culturelle des communautés étrangères à Toulouse à partir des données INSEE 2011.</p> <p>Ils seront sélectionnés à partir de différents critères, tels que les motivations d'engagement ou la pluralité des CSP.</p> <p>Toulouse Diversités se réunira en assemblée plénière sous la présidence du maire et / ou du conseiller délégué à la diversité et à l'égalité. Un bureau et un président seront élus par les membres.</p>	<p>continentales sont représentées (Amérique, Afrique, Asie, Europe, Pacifique)</p> <p>Il s'ouvre également aux Bordelais de métropole ou d'outre-mer.</p>
3° Les liens avec « l'extérieur »			
Lien avec la municipalité, degré d'implication dans la production des politiques	Le CRELi est présidé par un élu délégué qui siège au bureau (qui valide les thèmes de réflexion ou les projets) et en plénière.	Le conseil Toulouse Diversités est une instance de démocratie participative dans laquelle chacun peut s'exprimer et dialoguer avec les élus et services de la Ville, afin de donner un avis sur les	Le conseil permet de mener des actions concertées avec les habitants. Cela permet de tester les idées. Il a donc un rôle

<p>publiques</p>	<p>Le creli est sollicité dans le cadre de réflexions proposées aux instances sur des projets urbains (notamment) et les propositions issues de ses réflexions en autosaisine sont transmises aux élus.</p>	<p>politiques locales. À la demande du maire ou de sa propre initiative le conseil réfléchit sur les projets de la ville et sur les sujets concernant les Toulousains, dont les résidents étrangers.</p> <p>À l'issue de cette réflexion collective, les avis sont remis au conseil municipal où ils seront débattus. Ce conseil est un outil collectif pour que les citoyens étrangers de Toulouse ou récemment naturalisés, qui permettra de favoriser leur participation à la vie démocratique locale.</p>	<p>uniquement consultatif. Rôle de concertation, permet de concerter.</p> <p>Le conseil a aussi un rôle d'interpellation.</p>
<p>Liens avec les autres instances de démocratie locale</p>	<p>-Participation à des Groupes de Travail transversaux, -production d'avis sur un thème, en commun avec une autre instance, -création des rencontres de la démocratie participative qui est grand moment de démocratie participative transversale à toutes les instances.</p>	<p>Le Conseil Toulouse Diversités sera représenté au conseil d'animation de Toulouse Fraternité qui est un conseil de réflexion et de proposition sur les questions de laïcité. Les travaux n'ont pas encore démarrés, mais ils aspirent à mener des actions de façon transversales avec les autres instances de démocratie locale (conseil de quartier, conseil de la vie étudiante et jeunesse)</p>	<p>Plusieurs instances existent à Bordeaux, dont certaines ont des actions très proche du Conseil de la diversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le comité de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité -L'observatoire bordelais de l'égalité -Le comité de réflexion sur la traite des noirs -Le conseil inter-religieux et citoyen <p>L'adjoint voulait fusionner les instances qui ont des objectifs en commun (notamment le conseil de la diversité et le comité de veille), mais cela n'a pas été accepté par les membres des instances.</p>

Liens avec les autres acteurs du territoire	A développer, notamment avec les associations locales.	Ils créent des liens par le biais de la mise à disposition de l'équipement municipal « l'Espace des diversités et de la laïcité ». Grâce à cet espace le conseil Toulouse diversités pourra mettre en œuvre des partenariats avec des acteurs associatifs pour organiser des conférences thématiques liées à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité culturelle ainsi que l'accès aux droits. Il sera en contact direct avec les acteurs qui accompagnent les victimes de discriminations (CRAN, Association de juristes PIRELMAN, SOS RACISME, MRAP, CIMADE, LDH etc....)	La présence des associations permet de créer du lien, ainsi que les actions sur le terrain, notamment la semaine de l'égalité.
4° Mobilisation et informations supplémentaires			
Actions menées pour accueillir les nouveaux membres, pour faire le lien entre les anciens et les nouveaux membres	Mise en place d'un séminaire d'intégration notamment axé sur l'inter-connaissance. Nous relançons les personnes jamais venues et tentons de les remplacer au fil de l'eau		
Actions menées pour favoriser l'engagement	Ils cherchent à changer le cadre des réunions pour mobiliser plus de personnes. Ils utilisent aussi des pratiques d'animation différentes et permettant de faire émerger la parole citoyenne. Ils envoient aussi des SMS aux conseillers pour les relancer.	Ils vont tenter de mettre en place des ateliers de formations par le biais d'une démarche pédagogique et dynamique.	
Actions mises en	Rédaction d'avis sur des		

place et résultats	<p>thématiques municipales et sur les préoccupations des populations étrangères, de propositions et collaboration à du montage de projets, participation à des événements dits municipaux (fête de la musique, commémorations), organisation de votation citoyenne...</p> <p>Leur visibilité s'est accrue grâce à du « portes à portes » faits dans le cadre du renouvellement.</p>		<p>C'est le conseil qui est chargé d'organiser et de proposer des actions pour la semaine de l'égalité.</p> <p>Il porte également le forum interculturel de Bordeaux</p> <p>Un portfolio sur la diversité culturelle bordelaise a également été réalisé. Il a pour vocation de valoriser la diversité culturelle de Bordeaux, dans sa réalité, sa complexité, ses atouts, ses espérances, voire ses difficultés. Elle cherche également à ouvrir une réflexion sur la notion de vivre ensemble.</p> <p>Des petits-déjeuners, des ateliers ou de conférences sont aussi organisés pour mener des actions de fond et amener à réfléchir sur les enjeux de l'interculturalité.</p>
Atouts	<p>Les actions du conseil permettent de donner de la visibilité aux personnes étrangères, de donner la parole à des personnes sans outils démocratiques pour d'exprimer.</p> <p>Les membres sont plutôt mobilisés et les avis sont bien suivit.</p>		
Limites			Pour l'adjoint le

			<p>problème est que les membres connaissent peu le fonctionnement des collectivités. Ils proposent souvent des actions qui ne sont pas du ressort de la mairie. Il voudrait que le conseil soit plus actif, et qu'il propose des actions réalisables. Pour lui ce sont les actions menées qui comptent.</p>
<p>Perspectives d'évolutions éventuelles</p>			<p>Fusionner des instances ?</p>



Lettre d'informations n°9 – mai/juin 2015

EDITO

Après trois belles années riches de projets et de réalisations, le mandat du CRE 2012-2015 arrive à son terme. En effet, le renouvellement du CRE interviendra en juin prochain. Place désormais à une nouvelle ère pour le CRE, avec un mode de fonctionnement nouveau qui s'inspire des échanges et du travail de co-élaboration de la démarche « Quel CRE pour demain ? ». Vous pourrez suivre les débats le 22 Juin prochain lorsque la délibération du nouveau CRE sera présentée au Conseil Municipal.

D'ici là, un temps pour se rassembler et échanger, le 20 Juin prochain au Centre Administratif à partir de 14h00. Venez nombreux !

L'actualité du CRE

- **La pièce de théâtre « (Je) suis moi »**

Le 2 juin au TAPS Laiterie à 10h

La commission lutte contre les discriminations du CRE travaille depuis 2014 sur les discriminations auxquelles peuvent être confrontés les enfants et les jeunes. Dans ce cadre, une démarche artistique et culturelle avec de jeunes mineurs étrangers isolés a été engagée, à travers un partenariat avec le foyer Oberholz et le lycée Jean Monnet.

La pièce « (Je) suis moi », écrite et jouée par les jeunes mineurs sera présentée le mardi 2 Juin au TAPS Laiterie devant des élèves du lycée Jean Monnet. Cette pièce riche et percutante permet de réfléchir sur le parcours particulier de ces jeunes. Entrée libre et ouverte à tous les membres et amis-es du CRE.

- **Événement de clôture du mandat 2012-2015 le 20 juin**

Le mandat 2012-2015 du Conseil des résidents étrangers se termine, et pour finir en beauté, un événement de clôture est organisé le 20 juin ! Cette après midi comportera un temps d'échanges et de discussions en présence d'élus-es sur l'évolution du CRE et ses enjeux dans le contexte actuel.

Monsieur le Maire Roland RIES ouvrira cette après midi avec une allocution à 14h30, puis seront notamment présents-es Catherine TRAUTMANN, Marie-Dominique DREYSSE, Mathieu CAHN, et Mine GÜNBAY pour échanger avec le public.

Ce temps échange ouvert à toutes et à tous se terminera par un pot convivial à 17h. Venez nombreux !

La parole est à vous

L'émission du 10 Juin prochain sera une émission spéciale bilan de la mandature 2012-2015 avec un retour sur les moments forts.

Le 24 Juin, le renouvellement du CRE sera abordé avec la présentation du futur CRE et du calendrier jusqu'à son installation en octobre 2015.

A l'agenda

Le « collectif pour une autre politique migratoire » organise le mercredi 10 Juin l'évènement *un bateau vers le parlement* au Parlement Européen.

Rendez vous à 16h30 pour cette action visant à dénoncer la politique migratoire européenne et soutenir les revendications des migrants-es.

- Retrouvez toutes les actualités sur le CRE, ses associations et ses partenaires sur **notre page facebook** : www.facebook.com/cre.strasbourg

Si vous souhaitez vous impliquer ou simplement obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission : lea.golfier@strasbourg.eu

9-Schéma du CRE

Assemblée plénière du CRE

85 membres

